MILOT L'INCORRIGIBLE

niet éditions

Nous encourageons la reproduction
totale ou partielle de cet ouvrage à
des fins non commerciales.

● ● ● ● ●

niet-editions.fr
nieteditions@riseup.net

Diffusion : hobo-diffusion.com

● ● ● ● ●

Cette escapade a été encouragée, nourrie et attisée par des morpions angevin.e.s, par un coureur de fond nomade, par des incitations bruxelloises, par l'énergie du Kopacabaniane, par les souvenirs et l'accueil de la Bibi, par le volontarisme d'un brigand marseillais et le tout corrigé par des agité.e.s cévenoles.

Merci également aux révolté.e.s de Libertalia pour leurs parutions précieuses, à Véronique, Éric et Jean-Lucien, pour leurs travaux et leurs disponibilités.

MILOT L'INCORRIGIBLE

Parcours carcéral d'un jeune insoumis à la Belle Époque

Collectif *l'Escapade*

2016

Point de départ

Lorsqu'on s'arrête et qu'on regarde derrière soi, il est parfois difficile d'apercevoir son point de départ. En ce qui concerne les quelques années passées à l'écriture de ces pages, c'est un peu la même chose.

Lors de petites recherches personnelles sur l'histoire de l'enfermement des mineurs en France, j'ai appris l'existence d'une colonie industrielle à Bologne en Haute-Marne. Ce village ne m'était pas inconnu, une partie de ma famille y a habité, certains y ont travaillé et j'ai passé de nombreuses vacances dans un village voisin. Cependant, cette partie de l'histoire locale m'avait complètement échappé.

Quelques semaines plus tard, lors d'un séjour là-bas, je questionnai ma grand-mère qui me confirma l'existence de cette colonie. Si, au moment de son enfance, ce lieu n'avait plus la même affectation qu'à la fin du XIXe siècle, elle se souvient pourtant que lors de réprimandes, les adultes faisaient souvent allusion à la colonie, brandissant son souvenir comme une menace. Je décidai donc à me rendre à Bologne pour essayer de trouver les vestiges de cette histoire.

J'ai rencontré des habitants. J'ai interrogé des commerçants. Je suis passé à la mairie, où un adjoint au maire m'indiqua l'ancienne tannerie. J'ai vu des panneaux sur le patrimoine et l'histoire du village, mais aucune trace de la colonie. Puis j'ai demandé à une vieille dame qui m'a répondu avec surprise : « Qui vous a raconté cette histoire ? Oui, oui, il y avait bien

une colonie, l'usine existe encore, c'est la forge à la sortie du village. » J'ai suivi ses indications et suis tombé sur cette usine encore en activité, présentée un temps, par certains, comme un fleuron de l'industrie haut-marnaise. Aujourd'hui, on y produit notamment des pièces pour le secteur aéronautique. À la sortie de l'entreprise, j'ai échangé deux mots avec un ouvrier, il était au courant que des enfants avaient travaillé ici longtemps auparavant. Il me dit : « Vous pouvez aller voir dans l'accueil, il y a des panneaux qui en parlent. » En effet, dans le hall d'entrée de l'usine, des panneaux racontaient l'histoire du site. Ou plutôt les dirigeants de l'entreprise avaient réécrit son histoire à leur sauce,

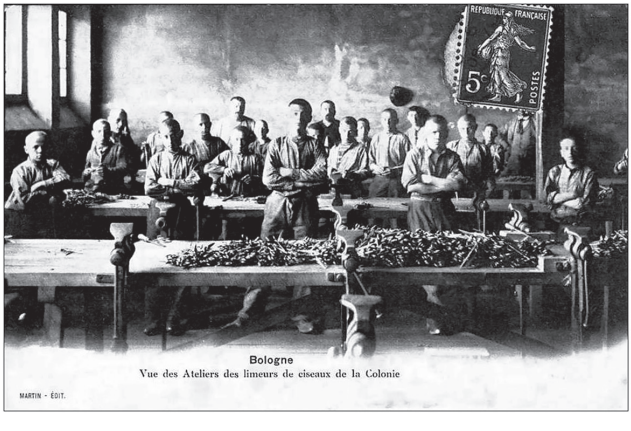

en mettant surtout en valeur le courage entrepreneurial d'une famille de la bourgeoisie locale qui, par philanthropie, offrit aux enfants désœuvrés nourriture, soin et formation. C'est ainsi que je partis à la recherche de l'histoire de cette colonie aux archives départementales. Ce que j'y ai découvert était en décalage complet avec la version lue dans l'accueil de

l'usine. J'ai alors décidé d'entreprendre une recherche sur cette colonie en partant de la situation des jeunes colons ; de prendre l'histoire par en bas.

J'ai commencé à éplucher un peu plus profondément les différents cartons conservés. C'est en lisant de plus près les différentes lettres de demande de transfert que j'ai rencontré pour la première fois Émile Delagrange. Ce nom reviendra par la suite de manière régulière dans d'autres cartons d'archives. Je me suis alors demandé qui pouvait être ce gamin qui suscitait autant « d'intérêt » de la part du directeur du site. Par curiosité, j'ai voulu en savoir plus sur lui : d'où il venait, ce qu'il avait pu faire pour arriver là, ce qu'il avait réalisé par la suite. Un long et fastidieux travail de recherche a alors débuté pour démêler la pelote du fil de son existence. Celle-ci révéla petit-à-petit un parcours fait d'une enfance dans un faubourg ouvrier, de petits larcins et d'incarcérations, un itinéraire marqué par l'insoumission. Ce n'est donc pas une vie exceptionnelle, ni une personne exceptionnelle ; Émile Delagrange a la même trajectoire qu'un grand nombre de ses contemporains. Simplement un gamin de son temps qui, à travers son parcours, dessine les contours de l'appareil judiciaire et répressif en France à la charnière du XIXe et du XXe siècle.

Cette recherche ne s'appuie malheureusement sur aucune trace personnelle d'Émile. Je n'ai, en effet, retrouvé aucune lettre, aucun entretien, aucun témoignage direct. Je ne sais pas non plus à quoi il ressemble, aucune photo des différents dossiers anthropométriques que j'ai pu consulter n'a été conservée. Seules quelques photos prises au début des années 1900 à l'intérieur d'ateliers de la colonie, dont celui des limeurs dont il faisait partie, laissent entrevoir qu'un de ces gamins qui regarde hébété, ou toise par défi le

photographe, pourrait être Émile Delagrange. Son histoire, ici racontée, repose donc malheureusement principalement sur des archives du pouvoir. Cela constitue une limite importante à cette recherche. Cependant, en dépouillant les archives policières, judiciaires, la presse de l'époque, et le tout mis en perspective avec des témoignages de certains de ses contemporains qui l'ont croisé, des choses s'éclaircissent et nous donnent à découvrir cette vie marquée par le refus de se soumettre et de baisser la tête face à l'autorité.

J'ai choisi de suivre uniquement son histoire. Elle nous amènera à suivre l'évolution du système répressif de l'époque qu'il a parcourue en tant que jeune garçon. Ce choix a pour conséquence que les questions que soulèvent l'histoire de l'enfermement des femmes dans les prisons, les institutions comme les Bons Pasteurs, ou aux bagnes, ne seront que brièvement mentionnées. Or, ce pan de l'histoire de l'enfermement au féminin mérite plus qu'un petit paragraphe pour analyser comment les tenants du système patriarcal, avec à sa tête l'État, les pouvoirs religieux et économique, mettent en place la répression des femmes et leur statut de genre opprimé. Je ne développerai pas plus la question de la déportation dans les bagnes des populations issues des territoires colonisés par la France. Durant cette recherche, j'ai lu plusieurs textes et études ; ceux qui m'ont le plus intéressé sont indiqués dans la bibliographie, mais celle-ci est incomplète. Beaucoup de choses manquent et restent encore à écrire, notamment sur ces dernières questions.

Émile est né à la fin du XIXe siècle. En France, ce siècle succède à la révolution de 1789. Il est marqué par une certaine instabilité politique entre tentatives

démocratiques, empires et restaurations monarchiques. Chacun de ces régimes a été secoué par d'importantes révoltes populaires, dont les plus connues sont la révolte des Canuts en 1831, les événements de 1848 ou encore la Commune de Paris en 1871. Cette instabilité politique s'accompagne d'une importante évolution de la société. Les progrès technologiques bouleversent le fonctionnement économique. Des secteurs industriels entiers se développent et entraînent avec eux d'importants changements sociaux. On observe au cours du siècle une forte urbanisation s'opérer et donc des déplacements conséquents de populations. Cela implique de grands changements dans les rapports de sociabilité et les solidarités. Cette société en transition reste sous le joug d'une église toujours omniprésente et qui s'accroche à son pouvoir, même si son ingérence est de plus en plus contestée dans certains cercles des pouvoirs politiques.

Pour terminer cette introduction, il est important de signaler que si j'ai mené cette recherche seul, elle n'aurait jamais pu être réalisée sans l'aide et les encouragements de proches et compagnon.ne.s. Les questions qu'elle soulève ont été enrichies par des discussions et des échanges. C'est pourquoi ce texte est écrit à la première personne du pluriel.

Jehan, septembre 2016.

Chapitre 1

Les premiers larcins d'Émile Delagrange

Juillet 1898

Émile Delagrange est le fruit de son époque et de son quartier, Charonne. Il y est né en 1884 et y a toujours habité. Ce quartier se situe à l'Est de la capitale à laquelle il fut rattaché en 1860. En le regroupant avec Belleville, les autorités ont créé le XXe arrondissement. Belleville, comme Charonne, a la particularité d'être un espace en pleine expansion et mutation. De nombreuses manufactures et ateliers s'y installent, trouvant ici une proximité avec les barrières d'octroi marquant l'entrée de Paris, des moyens de communication avec la petite ceinture (notamment la gare de marchandises de Charonne) et surtout une main-d'œuvre importante. Le nombre d'habitants de cette zone parisienne connaît à l'époque une forte croissance[1] et des quartiers se créent notamment autour de ce qui est aujourd'hui la mairie d'arrondissement. Cette nouvelle population est constituée de personnes plutôt jeunes, venues s'installer depuis les régions environnantes,

1 En 1861, le quartier compte 47 000 habitants. Cinquante ans plus tard, juste avant la Première Guerre mondiale, la population du quartier est de plus de 100 000 individus.

ou de plus loin comme le Massif central. Mais également d'au-delà des frontières nationales : on y trouve de nombreuses personnes venues d'Allemagne, de Belgique, ainsi que de nombreux Italiens. Cette population fait partie *quasi* exclusivement de cette « classe laborieuse » qui est également considérée par certains comme la « classe dangereuse ». En effet, cette population ouvrière est connue et redoutée par la bourgeoisie parisienne car elle a un passé et une réputation de frondeuse. Elle a participé à toutes les révoltes et insurrections qui marquèrent ce siècle et connu notamment les dernières heures de la Commune en 1871. La Semaine sanglante qui a clos cet épisode de l'histoire n'a jamais aussi bien porté son nom qu'au Père-Lachaise et dans les rues environnantes. Elle a laissé une trace très forte dans la mémoire collective des habitants, d'autant plus que bien des familles ont vu un ou plusieurs de leurs membres tués ou exilés. Louis Dubreuilh (futur dirigeant de la SFIO) écrivit en 1901 à propos des habitants du vingtième arrondissement : « La répression a creusé, entre dirigeants et dirigés, exploiteurs et exploités, un abîme sur lequel nul pont n'a pu être jeté et ne sera jeté... Elle a retenti longuement et retentit encore au cœur du prolétariat universel et elle a évoqué, dans tous pays, un mouvement socialiste et ouvrier autonome, qui tend de plus en plus à se séparer de tous les partis de la bourgeoisie, pour la réalisation de ses fins propres et la refonte totale et absolue d'une société, condamnée jusque dans ses assises.[2] » Ainsi, c'est certainement par conviction, souvenir et solidarité que, depuis cette date, la population de ce quartier a régulièrement élu et réélu d'anciens communards aux postes à responsabilité (maire et député). Cette conscience de classe s'observe également par le grand

2 Louis DUBREUILH, *L'histoire socialiste (1789 – 1900)*, publications Jules Rouff et Cie, 1908.

nombre de guinguettes, de théâtres, de coopératives ouvrières, de bibliothèques populaires, de salles de réunions... qui sont autant d'espaces collectifs de solidarité, de rencontres, de discussions et d'élaborations politiques entre prolétaires dans l'arrondissement.

C'est dans cet environnement et dans ce contexte qu'Émile grandit. Il voit le jour le 24 février 1884 au 75 de la rue d'Avron[3]. En proie à des difficultés financières, sa famille doit déménager de cet appartement en avril 1898 pour emménager à quelques mètres de là, au 27 de la même rue. Charles Joseph Delagrange a alors cinquante ans, il travaille comme coupeur de cravates. Il est installé à Charonne avec sa famille depuis de longues années tout comme deux de ses plus jeunes frères, domiciliés dans le même arrondissement. À la naissance d'Émile, c'est d'ailleurs eux qui se rendront à la mairie pour servir de témoins lors de son inscription à l'état civil. Marié une première fois avec Marie Louise Brun, Charles Joseph s'est ensuite mis en ménage avec la mère d'Émile, Marie Aimée Christine Schneider. Elle est plus jeune de huit ans que son mari. D'origine alsacienne (région rattachée à l'empire allemand depuis 1871), elle s'occupe de ses trois enfants et travaille à domicile comme blanchisseuse. Dans ce nouvel appartement, la famille doit payer un loyer de 250 francs par mois. Ils parviennent difficilement à s'acquitter de cette somme ; le père gagne six francs par jour (c'est-à-dire approximativement 145 francs par mois), la mère avec son activité de blanchisseuse touche 1,50 franc par jour de labeur. De plus, Charles traverse régulièrement des périodes de chômage. Lors de ces périodes, il lui arrive de partir chercher de l'argent ailleurs. Comme

3 Vous trouverez en fin de volume, page 155, une cartographie du récit précisant les différents endroits évoqués durant ce texte.

pour de nombreuses familles du quartier[4], la situation économique de la famille est donc difficile et les dettes s'accumulent dans les commerces du quartier. En 1898, Émile a deux frères et sœurs de 18 et 19 ans. Ces trois-là ont fini leur parcours scolaires et confectionnent des paniers, ce qui permet de ramener un peu d'argent au foyer. Mais il est possible que la famille survive grâce à d'autres sources de revenus, certainement moins légales. Lors de la commission rogatoire menée sur la famille Delagrange par la police du quartier en novembre 1898, les pandores écriront « la réputation (de la famille) n'est pas très bonne au point de vue de la conduite, mais aussi des dettes contractées » ; quant à Émile, « il a toujours eu de mauvaises fréquentations, et préfère ne pas travailler ».

Cela se confirme en épluchant le livret des plaintes du commissariat de quartier de Charonne. C'est ici que nous voyons le nom d'Émile Delagrange apparaître une première fois dans une enquête de police, en juillet 1897, lors d'une petite rafle[5]. En effet, nous pouvons voir dans ce registre qu'environ une fois par mois des agents, quasiment toujours les mêmes, mettent déjà en œuvre la pratique de la rafle. Si aujourd'hui ils chassent les biffins, les roms et les sans-papiers, à l'époque ils ratissent les ruelles du quartier et ramassent

4 À l'époque, 21,8 % des habitants du quartier ont engagé des objets au Mont-de-Piété. Ces officines s'apparentent à des organismes de crédits, elles permettent de déposer des objets avec plus ou moins de valeur contre de la monnaie.

5 Le livre *SDF à la belle Époque* (cf bibliographie) raconte les opérations « d'épuration de Paris ». Les plus importantes sont principalement menées en période hivernale. Ces rafles sont particulièrement nombreuses quelques années plus tard, notamment fin décembre 1900, où la police organise des « battues générales » durant une dizaine de jours, ce qui aboutit à une tentative d'épuration sociale. Entre le 21 et le 31 décembre, 976 personnes seront interpellées pour vagabondage, alcoolémie, prostitution, rebellions…

à chaque fois une quinzaine de gamins coupables principalement d'organiser des jeux d'argent dans la rue. Ainsi, ce 20 juillet 1897, rue Volga, Émile est arrêté avec des comparses en train de dépouiller des bougres à la passe anglaise[6]. Avec lui d'autres enfants du quartier — certains de ces noms reviendront à plusieurs reprises dans le parcours d'Émile. Il y a là Eugène Lacam, mais aussi Julien Mioche, Joseph Schmitte, les frères Keller (Isidore et Henri) et Aussoleil (Paul et Auguste) qui finiront d'ailleurs par être mis à l'ombre. L'incarcération de ces derniers est riche d'informations. Cela se passe le 12 avril 1898 alors que le gardien de la paix Gras patrouille rue des Pyrénées « en bourgeois », aujourd'hui on dirait « en civil ». Un adolescent du nom de Poirier le reconnaît et l'insulte. Gêné dans son travail, l'agent lui fait une observation. Poirier traverse alors la rue pour lui porter un coup au visage. L'agent tente de l'arrêter, aidé par des renforts venus à la rescousse. D'autres ados viennent à leur tour essayer de libérer leur camarade en mordant les pandores et en les bombardant avec des briques. L'agent parlera dans sa déposition de noms entendus, parmi lesquels un certain « Émile ». On ne sait pas si c'est celui qui nous intéresse, d'ailleurs la police en arrête un autre un peu plus tard, qui a comme deuxième prénom Émile et qui fera l'affaire pour servir d'exemple et aller croupir en prison. Ces informations du registre des plaintes nous permettent toutefois de tirer quelques hypothèses crédibles quant à l'appartenance d'Émile à une bande de jeunes de son quartier. Ces bandes des faubourgs commencent tout

6 La passe anglaise est un jeu de dé et d'argent : le joueur tente de faire un certain score avec les dés pour récupérer sa mise et celle des autres parieurs. Ce jeu fut énormément pratiqué par ceux que certains désignèrent comme « des apaches », et plusieurs décennies plus tard par « les blousons noirs ».

juste à faire parler d'elles dans les journaux. C'est le début d'un phénomène qui marque l'imagerie de la jeunesse délinquante et que certains journalistes nommeront plus tard « les apaches »... Mais nous y reviendrons ultérieurement.

L'arrestation de juillet 1897 se solde par une contravention simple. C'est, semble-t-il, la première fois qu'Émile est arrêté et condamné. Il a alors treize ans et il va encore à l'école. Il quitte celle-ci un an plus tard, avec le certificat d'études en poche. À cette époque, un enfant sur quatre seulement parvenait à conclure son parcours scolaire avec ce diplôme, Émile sait donc lire, écrire et compter, ce qui est loin d'être le cas des autres enfants de son quartier. Un autre élément différencie Émile de ses voisins, car il n'est pas baptisé. Dans les registres d'écrou, il est considéré comme catholique, mais dans d'autres documents qui seront dressés plus tard et qui récapituleront son instruction religieuse, il est stipulé qu'il n'est pas baptisé. Dans son quartier, il n'est pas le seul dans ce cas. En 1885, dans l'Est parisien, un enfant de un an sur quatre n'est pas baptisé, contre 7 à 8 % dans d'autres quartiers de la capitale. L'historien Fabrice Laroulandie explique cela par un sentiment « d'allergie anti-cléricale » très forte dans cette partie de la capitale[7].

Le premier août 1898, il termine sa scolarité. Quelques jours après, Émile se fait de nouveau arrêter, cette fois-ci pour avoir volé. Il comparaît dans la foulée au tribunal correctionnel de la Seine. Étonnamment, aucune trace des actes de ce jugement n'a été retrouvée. Pourtant, le registre d'écrou de la Petite Roquette où il fut directement envoyé nous donne

7 Fabrice Laroulandie, *Les ouvriers de Paris au XIXe siècle*, éditions Christian, 2008

des renseignements. Il fut jugé le 11 août pour vol et condamné à huit jours de prison. À l'époque, il n'y a pas encore de tribunaux spécifiques pour les mineurs[8]. Par contre, il y a des règles très précises concernant le jugement de ces derniers. Le juge doit d'abord décider si l'accusé a agi avec « discernement » ou pas, c'est-à-dire si lors de la réalisation du forfait, le ou la jeune était conscient de son acte et de ses conséquences. Si le juge considère que l'acte a été fait avec discernement, l'accusé est condamné. En revanche, l'échelle des peines est réduite de moitié par rapport aux peines prévues pour les adultes. À contrario, si le juge considère l'accusé comme ayant agi sans discernement, il est alors acquitté. Mais même jugé ainsi, il peut être envoyé en maison correctionnelle. L'utilisation par les juges de cette notion de discernement va avoir un rôle prépondérant dans la manière de gérer la jeunesse de la classe dangereuse par le pouvoir et la Justice. Ce 11 août, le juge considère Émile comme étant discernant et l'envoie à la Petite Roquette. Ce sera son premier séjour en prison.

8 Les tribunaux pour enfants sont officiellement créés avec la loi du 22 juillet 1912.

Chapitre 2

Premier passage à la Petite Roquette

Août 1898

Dès le jugement prononcé, Émile est conduit à travers les nombreux couloirs et escaliers du dépôt du palais de Justice de Paris pour rejoindre le service d'anthropométrie. Ce service est dirigé par un homme qui fait de plus en plus parler de lui : Alphonse Bertillon. Rentré comme simple commis en écriture à la préfecture de police, il est à l'initiative de plusieurs techniques de classification, de fichage et de recoupements qui révolutionnent la police scientifique et qui sont appelées *le bertillonnage*[9]. Ce nouveau système de fichage des individus est basé sur quatre axes d'étude et de classement. Le premier est le signalement descriptif, suivi d'un signalement photographique. Arrive ensuite l'anthropométrie, avec la création d'une typologie pour de nombreuses parties du corps comme les yeux, le nez, les oreilles... Dans ce cadre, Émile, comme des milliers d'autres inculpés, se fait mesurer à l'aide de toises, de compas d'épaisseur et de compas à coulisse. Les notes sont comparées aux différentes typologies.

9 Pour plus de détails, nous vous conseillons la lecture du dossier « Bertillon et l'anthropométrie » sur le site http://criminocorpus.cnrs.fr

Les agents notent ainsi qu'il est blond aux yeux bleus et qu'il mesure 1 mètre 50. On apprend sur cette fiche la forme de son visage, sa largeur, sa longueur, la forme de son front, de son nez, de ses oreilles, leur inclinaison, leur taille... Enfin, la dernière phase de ce fichage est la notification des marques particulières, comme les tatouages, les cicatrices ou autres signes distinctifs corporels. Émile en est vierge. Toutes ces informations sont soigneusement reportées sur plusieurs fiches qui viennent compléter les milliers d'autres, classées dans des dizaines et des dizaines de boîtes et d'étagères. Il est difficile aujourd'hui de s'imaginer ce qu'ont pu ressentir les différentes personnes qui sont montées dans cette pièce se faire « ausculter » et ficher de toutes parts. Ce moment n'est qu'un préambule à leur entrée dans l'univers carcéral de l'époque.

Ce fichage des délinquants débuta en 1851 avec les casiers judiciaires, puis vint l'anthropométrie qui eut une importance incroyable dans le déroulement des enquêtes policières et impacta l'image de la police et les pratiques judiciaires. Cela a notamment permis de faire des recoupements entre les fiches et donc entre les individus. L'objectif était de démasquer plus efficacement les récidivistes. En effet, pour éviter les peines avec récidive, il était aisé à l'époque de se trouver une nouvelle identité, en déclarant par exemple être né avant 1871 dans le IVe arrondissement de Paris (dont les archives flambèrent pendant la Commune) ou à Saint-Pierre de la Martinique (où les archives brûlèrent suite à l'éruption du mont Pelé). Avec son système, Bertillon a donc permis aux législateurs de développer et de rendre effectives les peines contre la récidive notamment la relégation, c'est-à-dire l'expulsion vers des bagnes coloniaux des récidivistes que

certains qualifiaient « d'incorrigibles ». Prise en 1882, cette mesure s'attaquait à la délinquance et à ceux que l'État considérait comme des ennemis de l'intérieur, et rassurait ainsi la petite bourgeoisie. C'est d'ailleurs dans ces termes que la cour d'appel de Poitiers appelait à agir contre les récidivistes : « Les récidivistes incorrigibles forment une armée toujours prête pour le désordre et la guerre civile : on en a fait une cruelle expérience lors de l'insurrection de la Commune de Paris. Il en sera ainsi dans toutes les occasions : le récidiviste, déshabitué du travail, aigri par le séjour des prisons, devient l'ennemi irréconciliable de l'ordre social. » Les travaux de Bertillon permettaient surtout à la police de se donner une nouvelle apparence. Avec la recherche de preuves « scientifiques », la police se construisit une image d'organisation « intelligente ». Ce tableau élogieux fut peint notamment par les journaux de l'époque, qui aimaient raconter comment les connaissances et techniques scientifiques parvenaient toujours à déjouer la filouterie et la ruse des délinquants[10]. Les travaux de Bertillon alimentaient surtout certaines thèses nauséabondes et très en vogue à l'époque, comme celle défendue par Cesare Lombroso[11]. Sous couvert des sciences anthropométriques, ce dernier dégagea des « lois » tendant à prouver que la délinquance serait innée et se transmettrait par les gènes. Ainsi, selon ses caractéristiques physiques, l'individu serait plus ou moins propice à être voleur, pédéraste ou même anarchiste… Si, depuis

10 Sur ce point, on peut faire une analogie avec le rôle joué aujourd'hui par les reportages et autres séries télévisées, où les héros de la police scientifique débloquent à chaque fois l'enquête en cours. Pour autant, les doutes et remises en question, par exemple de la fiabilité du prélèvement de l'ADN, sont à chaque fois niés.

11 Cesare Lombroso était professeur de médecine légale aux années charnières des XIXe et XXe siècles, célèbre pour ses théories racistes et eugénistes sur les questions de criminalité.

lors, ces idées furent démontées, il en reste que régulièrement les courants réactionnaires ressortent la thèse du « gène du délinquant[12] ».

Le 12 août 1898, au lendemain de sa première condamnation, Émile est transféré du dépôt à la Petite Roquette. Certains renseignements issus de sa visite au service anthropométrique sont annotés sur sa fiche d'écrou. Quand il arrive dans cette prison, spécialement bâtie pour les mineurs, on lui attribue son premier numéro d'écrou, le 590.

Situé entre la Bastille et son quartier de Charonne, le bâtiment de la Petite Roquette lui est familier du fait de sa situation géographique en ville, mais aussi par les mythes qui entourent cette prison. C'est notamment ici que des exécutions de peine capitale sont réalisées. Émile devait avoir écho de ces histoires et avait certainement déjà longé ces longs murs. Et pourtant, passer près des grands murs d'enceinte est bien différent que d'entrer à l'intérieur. Ce bâtiment, construit entre 1825 et 1832, se voulait être une « prison modèle » pour incarcérer les mineurs, c'est-à-dire les condamnés de moins de vingt-et-un ans, mais aussi pour enfermer les femmes, qui ne sont qu'une autre catégorie de « mineurs » selon les législateurs. Cette expression de « prison modèle » utilisée par tous les bâtisseurs de prison au moment de leur ouverture a un goût un peu particulier au début de ce siècle. En effet, le début du XXe siècle est un tournant dans l'histoire judiciaire, et donc carcérale, du fait de l'évolution des

12 Fin 2005, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, inclut dans son projet de loi sur la prévention de la délinquance le principe d'une « détection précoce des troubles du comportement » chez les plus jeunes à partir de l'école maternelle et primaire.

peines du châtiment vers l'enfermement[13]. C'est donc à ce moment-là que plusieurs intellectuels de l'enfermement réfléchissent et expérimentent. C'est le cas dans l'architecture même de la Petite Roquette qui cherche à se rapprocher du panoptique. À la fin du XVIIIe siècle, Jérémy Bentham théorise ce modèle architectural de prison où chaque détenu peut être à tout moment observé sans qu'il puisse s'en rendre compte. L'idée est donc qu'à terme l'individu se contrôle lui-même tout le temps en intégrant la surveillance permanente et l'autorité[14].

Pour la première fois, Émile Delagrange franchit la lourde porte de l'institution carcérale. Il est ensuite amené à travers les longs couloirs la tête recouverte d'un drap noir. Fini le chaos de la ville, les bruits familiers du quartier de Charonne, les harangues des vendeurs, les chansons des gamins ; Émile est plongé dans un monde de silence. Les seuls sons autorisés sont la voix des maîtres lisant depuis le couloir et d'une manière monocorde des leçons à l'intention des jeunes enfermés, les insultes des gardiens qui font hâter le pas et les claquements secs du mécanisme des serrures. On distingue également les bruits de coups, les plaintes et les pleurs. Le recours à la violence est fréquent ; les récalcitrants et les moins dégourdis se retrouvent régulièrement passés à tabac par les surveillants. Émile est désormais dans sa cellule individuelle. Lui qui est habitué à vivre à l'échelle de son quartier, des rues, il se retrouve cloîtré dans quelques mètres carrés avec seulement une petite fenêtre. Comme

13 Michel Foucault dans son livre *Surveiller et punir* décrit l'évolution dans l'histoire de la peine et sa mise en œuvre par le pouvoir. Il analyse le changement du contrôle de la population à partir des exécutions et tortures publiques sous la monarchie jusqu'à la conceptualisation et la création des prisons au début du XIXe siècle.

14 Pour plus de détails, à lire également dans *Surveiller et punir*, le décryptage du panoptique.

chacune des ouvertures de la Petite Roquette, celle-ci ne laisse voir que la chapelle intérieure sans aucune vision au-delà de la prison, l'imposant mur d'enceinte barrant l'horizon. La tambouille à l'intérieur est répugnante et l'hygiène déplorable... mais surtout, l'autorité règne par l'humiliation et les coups.

Le régime carcéral qu'Émile a connu durant cette période est un peu particulier. Tout comme par son architecture, la Petite Roquette fut le terrain d'expérimentations de plusieurs écoles théoriques de l'enfermement. Ces dernières partaient du postulat que l'enfant délinquant devait être sorti de son environnement familial et des « meutes juvéniles » qui peuplaient les faubourgs à cette époque. L'enfant était considéré comme un être neutre et innocent. S'il devenait délinquant, c'était par effet de contamination causée par son environnement peu recommandable. Ainsi, il fallait sortir l'enfant de son contexte familial et le placer alors sous un régime de patronage. La vision de l'enfance évoluait néanmoins et on commençait à assister à la participation d'adolescents aux insurrections qui marquèrent l'histoire de ce siècle, notamment dans les grandes villes. Il fallait donc aménager la peine en isolant complètement le jeune et en lui inculquant des valeurs de soumission à l'autorité, qu'elle soit étatique, religieuse ou militaire. C'est ainsi qu'on pensa la Petite Roquette avec un système d'encellulement individuel et un régime d'extrême sévérité. Comme seul échappatoire et horizon, l'enfant n'avait plus que l'église qu'il apercevait de sa cellule, comme seule relation sociale le religieux qu'il écoutait dans un amphithéâtre où, placé dans une des alvéoles, il ne pouvait être en contact avec ses autres compagnons d'infortune. Les relations sociales étaient *quasi* inexistantes, se réduisant à la visite du curé et le contrôle des surveillants.

Le système auburnien, mis en place dans un premier temps, part de ce principe : l'enfant est continuellement seul, sauf pendant les temps de travail, dans des salles communes où il reste dans le silence et encadré par un surveillant. La direction de la Petite Roquette expérimenta même durant quatre années le régime dit « de Philadelphie », dans lequel le détenu est isolé et plongé dans le silence toute la journée. Résultat : le taux de mortalité en 1841 fut de 12 % des détenus. Dès lors, et progressivement, la direction de l'établissement et l'Administration pénitentiaire concédèrent à assouplir sensiblement la rigidité du régime pratiqué, d'autant que parallèlement se développaient de nouvelles prisons avec un régime très différent : les colonies pénitentiaires. Concernant la prison de la Petite Roquette, il n'existe que très peu de récits et de traces sur les actes d'insoumissions (les graffitis, les petites insubordinations) et de désespoir (comme les suicides qui ont été relativement nombreux à la Petite Roquette). Les historiens retiennent surtout la journée du 7 août 1865. Ce jour là, on ne sait pas ce qui a pris l'impératrice Eugénie[15] d'aller visiter la Petite Roquette... En tout état de cause, quand certains enfants comprirent qu'elle était là, les cris, chants séditieux et insultes ont brisé le silence. L'impératrice, choquée, fit par la suite accélérer le léger assouplissement du régime carcéral de cette « prison modèle ». La Petite Roquette servit à enfermer les jeunes parisiens condamnés à des petites peines (moins d'un an) et ceux en attente de leur procès ou de transfert jusqu'en 1935. À cette date, la prison pour mineurs ferme pour devenir un lieu d'enfermement pour femmes uniquement.

Émile, quant à lui, fut libéré huit jours plus tard, le 19 août. Sa mère vint le chercher. Le surveillant

15 L'impératrice Eugénie était l'épouse de Napoléon III, qui était au pouvoir comme président puis empereur de 1848 à 1870.

chargé de clore le registre d'écrou le notifia, car même chez les mineurs cette situation était un fait assez rare. Cela laisse à penser qu'il y avait des liens familiaux très forts chez les Delagrange : la suite nous le confirmera.

Chapitre 3

La condamnation à la correction

Novembre 1898

Il est fort probable que les quelques jours passés à la Petite Roquette aient marqué Émile. En tout cas, à sa sortie, l'air chaud de ce mois d'août et les retrouvailles avec ses proches ont dû lui faire du bien. Mais l'euphorie fut de courte durée et le train-train quotidien reprit rapidement son cours : les vadrouilles dans le quartier et, un peu plus loin, les petits plans, les débrouilles, les paniers, la famille, les amis... mais aussi et toujours les rondes policières et le risque d'une nouvelle incarcération. Le sentiment de fatalité au sein de la classe ouvrière restait très présent à ce moment-là de son histoire, et ce malgré le fait qu'elle était peut-être beaucoup plus proche d'une révolution qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il y avait cette sensation d'être là pour galérer, se faire exploiter puis mourir. D'ailleurs, pour les jeunes de Charonne, de Belleville et d'autres faubourgs populaires, les passages par la case prison, l'armée et la galère du travail étaient perçus comme les jalons normaux de la vie. Pour autant, beaucoup d'entre eux résistaient et tentaient de briser ce cercle.

Si l'on croit en cette fatalité, ce qui devait arriver arriva. Le 14 novembre 1898, Émile Delagrange et Antoine Lacam se font interpeller pour vol. Antoine est le frère d'Eugène Lacam avec qui Émile s'est fait arrêter un an plus tôt pour l'histoire de la passe anglaise. C'est un voisin d'Émile, il habite au 28 de la rue d'Avron et Émile au 27. Né dans le quartier vingt ans plus tôt, il travaille comme ouvrier en papier peint[16] et tout comme Émile, il a déjà des condamnations derrière lui. Lors de l'audience, le juge décide de lancer une commission rogatoire sur Émile et les envoie tous les deux en détention préventive. Émile suit donc le même parcours que quelques mois auparavant. Au service anthropométrique, on lui trouve juste quelques centimètres de plus et les traces d'un début de tatouage à l'intérieur du bras droit[17]. Il est ensuite amené à la Petite Roquette où on lui attribue un nouveau numéro d'écrou, le 889. S'il n'y a plus d'effet de surprise, cette nouvelle incarcération a certainement été très dure, d'autant plus que, étant en attente de jugement, Milot ne connait pas sa date de sortie.

La comparution eut finalement lieu le 19 décembre devant la neuvième chambre du tribunal correctionnel de la Seine. La Justice différencia les peines des deux compères. En effet, depuis plusieurs mois, Antoine était majeur. Eu égard à cela ainsi qu'à sa situation de récidiviste, il fut condamné à un an de prison ferme. En ce qui concerne Émile, qui n'avait alors que quatorze ans et demi, le juge fit usage de l'article 66 du Code pénal, c'est-à-dire qu'il considéra qu'Émile avait

16 L'industrie s'était particulièrement développée dans l'Est parisien, autour du faubourg Saint-Antoine dans un premier temps, puis un peu plus vers l'est encore, où elle trouvait espace et main-d'œuvre pour s'implanter.

17 À la fin de ce siècle, le tatouage se répandait dans le milieu de la petite délinquance et pouvait signifier l'appartenance à un groupe, tout comme une expérience vécue.

agi « sans discernement » et le condamna à demeurer en maison de correction jusqu'à ses vingt ans révolus. Jugeant que ce mioche n'avait pas pris en compte la leçon lors de son premier passage à la Petite Roquette, le tribunal suivit la conclusion de la commission rogatoire dressée par les agents du commissariat de quartier : « Le plus jeune [Émile] a toujours eu de mauvaises fréquentations et préfère ne pas travailler. Le père absent ne peut exercer son autorité, la mère faible de caractère, sans être indigne de l'autorité paternelle, il serait utile de mettre l'enfant dans une maison de correction. » La « maison de correction » est le terme parfois employé pour parler des colonies pénitentiaires. L'Administration pénitentiaire a commencé à instaurer ces établissements, avec un système d'enfermement nouveau, dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Ce dispositif fut expérimenté à partir de 1839 avec la première colonie installée à Mettray (Indre-et-Loire) par MM. Demetz et de Courteilles. Cette initiative se voulait à contre-courant de l'encellulement individuel testé notamment à la Petite Roquette et dont les premiers résultats n'étaient pas probants selon l'Administration pénitentiaire. Cette colonie expérimentait ainsi de nouvelles pistes pour l'enfermement des plus jeunes. Le premier principe sur lequel les instigateurs de ce projet s'appuyaient était qu'il fallait sortir les enfants des villes, celles-ci constituant le lieu de regroupement des classes « dangereuses ». Il s'agissait pour les autorités d'éloigner la jeunesse prolétarienne, qui représentait le terreau fertile de futures insurrections pouvant mettre l'État en danger. Mais l'éloignement des villes ne suffisait pas. Il fallait de surcroît encadrer strictement ces rebelles en puissance

par le biais d'une discipline militaire, d'une éducation religieuse, mais aussi par le travail de la terre.

Ce système s'appuyait sur d'autres, plus intéressés : il offrait une main-d'œuvre très bon marché à de grands propriétaires terriens en échange d'une rétribution par détenu pris en charge et par jour. Profitables économiquement à la bourgeoisie, terrains d'embrigadement privilégiés pour l'Église, les colonies offraient également de nombreux avantages à l'État. D'abord, d'un point vu sécuritaire, car il pouvait à présent répondre de son besoin en termes de nombre de places à la répression des jeunes des faubourgs. De plus, d'un point de vue économique, l'État était également gagnant. En effet, il n'avait plus besoin de construire des prisons supplémentaires spécifiques aux mineurs, du type de la Petite Roquette. Même si, durant la période des colonies pénitentiaires, certains mineurs continuaient d'être envoyés dans les taules françaises, celles-ci n'auraient pas pu « accueillir » les milliers « d'âmes perdues » que la Justice avait condamnées. Dans la société, ce projet avait les faveurs des patrons et intellectuels philanthropes, des libéraux modérés et progressistes qui préféraient savoir les enfants en dehors des prisons, mais aussi de nombreuses familles soulagées d'avoir une bouche en moins à nourrir. C'est ainsi qu'après une dizaine d'années d'expérimentation, l'État légalisa les colonies. Par l'intermédiaire de la loi du 5 août 1850 et son article 5, l'État fit un appel à candidature auprès des propriétaires terriens voulant porter la responsabilité de « garde, d'entretien et d'éducation » de ses jeunes. Et quelques années plus tard, les colonies fleurirent sur le territoire.

L'ouverture de ce grand nombre de places à l'incarcération pour mineurs décomplexa les juges et les policiers. Les commissaires de quartier marquèrent

effectivement leur satisfaction de pouvoir interpeller les « vagabonds » que la Justice pouvait incarcérer dans la foulée en guise d'exemple. En 1847, on dénombra ainsi 4 876 interpellés et, en 1857, leur nombre passa à 9 896. Les juges suivaient le même mouvement et, à partir du milieu du XIXe siècle, à l'appui de l'article 66, ils purent condamner massivement à la maison de correction jusqu'aux vingt ans révolus. Comme quoi, hier comme aujourd'hui, construire des prisons en plus a toujours permis d'augmenter le nombre de personnes incarcérées et non pas d'améliorer les conditions des prisonniers. À l'époque, peu de voix s'élevèrent contre ce qu'on peut qualifier d'enfermement massif des jeunes des classes populaires. Il existe peu de chiffres, nous savons cependant qu'en 1875, 7 900 mineurs sont incarcérés, dont la plupart viennent des mêmes quartiers.

Le 19 décembre 1898, quand le juge énonça la sentence, il y eut malgré tout du remous, un couac comme il en arrivait de temps en temps dans la grande machine à enfermer les mineurs. Cette fois-ci, le père de l'accusé fit appel. Le dossier fut donc rejugé le 20 janvier 1899. Le résultat demeura le même, avec des frais de justice supplémentaires et vingt-neuf francs d'amende pour le père d'Émile, histoire de lui apprendre qu'on ne remet pas en cause si simplement la parole d'un juge. Il est difficile de présumer des raisons pour lesquelles Charles Delagrange fit appel. Cependant, plusieurs hypothèses peuvent s'additionner. Des considérations affectives : le refus de se voir enlever son fils et que celui-ci soit retenu loin des siens et privé de sa liberté pourrait être une première explication. Les raisons auraient pu également être d'ordre politique comprenant une critique de l'enfermement et notamment de

la relégation dont a beaucoup souffert la population du xxe arrondissement, surtout après la Commune de Paris. Par ailleurs, il a pu également faire cet appel à la demande d'Émile.

Quel est le positionnement d'Émile là-dedans ? Dans son entourage, parmi sa bande à Charonne, quelques-uns sont déjà partis dans ces colonies, certains en sont revenus, d'autres non. En tout cas, les informations et rumeurs circulaient sur les conditions d'enfermement et sur ce qui se passait là-bas. Le fait d'être condamné à la maison correctionnelle a même son expression : on parle de « se faire condamner à la vingt et unième ! » On peut également émettre l'hypothèse que d'autres détenus de la Petite Roquette lui aient raconté la situation dans les colonies... On sait que, malgré les conditions drastiques d'incarcération, les jeunes détenus arrivaient à échanger entre eux sur leur situation à l'aide de *biffetons*. Ces petits messages griffonnés sur des bouts de papier se passaient lors des déplacements et se dissimulaient dans les cours de promenade ou autres... Certains de ces billets ont été retrouvés et racontent la rage d'être enfermé, les conditions, le désir de liberté, les moqueries et la haine des surveillants et aussi l'envie pour certains d'éviter *la vingt et unième*[18]. Parmi ses codétenus à la fin de sa période à la Petite Roquette, peut-être qu'Émile a ainsi échangé avec Léopold Beaugé[19]. Ce dernier a le même âge qu'Émile et est né à Ivry. Léopold est également un de ces gavroches des faubourgs. Inculpé de vol, il fut lui aussi victime de l'article 66 qui l'envoya

18 Voir dans l'annexe IV, page 175, un exemple de *biffeton* signé « la fouine de Seine-Saint-Denis ». D'autres *biffetons* sont consultables sur le site Internet : yann.bisiou.pagesperso-orange.fr/blond/index.html.

19 L'orthographe du nom de famille est incertaine, en effet, selon les registres (état civil, registre d'écrou, documents militaires...), on trouve des différences orthographiques : Beaugé, Baugé, Bauget...

quelques années plus tôt en correction jusqu'à ses vingt ans accomplis. Il fut placé à la colonie de Montesson (Yvelines) dénommée « l'école Lepeletier de Saint-Fargeau ». Il en fut expulsé pour être envoyé à la Petite Roquette le 4 février 1899, le temps de lui trouver une nouvelle place dans une autre colonie. Son passage à la Petite Roquette est certainement dû à un transfert disciplinaire[20]. Dix jours plus tard, il fut déplacé à Bologne en Haute-Marne, dans une colonie industrielle. Émile y est également envoyé quinze jours plus tard. C'est là-bas que leur amitié prendra toute sa force.

20 Malheureusement, il n'y a pas d'archives de cette colonie pour cette période. Cependant, à la lecture d'archives d'autres colonies, les transferts d'une colonie à une autre sont souvent le résultat d'insubordinations et/ou d'évasions répétées.

Chapitre 4

La colonie de Bologne

Mars 1899

En 1899, la colonie de Bologne a déjà une longue histoire derrière elle. C'est en 1855 que la coutellerie de Courcelles-sous-Nogent sollicita l'Administration pénitentiaire pour obtenir la concession d'une colonie. Les gérants de l'entreprise, MM. Bezingue et Sommelet, présentèrent un dossier répondant positivement à la plupart des critères établis par l'Administration.

Tout d'abord, son directeur, M. Sommelet, était connu et reconnu localement car il était le symbole de la réussite sociale et d'un certain dynamisme industriel. De plus, il avait la réputation d'avoir une conduite et une morale irréprochables, ce qui était très rassurant pour les autorités administratives et surtout religieuses de l'époque. Enfin, le fait que l'activité de la colonie fut industrielle et non agricole comme la quasi-totalité des autres colonies n'a pas été un souci, bien au contraire. Cela devait permettre aux colons de se former à un métier qu'ils pourraient certainement plus facilement exercer à leur sortie. Si cette industrie avait été localisée en zone urbaine, cela aurait pu être un motif de

refus. Or la société que dirigeait M. Sommelet était installée à Courcelles-sous-Nogent, ce qui correspondait aux cahiers des charges. C'est-à-dire ni trop près des villes — ce petit village étant situé à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Chaumont, la préfecture de la Haute-Marne — ni trop loin non plus afin que la colonie restât facilement accessible, notamment par le chemin de fer.

L'inspecteur chargé de faire un rapport sur la candidature nota que c'était une entreprise bien équipée, avec de bons ouvriers. Rassuré et impressionné, il donna son aval pour l'ouverture de la colonie, qui sera officialisée en 1857. Ce brave homme aura juste omis, intentionnellement ou pas, d'éplucher d'un peu plus près les livres de comptes. Ainsi n'aura-t-il pu constater que la situation économique de la forge n'était pas reluisante. L'industrie des forges en Haute-Marne souffrait énormément de la concurrence avec l'arrivée en France des aciers allemand et anglais et éprouvait de grandes difficultés à rester compétitive. Avec la loi réglementant le travail des enfants votée quinze ans plus tôt, l'industrie de l'acier en Haute-Marne rentrait dans une profonde crise. Au moment du débat parlementaire sur ce projet de loi, il y avait d'ailleurs eu de fortes protestations[21]. Sommelet vit finalement les colonies comme une opportunité de revenir quelques années en arrière. En effet, déjà en 1849, au sein de son entreprise, 23 ouvriers sur 93 étaient des enfants. En outre, l'État participerait même désormais au financement de cette main-d'œuvre, l'Administration pénitentiaire reversant une aide par enfant et par jour

21 Le 22 mars 1841, le parlement vote la première loi contre le travail des enfants. Mais, après plus d'un an de débats et de conflits, celle-ci est largement allégée. La mobilisation contre cette loi a été assez forte en Haute-Marne, notamment à Saint-Dizier.

à la direction de la colonie[22]. Au début, l'entreprise ne versait aucune rémunération à ses jeunes ouvriers.

Durant toutes ces premières années à la tête de la colonie, le patriarche Sommelet n'eut de cesse de se confronter avec l'Administration pénitentiaire, chaque partie bataillant et jouant d'un pouvoir de chantage sur le nombre d'enfants qui pouvaient être maintenus dans la colonie, le montant du prix de la journée et les contraintes d'encadrement des colons. C'est ainsi qu'avant l'arrivée d'Émile, les annales de la colonie rapportaient déjà de nombreux épisodes marquants. La colonie fut notamment fermée une première fois en 1862, suite à des périodes de chômage technique à répétition, mais surtout suite à une inspection qui révéla un manque de nourriture et l'absence d'une salle de bain. Faits qui feront écrire à l'inspecteur que l'état sanitaire des colons est « déplorable ». Ce dernier observe même « une épaisse couche de crasse, qui chez plusieurs d'entre eux se détache par écailles ». Malgré ce rapport d'inspection, cette fermeture ne se fit pas immédiatement. Le préfet tenta de l'empêcher, considérant que « l'intérêt national est l'objectif prioritaire devant la considération d'ordre moral, administratif, ou humanitaire ».

Elle réouvrira finalement trois ans plus tard, sujette à de nouvelles controverses avec la concurrence locale. Plus tard, le déménagement à Bologne fut le résultat des pressions des autres industriels du secteur qui tentaient régulièrement de dénoncer la concurrence déloyale, à l'aide de pétitions envoyées à la presse et aux autorités. En 1877, une commission d'enquête composée d'élus locaux et de professionnels de ce secteur d'activité fut mise en place pour étudier

22 Après deux années de négociations, l'Administration pénitentiaire décida d'allouer une aide dégressive sur plusieurs années de 0,60 franc par jour et par enfant placé dans la colonie.

le bien-fondé de cette colonie et ses incidences économiques. Cette commission ne vit les enfants que comme des outils de travail et ne se préoccupa guère de leurs conditions d'enfermement, de leur quotidien et des maltraitances. Avec le transfert à Bologne et la diversification de la production à des secteurs très peu développés par la concurrence de Nogent (rasoirs, sécateurs, taille-haies), Sommelet trouva la parade pour faire taire ses rivaux et couper l'herbe sous le pied à ses opposants. Le déménagement dans ces nouveaux locaux « plus adaptés » fut également utilisé par la direction de la colonie pour demander à l'Administration pénitentiaire d'augmenter la subvention allouée à chaque enfant à la journée. À l'occasion de ce déplacement, Sommelet commença également à céder progressivement le flambeau de l'entreprise et de la colonie à son fils, Cyprien.

Ce transfert n'a cependant pas réglé totalement les soucis de la colonie. Régulièrement, des pétitions de concurrents réapparaissaient sur les bureaux du préfet ainsi que dans les colonnes de la presse locale. Cette dernière se faisait également l'écho de certains scandales à propos de cas de maltraitances. De plus, ce déménagement dans les nouveaux bâtiments accentua encore un peu plus les difficultés financières et rogna sur les bénéfices chéris de la famille dirigeante. C'est pourquoi, afin d'augmenter la rentabilité de la nouvelle structure, celle-ci demanda à recevoir encore plus d'enfants pour atteindre un effectif de 300 colons, contre 229 début 1898. Cette requête fut entendue par l'Administration pénitentiaire. Et c'est ainsi, qu'elle envoya les mois suivant plusieurs colons supplémentaires dont Léopold Beaugé et Émile Delagrange.

C'est le 2 mars 1899 qu'Émile fut extrait de sa cellule de la Petite Roquette pour être confié à un signaleur chargé de l'amener jusqu'à Bologne. Il est difficile de savoir ce qu'a pu ressentir Émile à ce moment-là. Le soulagement de sortir après ces cinq longs mois d'hiver dans sa sombre cellule de la Petite Roquette devait être mêlé à l'inquiétude d'être enfermé ailleurs, loin de Charonne et de ses proches.

Comme ont dues être longues les heures dans ce train. Il arriva finalement dans la petite gare de Bologne. Descendu sur le quai, il traversa le petit village à pied, escorté de près. On imagine les habitants dévisager ce nouveau colon. La presse locale et les rumeurs décrivaient ces jeunes comme des sauvages des faubourgs parisiens sans foi ni loi, fils de communards, porteurs de la maladie du vice et du vol. Certains ouvriers de la forge témoignaient probablement aussi de la dureté de la vie à la colonie, des mauvais traitements et de certains décès. Mais cela n'empêchait pas des habitants attirés par la prime[23] de participer à la chasse aux fuyards quand le signal était lancé. On se racontait entre voisins les cachettes où l'on débusquait ces vauriens. Les anecdotes ne manquaient pas et se transmettaient de voisin à voisin. Cette évasion, par exemple, en juin 1884, durant laquelle les colons Demaux et Quequez, poursuivis par des villageois, des surveillants et des ouvriers, durent plonger dans la Marne. Le premier fut capturé sur l'autre rive par des paysans, le second fut retrouvé noyé[24] un peu plus loin.

Après la traversée du village, Émile découvrit des champs de céréales à perte de vue, puis la Marne beaucoup plus petite qu'à la guinguette où il devait se rendre avec ses parents. De l'autre côté de la rivière,

23 En 1869, le ministre de l'intérieur Forcade instaure une récompense de 15 francs pour chaque capture d'un jeune détenu évadé.

24 Voir le récit de cette tentative d'évasion dans l'annexe I, page 161.

des bois recouvraient de petites collines. Au milieu de ce décor se dressaient les murs en briques rouges de la forge. Plus il s'approchait, plus les bruits de la colonie se faisaient entendre — mélange de bruits d'usine, de machines, d'engrenages et de bruits de casernes, avec ses ordres braillés et ses marches cadencées aux rythmes des tambours. C'est ici qu'il devait croupir les cinq années suivantes.

L'accueil d'un nouveau colon était pensé et préparé. Émile suivit le protocole : enregistrement dans les fichiers de la colonie, dépôt des affaires personnelles, récupération du paquetage[25]. Puis notre parigot eut droit à une inspection « sanitaire » et à une nouvelle coupe de cheveux. Cette phase avait plus pour objectif de prendre possession du corps du colon que d'éviter la gale et les poux qui proliféraient de toute façon déjà dans la colonie. Enfin, il était amené au directeur pour un entretien.

Leur volonté était également d'impressionner le jeune, lui fixer les règles, expliquer l'échelle des sanctions mais aussi des gratifications. Il existait une grille de peines en fonction des insubordinations. Elles allaient de l'avertissement, de l'amende, des restrictions alimentaires aux peines de cachot et aux jours de pain sec. La direction privilégiait les peines « rentables » économiquement. Un enfant au cachot était un enfant en moins dans les ateliers. Cette peine n'était distribuée que pour les faits les plus graves, alors que le pain sec et les amendes permettaient à l'administration de la colonie quelques menues économies. Quant aux gratifications, elles étaient plus symboliques

25 Le trousseau se composait ainsi : galoches dans lesquelles les enfants étaient pieds nus (ni chaussettes ni guêtres, même l'hiver), un bonnet de police et un uniforme gris pâle, souvent déjà porté par un précédent colon et fortement rapiécé.

qu'autre chose. Le zèle et le cafardage permettaient de gagner quelques bons points qui, additionnés, se transformaient en francs supplémentaires sur le pécule du colon. Pourtant, celui-ci baissait plus facilement qu'il n'augmentait. Les principales gratifications signifiaient en réalité une élévation dans la hiérarchie des colons. Plus un détenu était haut placé, plus il avait la responsabilité de surveiller d'autres codétenus. En échange, il bénéficiait de petits avantages. Cette pratique était intéressante à plus d'un titre pour la direction. D'un point de vue économique, un *kapo* coûtait moins cher qu'un surveillant, mais surtout cela favorisait le mouchardage et brisait potentiellement les mouvements de solidarité au sein des colons... Tout en haut du tableau, la gratification la plus forte, mais également une des plus rares, était l'accord de la colonie pour faire une demande d'incorporation précoce dans l'armée. Si celle-ci considérait le jeune homme comme apte à servir de chair à canon dans l'armée coloniale française, il pouvait donc s'y faire enrôler avant ses vingt et un ans et rester moins longtemps dans la colonie. Cette « faveur » était tout de même assez rare, la colonie ayant besoin de ses colons les plus âgés, car souvent meilleurs ouvriers.

Dans la plupart des colonies, la direction de l'établissement instaurait ce type de fonctionnement pour ancrer leur toute-puissance. Cette stratégie « du bâton et de la carotte » n'a pas été inventée par les colonies ni même limitée à celles-ci. Elle a toujours été une manière d'asseoir l'autorité pour de nombreux pouvoirs, que ce soit dans les prisons, les établissements scolaires ou les entreprises.

Après cet entretien, Émile rencontra l'abbé Jacquin qui pendant plusieurs décennies occupa le poste d'aumônier de la colonie. Il accueillait les colons avec un

cinglant : « *In carcere eram et venitis ad me*[26]. » On imagine l'effet que cette phrase en latin pouvait avoir sur Émile, lui qui n'était pas croyant, non baptisé et qui avait a priori été élevé suivant une éducation athée. Avec sa bonté toute chrétienne, mais certainement vexé du peu d'intérêt que lui accorda notre garnement, l'abbé enchaîna sur la visite de la chapelle et le fonctionnement de l'office religieux. Émile dut lui annoncer qu'il n'était pas baptisé, ni croyant... Cette fois-ci, l'abbé dut légèrement s'énerver et passer le relais aux autres pour la suite de la présentation de la colonie. Sa tâche au sein de l'atelier lui fut présentée par le contremaître, et un colon gradé lui expliqua le fonctionnement des dortoirs. La cadre de la colonie était fixé. La routine de celle-ci commença dès le lendemain pour Émile Delagrange.

26 « J'étais en prison et vous êtes venus à moi ». Cette information est tirée de son livre témoignage *Souvenirs recueillis par M. l'abbé Pierre Jacquin, aumônier de la colonie de Bologne, de 1869 à 1895*. Ce livre narre ses premières années au sein de la colonie. C'est un document de propagande publié afin de défendre la présence des religieux dans les colonies et d'obtenir des fonds pour ses œuvres. L'abbé y raconte avec un aplomb déconcertant comment les enfants s'épanouissaient dans le travail et la rencontre avec Dieu. Cependant, on a du mal à croire le père Jacquin et plusieurs faits restent troublants. Il nous parle, par exemple, d'enfants gagnant correctement leur vie dans les ateliers, mais raconte aussi la mort de Léon Guilloux. Ce dernier, à sa libération, dut rentrer à pied sur Paris, car il n'avait pas assez d'argent pour se payer le train. Il ne revit pas sa famille car il mourut d'épuisement et de l'infection du tétanos quelques jours plus tard sur la route à l'hospice de Chalons. On trouve d'autres récits du même acabit, d'enfants perdus mais qui, grâce à l'aide de l'abbé, retrouveraient le chemin de Dieu sur leur lit de mort. Ainsi, selon l'abbé Jacquin « ils rencontrent enfin la vraie liberté ». Ce livre est lisible en pdf sur le site gallica.bnf.fr

Chapitre 5

La routine de la colonie de Bologne

Printemps & été 1900

L'ORGANISATION DE LA COLONIE se voulait très stricte avec des journées réglées à la minute, évitant tout temps mort. L'occupation maximale du temps du jeune détenu est un principe de base de l'enfermement des mineurs que l'on peut encore observer aujourd'hui dans l'organisation des CEF et CER[27]. En contrôlant le temps, les mouvements et les occupations, l'idée de l'Administration pénitentiaire est d'empêcher « l'oisiveté » qui nourrirait la délinquance juvénile. À Bologne comme ailleurs, l'organisation des journées tend à minimiser au maximum les moments de « liberté » où les enfants pourraient divaguer, jouer ou vaquer à d'autres occupations.

À 5 heures du matin, Émile et les autres devaient se lever, se vêtir de l'uniforme réglementaire et ranger les lits. 5 h 10 : c'était la prière avec l'aumônier.

---

27 CEF : Centre éducatif fermé ; CER : Centre éducatif renforcé. Cette question de l'organisation du temps des jeunes détenus dans l'histoire est largement développée dans le livre *Les Enfants de l'ombre* d'Élise Yvorel (Presses universitaires de Rennes, 2008).

5 h 15 : descente des dortoirs. Chaque mouvement dans la colonie, tout comme les changements d'activités, était annoncé et rythmé à grands coups de tambours et aux appels du clairon. Les déplacements se faisaient en colonne à « allure militaire[28] ». À 5 h 20, pour les premiers communiants, se déroulait le catéchisme. Les autres s'engouffraient dans les ateliers pour une première séance de travail. À son arrivée dans l'établissement, chaque enfant était étudié par les contremaîtres et les responsables d'ateliers selon plusieurs critères tels l'âge, la force et les aptitudes déjà acquises. L'enfant était alors orienté vers l'atelier des limeurs-ajusteurs, celui des polisseurs, celui des sécateurs, celui des machines... ou affecté dans les services généraux de la colonie. On retrouvait ainsi dans ces services une vingtaine d'enfants qui tenaient différents postes au nettoyage, aux cuisines ou au vestiaire.

À 7 heures, il y avait les premières pauses et sorties des ateliers ainsi que la distribution d'un morceau de pain lors d'une petite récréation de vingt minutes avant de retourner à l'atelier, tandis qu'un groupe rejoignait la salle de classe. À tour de rôle, des groupes de vingt-cinq à trente enfants se relayaient dans la petite salle d'enseignement où un instituteur leur apprenait durant une heure et demie les bases en lecture, calcul et connaissances civiques. Les plus « aptes » étaient présentés en fin d'année au certificat d'études.

À 9 heures, les colons avaient trente minutes pour déjeuner une *panade*[29], puis une petite demi-heure de récréation où les surveillants organisaient souvent des

28 Les différentes informations et qualificatifs sont repris des rapports d'inspections inopinées, réalisées durant cette période par la préfecture de Haute-Marne.

29 La panade est une sorte de soupe au pain. Les croûtes souvent rassies étaient bouillies dans de l'eau avec du lait et un peu de gras. Ce plat était assez fréquent dans les classes populaires et souvent détesté par les enfants.

exercices militaires ou sportifs. Comme évoqué plus tôt, les gardiens, afin d'empêcher tout temps mort, étaient chargés d'organiser des exercices de ce type, contrôlant ainsi chaque enfant à tout moment, même pendant les récréations.

À 10 heures commençait la troisième séquence de travail en atelier qui était interrompue au bout de deux heures par un quart d'heure de récréation. C'est seulement à 14 heures que les clairons amenaient les colons au réfectoire pour la pitance de légumes qui était prévue chaque midi.

À 15 heures, le travail reprenait avec le même fonctionnement jusqu'à 19 heures où le clairon signifiait la fin de la journée de travail. Après une courte récréation, il était temps de manger une soupe améliorée, c'est-à-dire que dans l'eau de cuisson le cuistot avait fait tremper un morceau de viande qui procurait un autre goût à la gamelle. Après une dernière prière avec l'aumônier, l'heure de se coucher arrivait. Il était 20 h 30.

Du lundi au samedi, les journées étaient réglées ainsi, avec en plus par-ci par-là des séances de deux heures d'embrigadement religieux dispensé par l'aumônier Jacquin. Celui-ci avait un rôle particulièrement important au sein de la colonie. Écrivain médiocre[30] et fanatique de l'expansion coloniale française de l'époque, il admirait les missions d'évangélisation dans les nouveaux territoires coloniaux. Il imaginait sa propre fonction au sein de la colonie de Bologne comme une opération similaire, mais où les sujets étaient ces jeunes des faubourgs, perdus auparavant dans une « funeste liberté qui avait causé leurs malheurs ». De plus, il profitait d'avoir en face de lui la future chair à canon des armées coloniales

30 Il est l'auteur, comme on l'a dit, d'essais sur son « œuvre » au sein de la colonie, mais également de plusieurs poèmes sur le même sujet.

françaises pour lui inculquer les valeurs de cette « formidable aventure ». L'aumônier était également chargé du contrôle des visites ainsi que du contrôle épistolaire avec les familles. Chaque enfant avait, en effet, le droit de correspondre une fois par mois, sachant qu'aucune des lettres comportant des critiques de la colonie n'étaient autorisées. D'ailleurs, il contrôlait si bien qu'en étudiant plus de quatre années de rapports hebdomadaires, seulement trois visites (équivalent des parloirs d'aujourd'hui) ont été notifiées. Cela s'explique par la distance, le coût pour ces familles modestes de venir jusqu'à Bologne, mais aussi et surtout par les interdictions du père Jacquin.

Le dimanche correspondait au jour chômé, ce qui ne signifiait pas forcément le repos pour les colons. Le travail était remplacé par de nouvelles séances de catéchisme et d'entretiens religieux, ainsi que par des exercices physiques. Le dimanche coïncidait aussi avec le jour de la toilette hebdomadaire précédant la revue d'effectif. Mais se tenait surtout durant cette journée la remise des récompenses et des punitions, qui avait lieu dans la cour. En rang et en silence, Émile et ses compagnons restaient spectateurs de la mise en scène de leur mise au pas. Le directeur et les surveillants effectuaient la revue d'effectif et listaient un à un les bons points, mais aussi les punitions distribuées tout au long de la semaine. Les colons écoutaient en silence les amendes tomber, les jours de pain sec s'additionner et parfois les condamnations au cachot. Dans un article de 1904, un journaliste qui visite la colonie décrit ainsi ce réduit : « Ce sont des réduits étroits, sorte de souterrains, situés au fond d'une cave humide, où l'on accède en descendant quelques marches. La lumière et l'air y sont distribués fort parcimonieusement, et l'on peut dire que l'obscurité presque complète y règne pendant

la plus grande partie du jour. » Puis de s'émouvoir : « J'estime qu'un séjour prolongé dans ces *in pace* [sic] est des plus préjudiciables à la santé des pupilles qui y sont enfermés et il est aisé de concevoir comment, dans de jeunes cerveaux d'enfants, livrés pendant des jours à cette terrible solitude, naissent les pires sentiments de haine contre la société qu'ils font responsable de leurs maux. »

Dans les récits de révoltes que l'on peut retrouver dans les archives de la colonie, nous observons que le dimanche était aussi le moment où de nombreux mouvements de révoltes démarraient[31]. Il y a plusieurs raisons à cela : la distribution des tableaux d'honneur et des punitions correspondait au moment où la violence de la répression était particulièrement visible, tout comme le travail de dénonciation des *kapos* que le directeur gratifiait dans la foulée. Par ailleurs, ce jour-là demeurait aussi le moment où il n'y avait ni les ouvriers ni les contremaîtres dans l'usine et où le rapport de force (en tout cas d'un point de vue numérique) entre les enfants et l'encadrement était donc le moins au désavantage des colons. Plusieurs témoignages montrent, en effet, que certains ouvriers pouvaient participer au travail d'encadrement, de surveillance et même de répression.

En étudiant les quelques *Bulletins de statistiques morales* disponibles aux Archives, il est possible d'en savoir un peu plus sur les insubordinations. Ce type de document regroupait les différentes informations sur les détenus : fiches d'état-civil, condamnations, évolutions du comportement... Sont récapitulées notamment dans un tableau les « fautes commises » et les peines reçues. Il est tout d'abord intéressant de voir

31 La révolte du 24 avril 1882 est un exemple très intéressant de ces révoltes dominicales, elle est racontée dans l'annexe II.

que les condamnations portaient sur des faits que l'on peut ranger dans trois catégories.

La première regroupe de simples bêtises enfantines : « jouent avec des boules de neiges », « fait des caricatures de son contremaître », « ne fait que rire et s'amuser en classe », « se coiffe d'une façon ridicule »...

La seconde englobe plutôt des actes de réaction et d'insubordination dans ce milieu hostile : « vol de nourriture au réfectoire », « paresse à l'atelier »…

La dernière catégorie rassemble des actes de révolte plus « graves » : « insulte les surveillants », « commande à un camarade de frapper un contremaître », « lance des pierres sur des surveillants », « a fabriqué un couteau », « brise les tuiles de l'atelier afin de saccager les machines », « met le feu à de la paille dans l'atelier », « lance des pierres sur les fils télégraphiques, et brise un isolateur »... Toutes ces traces laissent deviner une hostilité envers le travail et les machines, mais aussi contre les adultes et certains enfants dont ces fameux *kapos*.

Enfin, il existe les évasions et les *rodages* ; les *Bulletins de statistiques morales* différencient les deux. En ce qui concerne les *rodages*, il arrivait régulièrement (surtout en été) que des colons s'échappent de la colonie le temps d'un après-midi. Ils revenaient d'eux-mêmes quelques heures plus tard, ou après avoir été pris en train de chaparder dans le village ou dans les vergers des alentours. À son retour, la colonie condamnait le fugueur au pain sec pour plusieurs jours. En revanche, quand il s'agissait d'évasion, le colon était envoyé pour dix jours au cachot. Les *rodages* étaient souvent des actes individuels, contrairement aux évasions qui se réalisaient en binôme, voire à trois. Plusieurs raisons à ce caractère collectif de l'évasion : tout d'abord afin de s'entraider lors de l'escalade du mur d'enceinte ou de

la descente des fenêtres ; mais aussi parce qu'à deux ou trois, il est plus aisé de se débrouiller pour chaparder des vêtements civils, tout en restant « discret », n'alertant pas trop vite ni les surveillants ni les badauds.

Des actes de révolte collective eurent également lieu et Émile en vécut durant le printemps 1900. Le 22 avril de cette année, un peu plus d'un mois et demi était passé depuis son transfert à Bologne. Ce dimanche-là, un mouvement que les gendarmes appelèrent « l'escapade » débuta. Durant la soirée, le directeur constata une certaine « effervescence » dans les rangs. Un peu plus tard, quatre jeunes profitèrent de cette atmosphère pour s'évader. Au moment du coucher, et ce pendant deux heures, on fit tourner en bourrique les surveillants avec des « jeux de billes » et des « chants séditieux[32] ». Si le lundi suivant le calme semblait être revenu dans la colonie, le mardi 23 à 9 heures, les quatre colons furent ramenés après qu'ils eurent, selon la direction de la colonie, volé et consommé de l'alcool au village voisin de Briaucourt. Tout un atelier décida alors de cesser le travail et de sortir du bâtiment. Certains partirent même de la colonie. Sur les quinze fuyards, sept furent repris ou revinrent avant la nuit. Les huit autres furent ramenés le lendemain matin à la colonie par les gendarmes d'Andelot, village situé à une douzaine de kilomètres. À l'arrivée des huit qui étaient ramenés de force, une mutinerie éclata. L'ensemble du personnel fut rapidement débordé et un grand nombre de colons décida de ne pas retourner dans les ateliers et de s'armer de lames. Trente-trois d'entre eux s'enfuirent à leur tour. Les gendarmes locaux furent eux aussi pris de cours. Le directeur Sommelet fut bien obligé d'envoyer un télégramme au préfet de Haute-Marne

32 Les chants comme l'Internationale ou la Carmagnole sont considérés, à l'époque, comme des chants séditieux.

ce 25 octobre à 15 h 30, réclamant en « extrême urgence » des renforts pour calmer la mutinerie et intercepter les trente-trois évadés. Le préfet renvoya un télégramme à plusieurs brigades de gendarmerie des alentours les appelant au plus vite à intervenir et à se déployer sur Bologne. On retrouve un second télégramme le lendemain à 14 h 30, où l'on apprend que le calme est enfin rétabli et que vingt colons ont été transférés à la prison de Chaumont. Dans les journaux *Le Petit Champenois* et *L'Avenir de la Haute-Marne*, qui relatent l'intervention de la gendarmerie, on peut lire : « Une personne présente qui se trouvait dans la colonie dit que les colons, lorsqu'ils aperçurent les gendarmes, se mirent à les accueillir par des épithètes les plus malsonnantes. Les révoltés, presque tous originaires de la Seine, furent fouillés minutieusement (certains avaient pu cacher des couteaux). » Les gendarmes restèrent sur place pendant vingt-quatre heures afin de s'assurer que le calme était définitivement rétabli. Les jours suivants, le directeur, dans un courrier à la préfecture, dédramatisa cet événement pour ne pas perdre la face. Présentant ces mutins comme « peu farouches », il prétendit que la mutinerie était « inexplicable aussi bien qu'inexpliquée ». Ce genre de révolte n'était guère appréciée par les autorités et on peut comprendre que le directeur chercha à minimiser l'importance de cette dernière. Cependant, la durée (six jours), le nombre d'enfants impliqués, la multiplication des évasions et des chahuts prouvent que la colère était forte et partagée chez les colons. La liste des vingt transférés à la prison figure au courrier et, chose marquante, étaient présents dans cette mutinerie des enfants de tous les ateliers. Ils avaient cependant comme point commun le fait d'être tous des gamins de Paris. Nous savons qu'une majorité des

colons était originaire des faubourgs de la capitale, mais pas uniquement. Plusieurs d'entre eux venaient également des principales villes du nord et de l'est de la France. Nous relevons également qu'il y avait une très forte organisation et reconnaissance entre enfants, selon la région d'où ils venaient. Les groupes se constituaient notamment selon l'argot et le patois utilisés. L'hypothèse d'un mouvement de gamins parisiens est tout à fait crédible. Ils devaient, à ce moment-là, être une centaine dans la colonie. Sur les vingt transférés à la maison d'arrêt, dix-neuf d'entre eux furent envoyés à la Petite Roquette le 2 mai. Le vingtième, bientôt libérable, fut maintenu à la maison d'arrêt de Chaumont jusqu'à la fin de sa peine. Il fallut quinze jours au directeur de la colonie pour retrouver ses esprits mercantiles. Dans un document du 8 mai, il dressa le coût des dégâts et le manque à gagner pour la colonie. Il préleva donc la somme de 2 409 francs sur le pécule de soixante-quatre colons supposés avoir participé à cette révolte. Émile ne fit partie ni de cette liste ni de celle des meneurs. Il n'y a donc pas de preuve qu'il a participé à cette révolte avec les autres parigots. Cependant, il n'est pas forcément incohérent d'imaginer qu'il ait pu y participer, surtout connaissant le caractère insoumis de notre adolescent. De plus, après seulement un mois et demi de labeur à la colonie, son pécule ne devait pas dépasser 1 ou 2 francs, ce qui ne paraît pas avoir été suffisant pour intéresser le directeur.

D'autres révoltes éclatèrent durant cet été 1900, comme celles des 30 juin et 1er juillet, où quatre Parisiens furent transférés à la prison de Chaumont après avoir incité leurs camarades à la révolte et avoir frappé des surveillants. Ces rébellions ne furent pas reprises dans la presse locale de l'époque qui portait

peu d'intérêt à ce qui se passait dans la colonie, mais elles précipitèrent un changement dans l'organisation de celle-ci. En effet, les autorités désignèrent en août 1900 un nouveau directeur, un capitaine corse du nom de Cacciaguerra. Ce fut un véritable affront pour la famille Sommelet qui se sentit humiliée de voir l'État s'immiscer ainsi dans ses affaires. Ce choix fort de l'État intervint également à un moment où, au niveau national, commençaient à émerger des critiques sur les colonies privées et notamment sur l'influence religieuse à l'intérieur de ces dernières... On reviendra plus tard sur ces polémiques. Quoi qu'il en soit, Sommelet vécut ce changement comme un acte d'ingérence et ce fut le point de départ d'une nouvelle guerre larvée entre le conseil d'administration de la colonie et les autorités tutélaires (préfectorales et Administration pénitentiaire). Cette situation compliquée dans la direction de la colonie n'arrangea en rien les conditions des enfants détenus, et Bologne s'apprêta à vivre un nouvel hiver extrêmement difficile.

Chapitre 6
L'hiver 1901 à Bologne

L'hiver en Haute-Marne est bien souvent rigoureux. La couverture supplémentaire distribuée à chaque enfant ne suffisait pas à faire face aux températures négatives, sans parler des séjours au cachot qui étaient souvent synonymes de maladies comme la bronchite ou la pneumonie. Les soins étaient prodigués par des bonnes sœurs installées dans la colonie. Le médecin du canton, le docteur Blanchard, venait sur place quand il considérait sa venue comme nécessaire. La colonie possédait sa propre infirmerie qui se trouvait dans un des bâtiments d'habitation. Elle était équipée de quatre lits, trop souvent occupés. Lorsque l'état de santé d'un malade semblait meilleur ou qu'il fallait libérer de la place, les enfants étaient mis dans un petit dortoir de « repos » attenant à l'infirmerie. Cela permettait également au nouveau directeur Cacciaguerra de diminuer le nombre d'enfants malades dans son rapport hebdomadaire. Lors d'une visite inopinée, un contrôleur découvrit ce procédé et s'interrogea sur la pertinence médicale de cette « manœuvre ». D'autant que ce dortoir n'était

pas chauffé, les enfants y « grelottent, dans une odeur âpre d'urine et d'excrément alors que la fenêtre est ouverte quand j'y rentre, qu'est-ce que cela doit être quand elle est fermée ? ». Quant à l'hygiène des colons, elle était misérable. Si l'été les enfants n'attendaient pas la journée du dimanche pour se dépoussiérer le visage en allant se débarbouiller au bord de la Marne qui traversait la colonie, l'hiver c'était plus compliqué. L'état de santé général des jeunes était globalement catastrophique. Durant l'hiver 1901, plusieurs d'entre eux tombèrent gravement malades. Quand l'état de santé d'un gamin devenait trop critique, le directeur demandait un transfert vers l'hôpital de Chaumont. Dans les archives, nous ne retrouvons aucune trace de retour à la colonie de ces transférés. Ils succombaient donc très certainement là-bas. Ces décès hors des murs c'était toujours ça en moins dans les rapports statistiques. Malgré tout, il arrivait que les transferts ne se fissent pas assez vite, ou que les diagnostics ne furent pas assez précis. Dans ces cas-là, parfois le colon mourait sur place. L'étude de « l'état nominatif des jeunes détenus » qui liste tous les colons passés par Bologne entre février 1901 et août 1904 indique neuf décès dans la colonie. Cet hiver 1901, ce fut aussi le cas du jeune Sandré. Dans les rapports hebdomadaires nous retrouvons son nom inscrit à plusieurs reprises. Nous pouvons ainsi suivre l'évolution de son état de santé. Il fit plusieurs passages à l'infirmerie, puis il fut inscrit comme « guéri » et renvoyé aux ateliers. Mais très rapidement, il se retrouva de nouveau parmi les malades et son cas s'aggrava jusqu'à ce qu'il décédât peu de temps après. La mort d'un enfant dans la colonie était souvent utilisée par l'aumônier pour en rajouter une couche sur la paix et le réconfort avec Dieu enfin retrouvé. Le corps du défunt se retrouvait ainsi exposé

dans la chapelle de la colonie. Cependant, ce protocole n'a pas toujours eu l'effet escompté. Quelques années après le transfert de la colonie à Bologne, le corps d'un *kapo* fut ainsi exhibé aux gamins. Ce dernier n'ayant pas que des amis au sein de la colonie, dans la nuit un colon se glissa jusque dans la chapelle pour s'acharner et défigurer le corps à grands coups de sabot. La presse s'en émut dans ces colonnes, profitant de l'occasion pour parler, avec force émotions, de la violence de ces enfants irrécupérables qui — même devant la mort et Dieu — restaient des sauvages.

La mort de Sandré en février 1901 n'a certainement pas été sans conséquences pour le moral d'Émile et de ses camarades. En effet, ils pouvaient percevoir comment les conditions de vie, de travail et de soins avaient tué ce jeune homme. Cette même année fut également marquée par plusieurs accidents dans les ateliers. Le premier incident qui nous interpelle est celui de Louis Gilman. C'est un gamin de Paris, où il est né en décembre 1885. Il fut interpellé à ses treize ans et condamné à la *vingt et unième*, puis transféré à Bologne. Ce 26 septembre 1901, il travaillait à l'atelier où des ouvriers bricolaient une nouvelle installation. Le passage entre les machines étant obstrué, Louis dut raser les engins pour pouvoir passer entre. Mais son pantalon rapiécé s'accrocha à une vis qui dépassait. Voulant s'en dégager par la main gauche, son bras fut emporté par la manche de son uniforme dans la machine ; il « fit trois tours avec ». Il en ressortit avec des luxations et plusieurs fractures au bras, mais évita l'amputation. Dans ce même atelier, quelques jours plus tard, c'est le jeune Lemaire qui fut victime d'un accident. Son bras fut accroché par une courroie et pris lui aussi dans la machine. Heureusement, il en

tomba rapidement et s'en sortira « juste » avec une luxation. Ces deux événements alarmèrent les autorités qui dépêchèrent le contrôleur principal des mines de Chaumont, M. Lesprit, pour inspecter les installations des ateliers. Le ton de son rapport est plutôt étonnant, car ce qui le choque le plus n'est pas l'état des ateliers. Il remarqua en effet que la direction avait placé une caisse de bois près de la machine pour que les enfants ne puissent pas s'approcher trop près des courroies non sécurisées. Il considéra ce bricolage suffisant et que les blessures survenues n'avaient été causées que par « l'indiscipline » ou « l'excès de zèle » des deux colons. En fait, il porta davantage ses critiques sur les conditions à l'intérieur de l'atelier de polissage, qui manquait de ventilation et regorgeait de poussières métalliques. Il considéra cependant que ces soucis se régleraient lorsque le nouvel atelier qui était alors en chantier serait terminé. Semi-couvert et équipé de ventilateurs, ce bâtiment devait résoudre la question des poussières. On lui aurait pourtant bien fait remarquer que cela n'améliorerait pas les conditions de travail, notamment la température en plein hiver, ni même la sécurité des machines. Mais Lesprit ne sembla pas s'en être trop préoccupé. Dans son rapport, il releva qu'il avait été choqué d'observer les conditions dans les locaux d'habitation, qu'il qualifia de situation « d'incurie ». Il observa que le minimum pour le bien-être des enfants n'était pas requis « alors que ça ne coûterait pas cher », contrairement aux ateliers qui restaient eux plutôt bien entretenus. Cette observation ne représente qu'une preuve supplémentaire des priorités de la direction de la colonie : la production et le profit.

Lorsqu'on lit les rapports hebdomadaires de la colonie, on observe que suite à cette période marquée par

plusieurs accidents, le nombre d'évasions augmenta à Bologne. Cette fois-ci, pour plusieurs colons, il n'était plus question de protester, ni d'aller uniquement marauder dans le village voisin. Il s'agissait de partir, fuir pour ne plus passer un hiver de plus dans cet enfer où tous se faisaient tabasser, réprimer, exploiter ; où l'on risquait sa vie comme des esclaves, où l'on crevait dans des dortoirs glaciaux... Finis les sermons, les défilés, les panades, le froid, les galoches, l'uniforme et les paillasses infestées... Ras-le-bol des contremaîtres, des *kapos*, de l'abbé... Stop à ces murs froids, ces ateliers, ces cachots, ce ciel gris, ces champs à perte de vue... Ça suffisait, ces longues nuits froides où certains sanglotaient et où d'autres parlaient et continuaient de raconter encore et encore comment étaient leurs vies d'avant, les embrouilles, les aminches, les filles, la famille. Trop de temps passé loin des siens, de sa ville, de sa vie. C'était le moment d'arrêter de parler, de ne plus attendre d'être le prochain Sandré ou Gilman. C'était le moment « d'aller chercher la belle », pas l'escapade et la douceur du fruit volé dans le verger voisin. La vraie, celle qui dit « merde » à tout ça et qui ira cueillir la vie.

Un jour, le commis à la boulangerie de la colonie, Charles Pauthier, qui était un ami d'Émile, s'échappa « pour de bon » comme il disait. Un jour passa. Puis deux, puis trois... Les surveillants vinrent ranger ses affaires et mirent un nouveau colon sur son lit. Il était donc possible de s'évader. Charles avait réussi. Il n'était plus là, et ils ne le reprendraient pas de sitôt...

Le prochain, ce sera Émile.

Chapitre 7

L'évasion du 11 octobre 1901

Le vendredi 11 octobre 1901, après la soupe de midi, deux colons profitèrent du temps de récréation pour se glisser derrière les bâtiments, puis se firent la courte échelle pour passer au-dessus du mur. Émile Delagrange était accompagné de Louis Pottemain. Ils avaient tous les deux dix-sept ans. Né à Aubervilliers, Louis venait lui aussi des faubourgs parisiens. Il était arrivé cinq ans plus tôt dans la colonie de Haute-Marne. Nous n'en savons pas plus sur leur échappée. Nous ne pouvons que deviner, à travers les récits d'autres évasions infructueuses, les différentes étapes d'une telle entreprise. Il fallait tout d'abord contourner le bâtiment et courir à travers les champs qui entouraient la colonie. Les jambes se libéraient, les pieds ne foulaient plus la terre au rythme du clairon et du tambour mais au rythme de la liberté. À cette période de l'année, impossible de se cacher dans les blés ; il était donc nécessaire de rejoindre à travers champs les berges pour parvenir à traverser la Marne à la nage, ou la franchir près de la tannerie. Ensuite, il fallait se réfugier dans la forêt plantée sur les coteaux jusqu'à la

nuit tombée. Composées de gendarmes et de gardiens, aidées parfois par des ouvriers et des habitants dont le maire en personne, les équipes de recherche devaient cesser les poursuites lorsque l'obscurité tombait. Le moment devenait alors propice pour redescendre près des habitations, voler des vêtements afin d'ôter l'uniforme distinctif de la colonie mais aussi, si possible, chaparder de quoi manger.

Puis, il convenait de prendre la direction du nord en suivant la vallée de la Marne et le canal. De nombreux colons se faisaient arrêter du côté de Vignory, à une douzaine de kilomètres de Bologne. Assez loin de la colonie selon eux, ils pensaient pouvoir monter tranquillement à bord des trains qui s'arrêtaient en gare. Mais ce village hébergeait également une caserne de gendarmerie qui connaissait bien la colonie pour y intervenir régulièrement en cas de révolte. En cas d'évasions, elle était prévenue immédiatement et recevait le signalement des fuyards. Les parcours remontaient ensuite toujours la vallée de la Marne jusqu'à Saint-Dizier. Cette ville de plus de quatorze mille habitants à l'époque était alors en plein développement notamment autour de l'industrie de la fonte. Il était certainement plus facile de monter discrètement dans un train en évitant les brigades de gendarmes à la recherche de jeunes vagabonds[33] dans ce genre de cité.

Les seules traces de l'histoire d'Émile ont été trouvées dans des archives institutionnelles (issues des services du pouvoir de l'époque). Il n'y a aucune lettre, journal intime ou autres écrits de sa main, ou de celles de ses compagnons. Nous avons trouvé

33 Dès la loi du 5 juillet 1808, le vagabondage fut considéré comme un délit, condamnable de 3 à 6 mois de prison. Puis, à partir de 1885, la récidive du vagabondage est concernée par la relégation dans des colonies. Par cette loi, l'État chercha à contrôler les mouvements de la population, et notamment du *lumpen* prolétariat qui voyageait de ville en ville à la recherche d'emploi.

uniquement des dossiers judiciaires et ceux de l'Administration pénitentiaire, des enquêtes policières, des fichiers administratifs, des livres de propagande en faveur des colonies pénitentiaires et des articles de journaux. Cette limite importante lors de la recherche d'informations sur la vie d'Émile Delagrange a pour conséquence l'absence de trace d'Émile et Louis durant cette évasion et la cavale qui va suivre, et ce jusqu'en juillet 1902 où Émile est arrêté à Paris. Louis Pottemain, lui, ne sera jamais appréhendé. Est-il mort durant l'évasion ? A-t-il réussi à emprunter une nouvelle identité ? Impossible de le savoir.

Sur ces dix mois de cavale, nous ne savons rien et ne pouvons dresser que des hypothèses. Eric Pierre, historien de la « délinquance juvénile », a travaillé sur la question des évasions. Ses recherches montrent que si les évasions ou tentatives sont nombreuses, très peu d'entre elles réussissent et durent. Elles sont souvent spontanées et désespérées, car généralement vouées à l'échec. À moins qu'un réseau de soutien n'ait existé et permis à nos fuyards d'échapper aux contrôles de police, par exemple en les cachant. Mais également que ces fugitifs aient pu subvenir le temps de leur cavale à leurs besoins, ce qui implique bien souvent la réalisation de vols ou d'autres pratiques clandestines. Dans les travaux de cet historien sur la colonie de Mettray, on trouve un cas d'évasion réussie. Ce fut un jeune Tzigane qui bénéficia du soutien de sa communauté pour fuir, se cacher et ne jamais être repris. Dans l'affaire qui nous intéresse, tous les éléments nous portent donc à croire que tous les deux sont retournés dans leur ville d'origine afin de rejoindre leurs connaissances. Émile a certainement repris contact avec sa famille et sa bande d'amis, tout en restant discret se sachant recherché. Un réseau de solidarité s'est certainement

mis en place pour lui permettre de rester en clandestinité durant ces dix mois. Cela nous amène à nous interroger sur son milieu, qui était donc assez solide, organisé et solidaire pour permettre cette cavale. On sait que depuis plusieurs années, une importante répression s'abattait sur le mouvement anarchiste dans l'Est parisien, et que beaucoup de ses membres se cachaient. Émile a-t-il bénéficié de ce réseau ? Impossible de le certifier, mais l'hypothèse semble crédible. Quoi qu'il en soit, retrouver les rues de Paname après trois ans d'éloignement a dû lui faire un bien énorme. Le quartier de Charonne a continué son développement ; les ateliers et fabriques se sont multipliés. De nombreux habitants sont arrivés dans le secteur. Dans les rues, les guinguettes et tous les autres lieux de rencontre les causeries politiques étaient nombreuses et animées. Le prolétariat était alors traversé par différentes revendications qui évoluaient, changeaient, et des divisions fortes se firent sur la stratégie à suivre pour mettre fin à ce pouvoir bourgeois qui l'écrasait. C'est à cette période de l'histoire que le clivage entre le socialisme politique d'un côté et le mouvement syndical de l'autre se formalisa. Le premier était mené par Jaurès, qui venait de publier *La Petite République* et qui défendait une présence socialiste lors des élections pour diriger le pays vers une social-démocratie. Le second correspondait à un mouvement croissant et cherchant à tendre vers une grève générale insurrectionnelle ; ses idées étaient portées par la CGT, qui était à l'époque une jeune organisation marquée par la pensée anarchiste et fortement implantée dans le XXe arrondissement. D'autres groupes, anarchistes, gravitaient également dans l'arrondissement et organisaient des causeries, lectures et discussions qui eurent certainement une influence sur Émile.

La population des faubourgs parisiens se composait principalement de jeunes ouvriers, ce qui impliqua une forte présence d'enfants et d'adolescents dans ces secteurs. Trois ans après son éloignement forcé, Émile retrouva donc très probablement sa bande ainsi que les autres, qui fourmillaient dans le quartier. Les mesures sécuritaires contre celles-ci (lois anti-vagabondage, éloignement dans les colonies pénitentiaires...) ne parvinrent pas à freiner cette effervescence. Des groupes de jeunes auto-organisés sillonnaient les rues du quartier qu'ils connaissaient comme leur poche. En ces lieux, ils trafiquaient, combinaient et s'amusaient. Leurs descentes régulières dans certains quartiers plus huppés de Paris effrayaient les bourgeois, car elles finissaient régulièrement par des vols ou des rixes entre bandes de quartiers rivaux. Mais, dans les faits, Charonne n'était pas un quartier nécessairement plus violent ou délinquant que les autres. D'ailleurs, les travaux de l'historien Gérard Jacquemet ont montré que les statistiques de la « délinquance » dans le quartier de Belleville étaient quasiment les mêmes que dans les autres quartiers parisiens. Cependant, ce faubourg « au ban de la capitale » devait être contrôlé. Durant l'été 1900, pour la première fois, ces bandes sont appelées dans un article de presse les « gangs d'apaches ».

Cette image de l'*apache* ne fut pas utilisée n'importe comment ; elle renvoyait à une idée fantasmée par de nombreux textes de la littérature de l'époque, qui narraient la conquête de l'Ouest. Les colons croyants et civilisés, allant chercher la prospérité sur des terres inconnues, se retrouvaient face à des groupes d'Indiens présentés comme sauvages et violents, fonctionnant par groupes incontrôlés et incontrôlables.

Ces tribus étaient présentées comme composées quasi exclusivement d'hommes sans foi ni loi. L'analogie est frappante entre la colonisation de l'Amérique et le travail de reconquête des quartiers parisiens mené par la bourgeoisie, dont une des étapes marquantes fut la restructuration de la ville par Haussmann. La comparaison entre Indiens et groupes de jeunes convenait bien à la presse qui cherchait à rendre excitante et vendeuse sa participation à la campagne menée par l'État contre les « classes dangereuses ». La littérature d'aventures abondait également sur le fantasme de cet Indien primitif, mais qui restait élégant et pittoresque avec ses plumes, ses costumes colorés et ses longs cheveux. Ces représentations convenaient également à ces bandes de jeunes qui instauraient entre elles un ensemble de codes vestimentaires aux styles assez classieux, loin des guenilles des classes ouvrières dont elles étaient pourtant issues et qu'elles fréquentaient encore. Les bandes se sont donc à leur tour approprié cette image d'*apache*.

La presse et la classe politique utilisèrent également cette figure de l'*apache* afin de contrer le projet de loi visant à l'abolition de la peine de mort en 1906 – 1908. Projet qui fut rejeté. La construction médiatique de ces bandes va de pair avec la réponse du pouvoir et la répression de celles-ci. Ce procédé de construction d'une image médiatique pour accélérer une répression sur les bandes de jeunes se répète dans l'histoire, que ce soit pour les « blousons noirs » dans les années 1950 et 1960 ou les « racailles » aujourd'hui. Cette histoire se renouvelle et porte avec elle le même désir de contrôler les quartiers « populaires ».

La cavale d'Émile se termina le 27 juillet 1902, lorsqu'il fut interpellé et ramené à la prison de la Petite Roquette. Nous ne savons pas dans quelles

circonstances Émile se fit appréhender, ni où. Mais il est fort probable que ce fut dans son quartier de Charonne. Le registre de ce commissariat est manquant mais son arrestation n'est indiquée dans aucun des autres commissariats parisiens. De plus, suite à des affrontements entre la police et des bandes d'*apaches* autour de la gare de Ménilmontant le 6 juin 1902 — qui défrayèrent la chronique —, la police se vengea et cibla particulièrement les groupes qu'elle désignait comme des *apaches*. Plus d'une centaine d'entre eux furent arrêtés les semaines suivantes. Émile resta une dizaine de jours dans cette prison de la Petite Roquette qu'il commençait à bien connaître, en attendant que l'Administration pénitentiaire organisât son retour au sein de la colonie de Bologne.

Chapitre 8

De retour à Bologne

Août – décembre 1902

Le long transfert vers Bologne s'est déroulé le mardi 5 août 1902. Les retrouvailles avec Cacciaguerra et toute sa clique n'ont pas dues être tendres. À peine arrivé, Émile leur fit comprendre qu'il ne resterait pas là à attendre un nouvel hiver. Du haut de ses dix-huit ans, il provoqua l'autorité de la colonie, la défia immédiatement. Le dimanche qui suivit son retour à Bologne, son nom apparût dans la liste des punitions infligées ce jour. Émile fut envoyé en cellule, le temps pour le directeur de faire une première lettre à ses supérieurs afin de demander son transfert dans une des colonies correctionnelles. Ces colonies gérées par l'État enfermaient les enfants les plus récalcitrants, les plus frondeurs ou les plus « incapables ». Ces prisons aux régimes plus sévères étaient redoutées... mais nous y reviendrons un peu plus tard.

Suite à ce premier passage au cachot, Émile resta déterminé à s'attaquer à la colonie. Il opta toutefois pour un changement de tactique et décida de ne plus faire les choses seul. Dehors, avant son incarcération,

et encore plus durant sa cavale, il avait certainement pris conscience de l'importance et de la force qu'un groupe pouvait avoir. Dans la rue on est plus fort à plusieurs, alors pourquoi serait-ce différent dans la colonie ? L'obstacle à cette volonté d'organisation collective était évidemment la répression, mais aussi l'organisation pyramidale au sein des colons. Mais si Émile arrivait à combattre les balances dehors, pourquoi n'y serait-il pas arrivé à l'intérieur ? De plus, si Émile ne supportait plus la colonie, il n'était certainement pas le seul à souffrir de ses conditions. Il chercha donc des complicités pour se frayer un chemin vers la liberté. Dans un premier temps, il alla trouver ses vieux amis, ceux qui étaient déjà là avant son évasion, ceux qu'il avait pu fréquenter pendant sa première période à Bologne. À commencer par Baugé, qu'il avait croisé à la Petite Roquette, puis à Bologne. Mais aussi Pauthier, qui s'était évadé avant lui, mais qui fut lui aussi arrêté et réintégré. Le mois de septembre fut ainsi marqué par une multiplication de tentatives d'évasion dans la colonie. Le 26 septembre, Émile fut de nouveau envoyé au cachot. Le 4 octobre, le directeur de la colonie écrivit à la direction de l'Administration pénitentiaire :

> *J'ai l'honneur de vous rendre compte que le pupille Delagrange, évadé de la colonie de Bologne le 11 octobre 1901 et réintégré le 5 août dernier est actuellement une cause de désordre dans l'établissement. Après avoir été pendant plus de dix mois en évasion, ce pupille qui auparavant avait déjà une mauvaise conduite est revenu avec des idées de libéralisme très avancées. Robuste, intelligent, instruit, dès son retour il a voulu conduire ses camarades et se constituer parmi les plus forts et les moins bons une sorte de garde d'honneur.*

Par menaces, il oblige des camarades à fabriquer des armes et il est facile de deviner dans quel but. Ceux qui ne veulent pas obéir sont l'objet de basse vengeance de la part de ce garnement ou de ses acolytes. Mis en cellule depuis le 26 septembre, son action néfaste en persiste pas moins et j'attribue toutes les évasions du mois de septembre à la terreur qu'il inspire.

En conséquence, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 15 juillet 1899, j'ai l'honneur de vous demander que le jeune Delagrange soit dirigé sur une colonie correctionnelle pour y être soumis à un régime répressif.

À la fin de ce courrier, on peut lire un descriptif de l'individu. On apprend qu'il mesurait alors 1 mètre 62 (contre 1,57 à son entrée dans la colonie trois ans et demi plus tôt) et qu'il pesait désormais 46 kg (5 de moins). Cette description montre bien le gabarit « colossal » d'Émile qui tranche avec l'image qu'on peut se faire de lui à la lecture du courrier ! Cette évolution physique témoigne des importantes carences pour ces adolescents en pleine croissance.

Cette lettre est la première de toute une série, dans lesquelles le directeur Cacciaguerra implore l'Administration pénitentiaire de faire transférer Émile Delagrange. Cette suite de courriers nous permet de suivre l'évolution du combat du mutin. Il est intéressant de se pencher un peu sur la première lettre. Tout d'abord, elle confirme le fait qu'Émile est particulièrement instruit et qu'il affiche des « idées de libéralisme » depuis son retour de cavale. Le mot « libéralisme » n'avait pas la même signification à l'époque qu'aujourd'hui. On définissait de cette pensée grand nombre de personnes qu'on appellerait aujourd'hui « anarchistes » ou « libertaires ». On peut donc dresser une nouvelle hypothèse concernant l'évasion d'Émile. Il est possible que durant ses dix mois de

cavale, il ait été en contact avec le milieu libertaire et anarchiste qui était très fort et organisé à l'époque dans l'Est parisien. Certainement avait-il intégré un certain bagage politique et idéologique qu'il revendiquait. On apprend aussi qu'il était plutôt entreprenant avec les autres colons, qu'il cherchait à constituer un groupe autour de lui ou de son sentiment de révolte. D'ailleurs, Cacciaguerra peut indiquer fin septembre qu'Émile avait déjà constitué une bande puisque ses actions étaient menées et soutenues par ses « acolytes ». On apprend que la mise à l'isolement d'Émile ne suffit pas à calmer la révolte qui grondait à Bologne, ce qui signifie que des compagnons d'Émile entretenaient la fronde couvant au sein de la colonie. Le directeur évoque des menaces et des évasions forcées. Mais on peut facilement penser qu'il peint ici la situation de manière à cacher l'aspect collectif des révoltes. En personnifiant, en individualisant celles-ci et en dressant le portrait d'un jeune violent et manipulateur, il pense obtenir le transfert d'un seul colon : Émile Delagrange. Le déplacement d'Émile aurait permis de régler en partie le problème d'insubordination, de faire un exemple, mais également de minimiser la perte numérique de colons qui auraient été autant de travailleurs en moins pour la colonie. Avec le recul, ce que cette lettre laisse transparaître c'est qu'il y avait en fait un certain « chaos » dans la colonie. De nombreuses insubordinations, des évasions multiples survenaient, et des armes étaient fabriquées et dissimulées à différents endroits. Il apparaît qu'au sein de la colonie de Bologne, l'esprit de révolte chez de nombreux colons était déjà présent avant ce mois de septembre 1902.

Comment Émile s'y est-il pris pour constituer son groupe ? Celui-ci s'est-il créé sur des bases uniquement affinitaires, selon la provenance géographique ou sur un commun ras-le-bol de l'institution et l'enfermement ? Certainement qu'une partie de ces raisons ont joué, mais nous pouvons voir parmi les noms qui reviendront autour des révoltes d'Émile deux camarades se distinguer par un point commun : Gilman et Pauthier, tous deux blessés dans les ateliers. On a déjà raconté l'accident de Gilman précédant l'évasion d'Émile. Charles Pauthier, qui s'était évadé comme Émile en hiver 1901 puis avait été repris, fut aussi victime d'un accident peu de temps après la réintégration d'Émile dans la colonie.

Le jeudi 22 août 1902, un peu avant 7 heures du matin, Charles travaillait dans l'atelier de polissage. On ne sait pas trop pour quelle raison il dut tenter d'arrêter en urgence la rabatteuse qui polissait les lames. Sa main droite fut prise dans l'engrenage. La machine lui sectionna complètement l'extrémité de l'annulaire et une phalange du majeur. Dans un courrier mentionnant cet accident, la direction dénonça « une insouciance complète de sa sécurité » et se défaussa de toute responsabilité. Elle estimait déjà avoir suffisamment réagi en faisant appel à un médecin qui avait prodigué des soins et accordé un mois d'arrêt de travail. Sauf qu'être amputé de deux doigts de la main droite quand on est destiné à être ouvrier toute sa vie constitue un handicap important. Pauthier voulant dénoncer les manquements à la sécurité décida donc de porter plainte contre la direction de la colonie. Cela était extrêmement rare. Comment arriver à imaginer qu'un mineur, « délinquant » et enfermé dans une colonie, ait pu faire les démarches pour porter plainte ? Nous pouvons penser qu'il reçut du soutien d'un ou

de plusieurs ouvriers. De plus, la reconnaissance des accidents du travail est récente[34], fruit de longues luttes de la classe ouvrière. Probablement que, parmi les ouvriers de la colonie, certains devaient être conscients de la condition des colons et quelque peu avertis de leurs droits. On trouve dans les archives des échanges épistolaires entre l'Administration pénitentiaire et la colonie, la première s'inquiétant du potentiel scandale que la plainte allait pouvoir provoquer. La colonie répondit qu'elle avait proposé à Pauthier d'intégrer un poste d'ouvrier à la forge à l'issue de sa condamnation s'il retirait sa plainte. Pauthier a refusé en bloc toute discussion et toute négociation. Toutefois, à l'époque, comme le signale l'historien Marc Renneville, « le dépôt d'une plainte n'aboutit pas toujours à l'engagement d'un recours en justice même si elle entraîne une réponse judiciaire (contravention, amende) ». C'est ce qu'il s'est passé dans le cas de Charles Pauthier : la colonie fut condamnée le 6 octobre à payer 39,25 francs mais on ne trouve aucune trace d'actes de procès dans les archives du tribunal de Chaumont. Par conséquent, cette condamnation n'eut à l'époque aucun retour dans la presse nationale ou locale. Ce verdict fit cependant écho dans un rapport d'inspection réalisé quelques mois plus tard, reconnaissant que « les précautions

34 La première loi traitant des accidents du travail a été votée en 1898 après de longues années de luttes et de résistances de la part des juges, patrons et certains législateurs. Avec l'industrialisation, les accidents augmentent et donc les poursuites aussi : 2 % des patrons sont poursuivis pour avoir mis en danger leurs ouvriers entre 1880 et 1889, contre 55 % entre 1890 et 1899. La loi, en instaurant un système d'indemnisation forfaitaire et en limitant considérablement la définition des accidents, cherche à arrêter cette inflation de procédure contre le patronat, ce qui permet à celui-ci de calculer et minorer ces « risques » et « pertes ». Cette loi a également pour conséquence de judiciariser les luttes syndicales, d'amener et limiter ce combat à des actions en justice, à un moment où une importante frange du syndicalisme poussait ses actions vers des grèves insurrectionnelles.

pour éviter les accidents du travail [n'étaient] pas entièrement observées ». Rien d'étonnant en soi si on lit les différentes sources et les précédents rapports d'inspection de la colonie.

La présence de Pauthier et de Gilman aux côtés d'Émile dans les révoltes nous permet de penser que la fronde s'était également construite sur les conditions de travail et sur l'exploitation des colons. Cette hypothèse est confirmée dans les différents documents (courriers, rapports hebdomadaires...). C'est ainsi qu'on apprend qu'en novembre, des chahuts et sabotages ont été observés dans les ateliers. Émile Delagrange et d'autres furent à la suite de ces actions à nouveau conduits au cachot.

Début décembre, une pétition de colons fut envoyée au conseil d'administration de la colonie pour dénoncer les violences des surveillants, les conditions d'enfermement et de travail. Cet organe, composé de représentants de la Justice, des autorités et d'autres personnalités issues de la bourgeoisie locale, ne concéda donner aucun retour à cette démarche. Si on ne trouve dans les archives ni son contenu exact ni ses signataires, la pétition est bel et bien mentionnée dans des échanges internes.

Fin décembre, Émile et des compagnons essayèrent de prendre la parole face aux ouvriers de la forge. On ne connait pas exactement le contenu du discours qu'ils tentèrent de tenir, mais les surveillants intervinrent et emmenèrent de force cinq colons directement en cellule. Une bagarre éclata entre les colons et les gardiens qui, en plus d'être insultés, se prirent des coups et des pierres. Émile Delagrange, Émile Goberh, Charles Pauthier, Louis Samsons et Léopold Baugé furent condamnés à trente jours de cachot.

La direction voulait ainsi empêcher que de potentiels liens entre enfants et ouvriers ne se tissent. Ces derniers devaient assister depuis plusieurs mois à la montée de la tension ainsi qu'à la répression de leurs jeunes compères, et certains d'entre eux ne devaient pas être insensibles à la situation des colons. Cacciaguerra comprit également que la révolte n'était plus portée seulement par Émile, qu'il n'y avait pas *un* meneur mais *des* colons qui décidaient désormais collectivement d'en finir avec la colonie.

Chapitre 9

Plan d'évasion collective et mouchardage

Janvier 1903

Durant les premiers jours de l'année 1903, le rythme des courriers de Cacciaguerra à l'Administration pénitentiaire s'accéléra. Il décida d'élargir la liste des demandes de transferts. Émile ne fut plus seul, mais accompagné des quatre acolytes avec lesquels il fut amené au cachot en décembre. Dans la lettre datée du 7 janvier que le directeur envoya au cabinet du préfet, il raconte que « l'état d'esprit des pupilles est de plus en plus surexcité […] dès que quelqu'un sort de cellule il y a un mouvement d'effervescence, car les indisciplinés transmettent leur colère à leurs camarades ». En effet, malgré l'enfermement des cinq, les évasions continuaient et les actes de révolte se multipliaient.

Weber fut condamné à son tour pour avoir cambriolé la cave de la colonie et payé une cuite à plusieurs de ses camarades. Ferry fut envoyé en cellule quinze jours pour avoir donné des coups à deux *kapos* et fabriqué des armes. Louis Gilman, qui n'avait pas été arrêté lors de la prise de parole, avait repris le flambeau dans les ateliers. Il fut condamné à son tour à trente jours de

cachot dont huit au pain sec pour avoir « tenté de soulever ses camarades contre l'autorité afin de chercher à délivrer les indisciplinés ». Louis avait alors dix-sept ans ; il était arrivé à Bologne en novembre 1898, alors âgé d'à peine treize ans. Enchaînant les évasions et tentatives d'évasion, mais également les actes de rébellion, il fut toujours un insoumis. En quatre ans dans la colonie, il fait en tout et pour tout 212 jours de cellule disciplinaire ! En ce début d'année 1903, les surveillants sont complètement dépassés par le chaos que les mutins ont réussi à instaurer dans la colonie. Ainsi, les évasions réussies se sont succédées : deux le 3 janvier, deux autres le 8 janvier. Tout s'accéléra le lendemain.

Datée du 9 janvier, une nouvelle lettre du directeur implore les autorités compétentes d'organiser au plus vite le transfert de cinq colons, car un nouvel événement très grave vient de se dérouler dans la colonie. Selon les dires du directeur, un surveillant aurait surpris, par l'aération du cachot, une discussion entre un jeune et les colons placés à l'isolement. Les indisciplinés avaient élaboré un plan : les colons devaient voler de la graisse et des matériaux inflammables et les disposer près de la chapelle. La nuit venue, l'un d'entre eux devait y mettre le feu. Profitant du chaos, des colons désignés devaient s'emparer des clés du cachot et libérer les insoumis incarcérés. Et, tous ensemble, ils devaient s'évader laissant les surveillants et la direction tenter d'éteindre tant bien que mal l'incendie du lieu de culte. Ce récit sortit quasiment mot à mot dans la presse locale le jour-même. Il est cependant nécessaire de relativiser ce plan d'évasion et surtout son échec. En effet, l'affaire a-t-elle vraiment existé telle qu'elle fut présentée ? Nous ne pouvons l'affirmer. La volonté de s'évader certainement, avec une dimension

collective sûrement, avec ce plan incendiaire éventuellement, mais la découverte du projet dans ces conditions, certainement pas.

Dans ce courrier le directeur demande bien le transfert de cinq colons, mais la liste a été modifiée. Goberh fut retiré, il se serait repenti entre-temps. Son nom fut remplacé par celui de Gilman, qui avait rejoint les autres au cachot. En regardant le document intitulé « États nominatifs des jeunes détenus » dans les archives, on voit que cet Émile Goberh a été libéré trois mois plus tard, deux ans avant le terme de sa peine, et engagé comme militaire à Fontainebleau. Or, cette gratification est tout-à-fait étonnante quelques mois à peine après la révolte. Ce colon a donc certainement dénoncé ses camarades et révélé le plan qu'ils avaient échafaudé. En contrepartie, il ne fut pas transféré et fut même récompensé par la colonie de Bologne[35].

Pour Émile Delagrange, Louis Gilman, Léopold Baugé, Louis Samsons et Charles Pauthier, au regard des autorités, la tentative d'évasion fut l'acte de trop. Car, cette fois-ci, ce n'était plus seulement l'outil de travail et l'autorité de la colonie qui étaient menacés, mais aussi un bâtiment religieux. En outre, le fait que la presse ait relayé ce projet de révolte auprès de la population locale joua certainement pour beaucoup dans la réaction rapide des autorités. Tous ces éléments, combinés à l'insistance de la colonie de Bologne, pressèrent l'Administration pénitentiaire de prendre la décision d'un transfert disciplinaire. Du fond de leur cellule, on imagine très bien la rage que devaient ruminer les cinq mutins, une colère partagée

35 La circulaire sur les libérations provisoires des jeunes détenus du 11 avril 1900 mentionne : « L'admission par enrôlement volontaire au régiment doit être envisagée comme la plus haute des récompenses. »

avec les autres qui continuèrent à profiter de la situation chaotique dans la colonie. Ainsi, le 9 janvier, une nouvelle évasion réussit. Le 11, deux colons s'échappèrent à nouveau.

Le mardi 13 janvier, la voiture cellulaire n° 15 conduite par le gardien Braconnier rentra dans la cour de la colonie pour emmener les cinq mutins en direction de la gare. Les autres colons chantèrent des chants séditieux, les gardiens durent donner des coups. Mais le souffle de la révolte à Bologne n'allait plus pouvoir s'arrêter. La graine de l'insoumission était plantée et le goût de la liberté était maintenant ancré dans ces jeunes caboches. Tout ce mois de janvier 1903, les évasions continuèrent : deux le 14, une le 23, et deux le 25. La colonie de Bologne n'allait pas s'en remettre.

Les mois suivants, la préfecture lança une étude afin d'étudier si la discipline était rétablie à Bologne, notamment « suite aux nombreuses évasions qui s'y sont déroulées lors du premier trimestre 1903 ». En attendant les observations des contrôleurs, l'Administration pénitentiaire devint frileuse à l'idée de renvoyer de nouveaux colons à Bologne. Leur nombre diminua et, par conséquent, la rentabilité pour la famille Sommelet en prit un coup. D'autant que de nouvelles escarmouches marquèrent la vie de la colonie[36]. Fin 1904, plusieurs articles parus dans des journaux à tirage national assénèrent un nouveau coup de massue à l'établissement de la famille Sommelet et du capitaine Cacciaguerra. Un billet du *Matin* du 22 septembre 1904 ouvrit les hostilités ; il fut suivi

36 Un des événements les plus marquants fut cette histoire de vol et d'évasion reprise dans la presse locale. Avant de s'évader de la colonie, deux colons, Echman et Husser, prirent le temps de visiter le logement de fonction de son directeur, Cacciaguerra, et de le dépouiller de 600 francs, ainsi que de plusieurs objets de valeur (montres en or, uniformes...).

d'un article plus complet dans le journal *L'Humanité*, intitulé « Maison de corruption ». Dans cette édition du 30 septembre 1904, le journaliste Gustave Geffroy décrivait les conditions difficiles au sein de la colonie, et comment des enfants continuaient malgré tout à provoquer leurs surveillants. Le journaliste rapporta notamment une scène à laquelle il avait assisté quand un groupe de colons, lisant un article de journal qui racontait une tentative d'homicide commis par un ancien de la colonie, lança aux *gaffes*[37] : « Ah ! Il vous l'avait bien dit, ici, qu'on ne le dresserait pas ! C'était un homme celui-là ! » Le directeur se défendit avec le soutien des journaux locaux et auprès des autorités de tutelle. Dans un courrier interne qu'il adressa à celles-ci, le directeur confirma cette scène et indiqua que le colon dont il était question dans l'article de presse était certainement Émile Delagrange. Cette note prouve qu'Émile a laissé une trace forte dans la mémoire de la colonie, notamment parmi les colons de Bologne, y compris chez ceux qui ne l'ont pas croisé, comme étant le principal meneur de la révolte de l'hiver 1902 – 1903. Deux années plus tard, on peut voir comment ce mouvement a considérablement ébranlé la colonie et profondément marqué les enfants qui continuaient à se transmettre l'histoire de cette fronde. Cette campagne de presse accéléra la fin de cet établissement. La décision de fermer la colonie industrielle de Bologne fut prise par les autorités quelques semaines plus tard. Entre-temps, le 25 octobre 1904, le capitaine Cacciaguerra décéda subitement. Mais la forge, en tant que telle, continua et continue encore aujourd'hui son activité. Les dirigeants de l'entreprise actuelle, la société des forges de Bologne, revisitent l'histoire à leur convenance. On peut ainsi lire sur

37 Nom donné aux surveillants dans les colonies.

un panneau relatant l'histoire de la forge à l'entrée de l'usine :

> *En 1865, un industriel philanthrope, M. Sommelet, adhère au concept des « colonies de formation », créées en 1850 par une loi de la deuxième République pour apporter instruction, éducation, moralité et qualifications professionnelles à une jeunesse (délinquants et orphelins de l'assistance publique) fragilisée par l'urbanisation rapide d'une France encore essentiellement rurale. Sous l'impulsion de l'impératrice Eugénie, l'épouse de Napoléon III, cette initiative est favorisée à Bologne par des incitations gouvernementales et préfectorales pour former de la main-d'œuvre qualifiée et capable d'affronter la concurrence de Solingen et de Sheffield. En butte aux critiques des industriels qui n'avaient pas opté pour le statut des colonies et victimes des luttes politiques discréditant leur gestion par des communautés religieuses, la colonie école industrielle de Bologne déclina doucement.*

Chapitre 10

La colonie correctionnelle d'Eysses

1903

Dès août 1850, dans la loi instituant les colonies pénitentiaires, l'État avait prévu via l'article 10 la création de lieux spécifiques pour les colons difficiles. Les colonies correctionnelles furent pensées pour les jeunes détenus (à partir de treize ans) jugés selon l'article 67 (c'est-à-dire ceux ayant agi « avec discernement »), et condamnés à plus de deux ans d'emprisonnement, ainsi que pour les insubordonnés des autres colonies. Cependant, la mise en pratique de cette disposition a trainé pendant plusieurs décennies. Par la circulaire du 19 juin 1868, plusieurs quartiers correctionnels furent finalement créés dans les prisons de Dijon, Rouen et Villeneuve-d'Agen. La première véritable colonie correctionnelle vit le jour dans le département du Lot-et-Garonne, près de la ville de Villeneuve-sur-Lot. En juin 1895, un décret du ministre de l'Intérieur de l'époque transforma la maison centrale d'Eysses pour accueillir les jeunes concernés par l'article 10 de la loi d'août 1850 ainsi que les mineurs relégables et les indisciplinés de l'assistance publique. Cette colonie était particulièrement réputée pour ses conditions

difficiles. Le régime y était extrêmement strict et les violences à l'encontre des colons courantes. En effet, il s'agissait pour l'Administration pénitentiaire de mater et casser les « têtes dures » qui y étaient regroupées.

À l'époque, les transferts de détenus se faisaient souvent de prison à prison. Il est difficile de savoir quel parcours a été emprunté par les cinq de Bologne. Cependant, trois jours après leur départ, on sait qu'ils arrivèrent à la Petite Roquette. Ils y restèrent dix jours avant de reprendre la direction du sud dans un véhicule cellulaire en compagnie d'autres détenus ramassés au gré des différentes étapes. Parmi eux, deux autres colons étaient destinés à la fameuse et redoutée colonie correctionnelle d'Eysses : Édouard Brunet, un Nantais précédemment enfermé à Mettray, et Paul Massé venant de la colonie du Val d'Yèvre près de Bourges. À la lecture de certains récits, on peut supposer que le convoi passa par les prisons d'Orléans, de Tours et d'Angoulême. À chaque fois, les matons, qui souvent exerçaient à leur manière la solidarité entre collègues[38], réservaient un accueil particulier à ceux qui étaient présentés comme des fortes têtes.

Vint l'enfer d'Eysses. À leur arrivée dans cette prison bâtie sur une ancienne abbaye bénédictine, les colons eurent droit au protocole prévu pour les arrivants. Tout d'abord, chacun leur tour, ils passèrent devant le directeur pour subir un interrogatoire concernant leur passé et leur « état d'esprit ». Le surveillant chef a certainement promulgué le même genre

38 Dans son livre *La Mouscaille*, Jean Guy Le Dano raconte, en 1974, comment son parcours carcéral et ses révoltes étaient connus des gardiens des prisons où il passait lors de ses transferts. Il explique ainsi comment les matons pouvaient tabasser et torturer certains colons pour leur faire payer les révoltes précédentes.

de discours d'accueil que celui qu'il avait tenu pour Le Dano et ses complices de la révolte d'Aniane : « Je constate que tous autant que vous êtes avez déjà goûté aux joies du cachot. Le contraire m'eut étonné. Vous pourrez continuer ici. Que votre conduite soit bonne ou mauvaise, pour nous, cela n'a aucune importance. Notre rôle n'est pas de vous corriger, mais de vous mater. Nuance ! Ici ne l'oubliez pas, vous êtes à Eysses et, à Eysses, il n'y a pas cinquante façons d'en sortir, il y en a que deux, droit ou allongé. À vous de choisir. »

Ensuite, en ligne et au rythme du « aïe, oïe, aïe, oïe » crié par les surveillants armés de sabres, ils traversèrent les différentes cours pour aller subir la traditionnelle visite médicale et l'évaluation intellectuelle. Quand leurs résultats étaient mauvais, les colons étaient transférés à l'asile du Péray-Vaucluse[39]. Dans le cas contraire, on leur remettait leur trousseau, composé d'une vareuse et d'un pantalon de drap bleu foncé, pour les envoyer ensuite dans le quartier cellulaire numéro 1 pour une période « d'observation ».

Ce quartier cellulaire était composé de 52 cellules de 4 mètres sur 2,25 mètres de superficie pour 3 mètres de hauteur. La lumière filtrait par une petite fenêtre placée à 2 mètres du sol et faisant face à un mur d'enceinte. Comme unique meuble, un matelas était laissé le soir et retiré au petit matin. Les colons devaient en plus laisser leurs habits devant la cellule. Une fois par jour, ils étaient sortis de ce cube pour être emmenés dans une des quatre cours isolées pour une « récréation » et une toilette. C'est ainsi que se déroulaient les trente premiers jours pour tous les arrivants à Eysses. La peur, la solitude et le silence régnaient et n'étaient interrompus que par le passage à tabac d'un des codétenus. Chaque petit accroc au règlement

39 Le Peray-Vaucluse est encore aujourd'hui un hôpital psychiatrique.

drastique de la colonie était l'occasion pour les *gaffes* de sévir en punissant et en jouant de la matraque.

Fin février, après deux mois de mitard, de transferts en véhicule cellulaire et de « quartiers arrivants », Émile, Léopold, Charles, et les deux Louis intégrèrent le quartier correctionnel de la colonie, divisé en plusieurs bâtiments et entouré d'un mur d'enceinte surmonté de neuf sentinelles.

La cinquantaine de gardiens, appuyée d'une compagnie d'infanterie, faisait régner l'ordre par la violence. Pour autant, ce lieu fut à plusieurs reprises le théâtre de révoltes. La colonie avait les mêmes bases organisationnelles que les autres colonies. Les colons avaient le même emploi du temps, avec les mêmes activités et le même rythme. Ils étaient censés, comme dans leurs précédents lieux d'incarcération, apprendre un métier dans des ateliers de menuiserie ou dans des jardins. C'est d'ailleurs là-bas qu'Émile fut placé pour apprendre le métier de cultivateur. Mais à Eysses, la population carcérale était différente. On retrouvait tous les révoltés des colonies : ceux qui avaient refusé un moment de courber l'échine sous les coups, ceux qui avaient préféré se faire la belle. La principale volonté de la direction était donc d'abord de casser l'esprit de révolte qui animait les jeunes envoyés à Eysses. Pour ce faire, le mois passé dans le quartier des arrivants était une première étape ; ensuite, comme ailleurs, il y avait un système de récompenses, mais aussi de punitions. Elles étaient graduées, allant de l'annulation de la récompense à l'envoi au cachot. Cette cellule particulière était nommée la *basse fosse*. Celle-ci fut quelques années plus tard décrite dans un article de presse : « La basse fosse est un sombre caveau étroit et sans jour, auquel on accède par un

escalier en pierre de 18 à 20 marches au moins. » Jean Guy Le Dano décrivit ainsi le cachot : « Pas de fenêtre, pas de bat-flanc. L'éternelle et indispensable tinette[40] est là. Je ne la vois pas, mais je la sens. […] Le noir absolu. J'avance à tâtons. Le tour du propriétaire est vite fait. Trois pas en long, deux en large. » Les motifs d'envoi dans cet endroit lugubre étaient multiples et souvent futiles. Par exemple, regarder par la fenêtre donnait lieu à quatre jours sans gamelle, bavarder avec des colons d'autres cellules valait huit jours et proférer des menaces envers un surveillant en valait huit également dont les trois premiers passés avec les menottes. Durant ces trois jours, le prisonnier ne pouvait se mouvoir. Dans le noir, il lui était impossible de se nourrir autrement qu'en léchant la gamelle ou le sol. Nous pouvons imaginer également les conditions dans lesquelles il devait assouvir ses besoins.

Les conditions sanitaires étaient désastreuses et la multiplication des peines de pain sec et les privations de nourriture aggravaient souvent la situation de ces jeunes dont la plupart souffraient d'anémie. Ainsi, le 1er septembre 1903, après sept mois passés à Eysses, Louis Gilman décéda. Il n'avait que dix-huit ans, sa mort dut bouleverser ses compagnons et remplir leur cœur de plus de rage encore. Les quatre autres survécurent et sortirent un par un de ce que certains appelaient « Eysses la maudite ». Le premier, fin novembre 1903, fut Pauthier. En effet, celui-ci avait été jugé « discernant » pour une histoire de vols, coups et blessures. Le magistrat l'avait condamné à quatre ans et deux mois de prison ; sa peine n'allait pas jusqu'à sa majorité. Émile fut le suivant à sortir. C'était le 24 février 1904, jour de son vingtième anniversaire. Ce jour-là, un gardien renseigna une dernière fois le

40 Équivalent du pot de chambre.

registre d'écrou.Il y est noté que sa conduite fut satisfaisante, mais qu'il avait gardé des mœurs mauvaises et qu'il n'avait toujours pas voulu faire sa communion. Le gardien inscrit qu'il « espère » une suite honnête pour Émile[41] et son retour à Paris. Lors de son séjour dans le Sud, Émile a gardé quelques contacts avec sa sœur, mais ses deux parents sont morts lors de cette période d'incarcération. C'est donc avec un pécule de 11,89 francs et un trousseau de 42,90 francs qu'il franchit les portes de la colonie correctionnelle d'Eysses, laissant derrière lui son enfance et leurs prisons.

La colonie d'Eysses continua encore plusieurs dizaines d'années à écraser les colons rebelles. Réputée comme une des pires colonies pénitentiaires, elle fut particulièrement ciblée par les opposants à ce modèle d'incarcération en faveur d'un autre traitement de la « délinquance juvénile ». En effet, après la boucherie que fut la Première Guerre mondiale, l'image de l'enfance se modifia dans la société française. Marquée par l'horreur et la violence que l'homme était capable de commettre, l'opinion publique évolua dans les décennies suivantes. Un courant de pensée se développa qui dénonçait le fait qu'une société violente produit des enfants violents et qu'un enfant violent devient un adulte violent. Plusieurs intellectuels critiquèrent donc le traitement que subissaient les jeunes colons. Par exemple, Jacques Prévert en 1936, dans son poème *La chasse à l'enfant*, chercha à alerter l'opinion publique sur le sort des mutins de la colonie de Belle-Île. La mobilisation se fit en corrélation avec le travail de certains journalistes qui commençaient à cette époque à se pencher sur la situation des enfants enfermés dans

41 On verra dans l'annexe III, page 170, que les complices d'Émile lors de la mutinerie de Bologne n'ont pas tous eu la même appréciation à leur sortie de la colonie d'Eysses.

les colonies, par le biais d'enquêtes publiées en épisodes dans des journaux populaires. Le plus connu des gratte-papiers engagés dans ce combat, Alexis Danan, enquêta sur plusieurs d'entre-elles comme Mettray, mais aussi Eysses. C'est là-bas qu'il contribua à médiatiser la mort de Roger Abel. En avril 1937, ce jeune colon de dix-neuf ans décéda d'une lente agonie après avoir croupi de longues semaines dans la basse fosse. Ses articles poussèrent le garde des Sceaux de l'époque, Marc Rucard, à décider la fin des colonies. Elles fermèrent définitivement avec l'arrivée de la Seconde Guerre mondiale, à l'issue de laquelle la France adopta l'« ordonnance de 45[42] », ouvrant une nouvelle page de l'histoire du traitement de la « délinquance juvénile ».

Il est cependant important de rappeler que des plaintes et des signaux d'alarmes avaient été émis plus tôt à travers la parole d'anciens et de nouveaux colons. Tout d'abord, des récits, des plaintes et des critiques étaient parus dans quelques revues et journaux comme *L'Assiette au beurre*, mais aussi le journal *La Feuille* de Zo d'Axa en 1898. Cet anarchiste et d'autres comme Almereyda tentèrent d'alerter sur ce qui se passait dans ces colonies en écrivant à plusieurs reprises des articles et interventions sur le sujet. Il y eut également plusieurs procès comme celui des enfants de la colonie de Vermiraux en 1911. Dans cette prison bourguignonne, des enfants se mutinèrent pour protester contre les violences récurrentes. Les nombreuses révoltes, les insubordinations, les évasions, les mutineries furent des signaux d'alarmes lancés par les colons eux-mêmes. Mais ils n'ont quasiment pas été pris en compte par l'extérieur. Ces actes ne dénonçaient pas uniquement les conditions de détention mais revendiquaient aussi

42 Relative aux mineurs délinquants, cette ordonnance modifie le fonctionnement des tribunaux pour enfants et les prérogatives du juge des enfants en privilégiant l'éducatif sur le répressif.

la liberté, dénonçaient l'endoctrinement religieux, l'exploitation dans les champs, les conditions de travail dans les ateliers et la justice de classe. Finalement, les bourgeois et les intellectuels qui montèrent à la fin des années 1930 la campagne visant à toucher l'opinion publique et qui parvinrent à faire fermer les bagnes pour enfants ont aussi étouffé certaines des revendications des principaux intéressés. Certains de ces intellectuels en ont même fait leur « fond de commerce » pour avancer leurs idées politiques et se trouver une certaine légitimité à confisquer la parole des premiers concernés. Ainsi, par exemple, Alexis Danan créa en mai 1936 la Fédération nationale des comités de vigilance et d'action pour la protection de l'enfance malheureuse. Cette structure existe encore aujourd'hui sous le nom de la Fédération d'enfance. Au final, cela ne fit qu'ouvrir une nouvelle page du traitement judiciaire de la jeunesse et du contrôle de cette population. Un livre toujours ouvert aujourd'hui.

De plus, la question des instituts du Bon Pasteur, équivalent des colonies pénitentiaires pour les jeunes filles, ne fut pas du tout abordée durant cette campagne de presse. Ces lieux continuèrent donc d'enfermer, même après la fameuse ordonnance de 1945 censée remplacer l'enfermement par « l'éducation ». Ainsi ces prisons, qui étaient pourtant si proches des colonies sur le plan de l'organisation, de l'enfermement et des violences faites aux détenues, ont-elles perduré encore une trentaine d'années, pour ne fermer définitivement qu'après 1968. Jusqu'à cette date l'État confiait à la congrégation religieuse du Bon Pasteur le soin d'enfermer et « corriger » ces adolescentes. Les femmes n'étant pas considérées comme des citoyennes, l'État déléguait leur « éducation ».

Chapitre 11

Le retour à Paris et le cambriolage de Saint-Mandé

Mars 1904

À LEUR LIBÉRATION, les colons devaient retourner dans leurs villes d'origine afin de se faire recenser pour effectuer leur service militaire. Les parents d'Émile sont morts pendant son incarcération, mais ses amis et sa sœur demeurent à Paris, et c'est assez logiquement qu'il retourne dans cet Est parisien où il a vécu ses rares instants de liberté. Mais arrivé à Paris, Émile ne se présentera jamais au recensement. Les sources dont nous disposons ne permettent pas d'expliquer pourquoi il s'est soustrait à ses obligations militaires. Cependant, plusieurs hypothèses peuvent être évoquées. La première serait qu'immédiatement après sa sortie, Émile doit faire face à d'autres urgences, à commencer par sa survie au quotidien. En effet, suite à la mort de ses parents, il n'a plus d'endroit où habiter. Quant aux amis qu'il avait avant son incarcération, que sont-ils devenus deux ans après sa cavale ? Sont-ils toujours dans le quartier, en prison, en fuite, aux travaux forcés ? Il doit donc dans un premier temps trouver un toit, mais aussi « de la fraîche ». Les amendes successives pour insubordination ont bien amaigri le

pécule qu'Émile avait pu tirer de son travail à Bologne puis à Eysses. En y ajoutant l'argent de son trousseau, Émile a quitté la colonie avec moins de 54 francs en poche. Mais se faire recenser n'empêche pas de chercher du travail et un logement. Probablement y a-t-il autre chose que la précarité de sa situation qui motive Émile à cet « abandon de poste ».

L'hypothèse la plus crédible serait qu'Émile n'a pas accompli ses obligations militaires simplement parce qu'il n'en avait pas envie. Le fait qu'il ne veuille pas réaliser son service pour un État qui l'a enfermé pourrait se comprendre. Peut-être a-t-il réalisé qu'il avait déjà perdu une partie de sa jeunesse enfermé dans les colonies et n'a pas l'intention de rentrer dans l'armée pour trois autres longues années[43] ? Peut-être n'a-t-il pas envie de mettre un nouvel uniforme ? Peut-être que les missions colonisatrices décrites par l'abbé Jacquin à Bologne ne le font-elles pas rêver ? Et certainement garde-t-il de mauvais souvenirs des interventions des gendarmes à Bologne et de celles des soldats à Eysses ? De plus, à cette époque, une lutte antimilitariste très forte est menée par des groupes anarchistes ou socialistes. De nombreux comités antimilitaristes se constituent un peu partout sur le territoire et notamment dans les faubourgs industriels et miniers. Ces groupes concentrent leurs efforts dans la dénonciation des violences et des cas de tortures au sein des bataillons disciplinaires de la *Grande Muette*. Des territoires comme l'Est parisien sont particulièrement concernés par cette question du fait qu'un grand nombre de jeunes garçons de ces quartiers sont envoyés dans ces bataillons qu'on appelle *biribis* ou *bat' d'Af*, où sont placés

43 Depuis 1889 et la loi Freycinet le service était de trois années, il passera en 1905 à un an avant de revenir à trois ans avant la Première Guerre mondiale.

les appelés récalcitrants[44]. Tôt ou tard, Émile aurait certainement été envoyé là-bas.

Nous ne retrouvons des traces d'Émile Delagrange que trois mois plus tard dans une brève du *Petit Journal*[45] intitulée « Les assassins de Saint-Mandé ». Voilà ce qu'elle raconte : « Nous avons dit hier que les trois individus qui ont tenté d'assassiner, le 3 mars dernier, la bonne du docteur Ducatte, à Saint-Mandé, avaient été arrêtés par le service de la Sûreté. L'un de ces malfaiteurs n'était connu que sous le surnom de "Berlingo". Le service de Sûreté vient d'établir son identité. C'est un nommé Émile Delagrange, dit aussi "Millot"[46], âgé de vingt ans, demeurant rue de Charenton. » Cet article nous indique tout d'abord qu'Émile Delagrange est dans de « sales draps » vu qu'il se retrouve impliqué dans une tentative d'homicide. Une affaire qui paraît tellement évidente pour l'équipe du *Petit Journal* que dans cet article elle le condamne déjà. Nous y apprenons que l'enquête est menée par l'équipe de « la Sûreté », sorte de brigade d'élite de l'époque[47], qu'Émile est une personne notoire dans le

---

44 Dominique Kalifa dans son livre *Biribi* raconte la situation dans ces bataillons disciplinaires principalement basés en Afrique du Nord. Il explique notamment comment les témoignages de violences et de tortures commises sur les appelés au service militaire ont entraîné une campagne de dénonciation très forte dans la presse, mais aussi une mobilisation de groupes antimilitaristes.

45 *Le Petit Journal* est un des principaux quotidiens français de l'époque, il était tiré à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires (deux millions en 1895), dont 80 % étaient envoyés en province.

46 L'orthographe de son surnom évolue selon les différents documents : tantôt « Milo », « Millot » ou encore « Milot ».

47 Le service de la Sûreté a été créé en 1811 et est dirigé à sa création par Vidocq, ancien condamné devenu policier. L'objectif de ce service est de combattre les réseaux criminels notamment par le biais de l'infiltration et de la dénonciation. Il est appelé pour les affaires criminelles les plus importantes.

secteur, plus connue par son pseudonyme que par son patronyme. Son surnom lui a certainement été attribué lors de son enfance ou lors de sa période de clandestinité. En effet, les surnoms permettent de s'interpeller dans la rue sans révéler d'identité administrative, ce qui est plutôt utile dans le cadre d'une cavale. Par ailleurs, l'utilisation d'un sobriquet montre qu'Émile appartient à un groupe, c'est-à-dire qu'il est connu et reconnu par ses pairs, par sa bande. Cet article nous informe qu'Émile Delagrange a refusé de donner sa véritable identité lors de son arrestation. Le journal *L'Humanité* décrit ainsi son interpellation : « Il a refusé énergiquement de divulguer son état-civil : ''cherchez mon nom, a-t-il déclaré insolemment. Quant à moi, je ne vous l'apprendrai pas. Je vous mets même en défi de savoir qui je suis.'' » La police, certainement par des renseignements ou lors des interrogatoires, ne connaît de lui alors que son surnom de *Berlingot*. Mais après une journée de recherches, les services du ministère de l'Intérieur finissent par découvrir sa véritable identité, très certainement grâce aux outils « scientifiques » mis en place par Bertillon et son équipe. Ils connaissaient également son autre pseudonyme *Milot*, que nous verrons réapparaître plus tard car c'est ainsi qu'il est régulièrement appelé dans le cadre de l'enquête et de son procès.

Pour en savoir plus sur cette affaire, nous allons donc remonter dans le temps et lire l'article de la veille traitant de cette arrestation. Ce billet qui fait la une explique que ce mercredi 11 mai 1904 en fin de matinée, trois « marlous » du quartier de Charonne furent interpellés, interrogés et confrontés aux victimes. Et qu'ils finirent par passer aux aveux. Nous apprenons que depuis quelques temps, la police cherchait à interpeller ces trois personnes et qu'elle avait organisé ce

matin-là des arrestations simultanées. Les autorités policières devaient craindre que la nouvelle de l'arrestation d'un des trois ne se répande dans le quartier et ne parvienne aux oreilles de ses complices avant qu'elles ne puissent interpeller ces derniers. Ceci laisse à penser que la police soupçonnait ce groupe de disposer de réseaux dans ces quartiers.

Ce matin-là, Auguste Deneuville, alias « Bibi », est arrêté alors qu'il se trouve avec une amie dans le bois de Vincennes. Lucien Bévot, dit « Loulette » ou « Loulou » est, lui, interpellé dans un square derrière l'hôpital Saint-Antoine. Enfin, un « individu connu seulement sous le surnom de "Berlingot" » se fait arrêter place du Trône alors qu'il aide des forains à démonter une baraque de lutteurs pour la foire aux pains d'épices[48]. Les faits dont ils sont accusés remontent au 3 mars, c'est-à-dire une semaine après la libération d'Émile d'Eysses. En recoupant différents articles parus dans plusieurs journaux et notamment l'article « Un crime chez un médecin » qui fit la une du *Petit Parisien*, voici ce que nous pouvons reconstituer[49] : il est 11 heures du matin ce jeudi 3 mars 1904 quand un individu, le surnommé Berlingot, habillé en ouvrier vient sonner au 17 de la grande rue de la République à Saint-Mandé, où est domicilié le docteur Ducatte. La domestique, Louise Osifre lui ouvre la porte. Berlingot demande si le médecin est présent afin qu'il se rende en urgence chez une malade habitant cours de Vincennes. La

48 La foire aux pains d'épices est l'ancêtre de la foire du Trône. À partir du début du XIXe siècle, elle se développa dans le secteur de la place de la Nation, jusqu'à devenir un des principaux événements de la vie de l'Est parisien. En 1880, à son apogée, elle regroupait deux semaines durant près de 2 500 stands de ménagerie, de musées des curiosités, de baraques de lutteurs... et de confiseries bien sûr. Plusieurs milliers de Parisiens se retrouvaient déjà là pour passer du bon temps.

49 Le récit est tiré de citations de différents articles parus dans *Le Petit Journal* du 4 mars 1904 et des jours suivants.

bonne lui répond que son patron est absent. À la question « À quelle heure doit-il rentrer ? », elle répond à Berlingot que le médecin sera de retour vers midi. En sortant, Émile se dirige vers un débit de vin voisin afin d'avertir ses deux complices qu'ils peuvent « y aller sans crainte ». Alors, ces deux individus se présentent à leur tour au cabinet du docteur Ducatte et posent la même question prétextant un accouchement difficile. En l'absence de médecin, ils demandent à la domestique de leur écrire l'adresse d'une sage-femme. Alors qu'elle note les coordonnées en tournant le dos aux deux individus, le plus grand de ceux-ci la saisit par le cou et la bâillonne avec un torchon. Mais elle se débat et le mord. Le complice qui faisait le guet prend alors peur et lui dit : « Assomme-la complètement ! » L'autre sort une sorte de matraque et assène un coup à la domestique. Les deux complices entreprennent alors la fouille du cabinet et forcent au pied-de-biche les tiroirs du bureau. Ils y trouvent une somme de 200 francs rangée dans une sébile, mais « rejetèrent sur le tapis une enveloppe qu'ils crurent bourrée de lettres et qui contenait dix billets de 1 000 francs[50] ». Enfin, tandis que la cloche de la porte sonne, Louise Osifre reprend connaissance. Les deux voleurs se précipitent vers la sortie, croisant près de la porte le concierge et une bonne qui ont entendu des bruits suspects dans le cabinet du médecin. Les deux compères reprennent alors une allure normale et sortent devant eux en s'excusant poliment, avant de s'évanouir dans la nature. L'affaire sera qualifiée de *vol avec tentative d'homicide*.

Dès ses premières heures, l'enquête est prise très au sérieux comme en atteste tout d'abord son traitement médiatique. À plusieurs reprises des brèves sont

50 Selon les articles, les sommes avancées ne sont pas les mêmes, d'autres articles parlent de 280 francs dérobés et de 12 000 francs laissés sur place.

consacrées à l'évolution de l'affaire. Chaque étape importante fait l'objet des unes de plusieurs journaux, notamment celles du *Petit Journal*.

Du côté de la Justice, le juge d'instruction Larcher lance immédiatement une procédure pour vol et tentative d'homicide contre les trois suspects. Les différents journaux jouent la surenchère concernant les blessures causées sur Louise Osifre. La palme peut être attribuée au journal *Gil Blas* qui, dans son édition du 12 mai, raconte que les agresseurs ont donné un coup de pied qui a sorti de son orbite l'œil de la domestique. En réalité, la bonne ne présente que quelques ecchymoses au cou, sur le visage et sur les mains. Dans un témoignage, son employeur rassure les lecteurs sur l'état de santé de sa servante, qui lui permettra de recommencer à travailler « sous peu de jours ». Afin de comprendre l'ampleur que va prendre cette affaire, il est important de signaler que le médecin Ducatte est une personnalité connue et reconnue. C'est un éminent pharmacien qui a été à plusieurs reprises diplômé et honoré pour ses recherches et qui tient d'une main de fer son entreprise pharmaceutique *Les Laboratoires Paillard et Ducatte*.

Du côté de la police, dès le premier jour les moyens d'enquête déployés s'annoncent conséquents. Le commissaire Rousselot du commissariat de Saint-Mandé procède à des interrogatoires et relève les indices suivants : un foulard à raies noires et blanches[51], un talon de soulier, une espèce de matraque en plastique consolidée de fils de cuivre et un pied de biche. Mais le chef de la Sûreté, M. Hamard, connu pour manœuvrer et faire craquer les suspects lors de longs interrogatoires,

51 Le foulard était un accessoire vestimentaire souvent attribué à ceux que les journaux qualifiaient d'*apaches*. Il faisait partie de la panoplie, étant utilisé pour son côté esthétique, mais également comme accessoire dans les coups montés.

prend également l'affaire en main comme le mentionne la une du journal *La Presse*. L'après-midi, le journaliste du *Petit Journal* signale même que Bertillon en personne, le chef du service anthropométrique présenté précédemment, est venu relever des empreintes de doigts laissées sur des vitres et sur la porte.

La technique dactyloscopique est en plein essor à cette période. Alphonse Bertillon qui n'était pourtant pas un de ses plus fervents défenseurs — il jugeait plus pertinents et utiles d'autres types de mesures et classements — a intégré la prise d'empreintes à son fichier dès 1894. C'est certainement ce qui a permis l'identification par les services policiers d'Émile Delagrange lors de ses précédentes arrestations. Toutefois ce n'est qu'en 1902 que pour la première fois, à l'occasion de ce que la presse appela « l'affaire Henri-Léon Scheffer », les relevés d'empreintes digitales permirent la résolution d'une enquête[52]. Cette investigation concernait aussi une violence contre un domestique lors d'un cambriolage et a beaucoup marqué les esprits. Étape supplémentaire dans l'instauration de l'image d'une police scientifique infaillible, son souvenir demeure vif en 1904.

En attendant les résultats des « services scientifiques » sur le terrain, la police locale tâtonne et tourne en rond dans son enquête sur l'affaire du 3 mars 1904 et ce durant de longues semaines. Elle profite alors de cette histoire pour mener plusieurs autres arrestations. Les premières sont effectuées les 6 et 7 mars par le commissaire Rousselot et sont décrites dans une

52 Le professeur Bertillon s'est bâti sur l'affaire « Henri-Léon Scheffer » une telle position de spécialiste et de génie scientifique au-dessus de tout soupçon qu'il fut appelé de manière régulière à intervenir directement dans des procès. Pourtant, son intervention quelques temps plus tôt dans le procès Dreyfus a démontré comme il est simple quand on bénéficie d'un tel statut de « spécialiste » de faire dire ce que l'on veut à un « indice » : à la barre Bertillon avait tenté de faire condamner le capitaine..

brève du *Petit Journal* du lendemain : « M. Rousselot, le commissaire de police, n'a pas encore réussi à arrêter les coupables ; toutefois il a acquis la certitude qu'ils n'appartenaient pas, comme on l'avait cru tout d'abord, à une bande de malfaiteurs de Charonne. » Nous constatons ici que la police fait complètement fausse route, nous pouvons en effet imaginer que des informateurs ont dû dénoncer cette bande dont Émile était membre. Cette bande de Charonne est connue et crainte de nombreuses personnes. Elle a droit régulièrement à des entrefilets sur ses faits d'armes et ses règlements de compte avec d'autres groupes[53]. Mais le commissaire a des certitudes et il persiste dans cette voie : « À l'heure actuelle, les inspecteurs du commissariat suivent une autre piste qui les conduira, espèrent-ils, à l'arrestation des assassins. Des rafles ont été opérées, hier et avant-hier, dans les bois de Vincennes ; elles ont amené la capture de 17 individus. Tous ont pu établir qu'ils étaient étrangers au crime de Saint-Mandé : ils ont, en conséquence, été remis en liberté. »

Le commissaire Rousselot ne veut pas rester sur cet échec et le 10 mars, dans l'après-midi, il organise une confrontation entre la domestique et plusieurs personnes interpellées à Saint-Mandé. Si aucune de ces personnes n'est reconnue, il n'en envoie pas moins trois d'entre elles au dépôt, toutes suspectées dans d'autres affaires. Quatre jours plus tard, plusieurs nouvelles arrestations sont menées. Si l'un des individus arrêtés « répond au signalement du principal de ses agresseurs. Sa culpabilité n'a pu encore être nettement démontrée. » Son identité ne sera pas donnée, mais il y a très peu de chances qu'il s'agisse d'un des trois gaillards de la bande de Charonne.

53 Sur la période, on peut ainsi lire des brèves où ils sont cités dans des bagarres comme ce 8 mars 1904 contre une bande de la Villette.

C'est deux mois plus tard que les arrestations des véritables auteurs ont lieu. Selon le journal *Le Rappel* du 13 mai, ces interpellations sont le fruit « d'actives investigations faites par le service de la Sûreté, M. Hamard chef de ce service. C'est d'ailleurs ce commissaire qui organisa dans son bureau les confrontations avec Louise Osifre qui les reconnut formellement, durant l'interrogatoire qui suivit ils passèrent les faits, même si Bibi et Loulette se rejetèrent mutuellement les torts. » Dans *L'Humanité*, les inculpés déclarent à propos de leurs motivations « qu'après avoir partagé en trois parts les deux cent quatre-vingt francs volés à M. Ducatte, ils les avaient dépensés aux Halles à faire la noce ». Suite à ces aveux, ils furent envoyés tous les trois à la prison de la Santé en attendant leur procès.

Le jeudi 12 mai 1904 fut le dernier jour de liberté d'Émile Delagrange.

Chapitre 12

Le procès du cambriolage de Saint-Mandé et la fin de la liberté

1904

« Dès que la lourde porte de la Santé se fut fermée derrière moi j'eus une impression de mort » ; c'est avec ces mots qu'Apollinaire décrit son arrivée à la prison de la Santé en 1911. Ce sentiment est-il partagé par Lucien Bévot, lui qui n'avait jusqu'alors jamais été incarcéré ? Certes, il a déjà eu maille à partir avec la police parisienne, mais il n'a encore jamais connu l'enfermement. Comme Émile, il vient d'avoir vingt ans. Pour Auguste Deneuville en revanche ce n'est pas la première incarcération. Il a un an de plus que ses compères et un parcours proche de celui d'Émile. Il a grandi au 194, boulevard de Charonne et fait partie de la bande de ce quartier. Sa première incarcération date du 9 mai 1899 à la Petite Roquette. Suite à un cambriolage, le juge l'avait condamné à la correctionnelle. Mais après trois mois d'incarcération, il avait été remis à ses parents en « liberté provisoire » (procédure extrêmement rare à l'époque). Il avait alors changé de quartier pour s'installer boulevard Picpus[54], où il rencontra

54 Le boulevard Picpus est situé de l'autre côté de la place de la Nation par rapport au quartier Charonne.

rapidement de nouveaux compères de cambriole. Son équipe fut interceptée après un cambriolage commis à Fontenay-sous-Bois le 11 janvier 1900. Il faut dire que Deneuville est serrurier de métier et qu'il excelle dans son domaine. Il maîtrise parfaitement l'installation de serrures et la réparation de portes. Mais il comprend rapidement qu'œuvrer de nuit et ouvrir les portes au crochet rapporte plus. Dans le quartier, les services de police l'identifiaient parmi les meneurs et le classaient comme étant « particulièrement vicieux ». Suite au cambriolage de Fontenay-sous-bois, il fut condamné à deux ans de prison. Mais avant le terme de sa peine, le juge décida d'en revenir à la précédente condamnation d'Auguste, la correction jusqu'à majorité, ce qui la rallongea d'un an. Il fut donc ramené à la Petite Roquette en attendant son affectation dans une colonie jusqu'à ses vingt ans accomplis. Après un an et demi dans les prisons parisiennes, il fut envoyé le 26 juillet 1901 dans la colonie agricole de Douaire en Haute-Normandie d'où il essaya de s'évader, mais ce fut un échec. À peine deux semaines plus tard, il fut renvoyé à la Petite Roquette dans le cadre d'un transfert disciplinaire vers Eysses, où il arriva le 16 août 1901. C'est là qu'il rencontra Émile.

En 1904, la prison de la Santé, de même que toutes les prisons récentes, est présentée comme une « prison modèle ». Elle a été bâtie moins d'un demi-siècle plus tôt sur la rive gauche de la Seine. La prison est scindée en deux divisions de cinq cents cellules. La première division, conçue en panoptique, enferme les plus jeunes, les prisonniers condamnés à des courtes peines, les forçats en cours de transfert vers Saint-Martin-de-Ré, les condamnés à mort et les prisonniers politiques. Ils restent enfermés seuls dans leurs

cellules et sans possibilité d'échange même durant les promenades. La seconde division est pensée selon un régime d'incarcération similaire à celui de la Petite Roquette qu'ont connue Milot et Bibi. Selon les principes auburniens, les détenus sont censés être répartis dans de petites[55] cellules individuelles le soir et travailler dans des ateliers collectifs en journée (découpe de bois, papeterie, confection de poupées de chiffons…). Dans les faits, en 1904, ils sont 931 prisonniers à la Santé. Dans cette seconde division, les auxiliaires[56] échappent de fait à l'isolement total, tout comme les 95 détenus qui travaillent dans un atelier de papeterie situé dans les sous-sols. Ces derniers sont tous des condamnés « courtes peines », c'est-à-dire à moins de trois ans d'emprisonnement. Nous pouvons donc en conclure que si nous ne connaissons pas avec certitude dans quelle partie de la prison nos trois marlous furent engeôlés, nous savons qu'ils ont très certainement été isolés, privés de tout contact entre eux et avec les autres prisonniers. Dans ces conditions, il est compliqué de préparer une défense collective et d'entretenir une complicité pour se soutenir mutuellement. Ils restent ainsi à la Santé tout le temps de la procédure judiciaire, excepté un petit passage à la prison de la Conciergerie[57] au moment du procès.

Ce dernier se déroule le 24 novembre 1904 et il est relaté notamment par la *Gazette des tribunaux*. C'est dans cet article que nous en apprenons un peu plus

55 Les cellules mesuraient 2 mètres sur 3 mètres 60.

56 Les auxiliaires sont les prisonniers travaillant pour l'Administration pénitentiaire au sein de la prison, par exemple à la préparation des repas, au nettoyage, etc.

57 La Conciergerie est une partie du palais de Justice sur l'Île de la Cité. C'est une prison connue pour avoir détenu des prisonniers célèbres durant la Révolution française. À l'époque d'Émile, elle permettait principalement d'enfermer les individus le temps de leurs procès. Les bâtiments étant reliés les uns aux autres, ceci simplifiait les transferts.

Le Petit Journal
LE PLUS RÉPANDU, LE MIEUX RENSEIGNÉ
SIX PAGES 5 cent.
ABONNEMENTS SEINE ET SEINE-ET-OISE
TROIS ASSASSINS ARRÊTÉS
La tentative d'assassinat de Saint-Mandé. — Deux mois après le crime. — « Berlingot », « Bibi » et « Loulette ». — Confrontation
BRASSERIE
Déclarations de M. Borossi
L'attaque de Port-Arthur
Thomas Grimm.

sur le déroulement de l'enquête. Selon ce document, le docteur Ducatte se rappelle qu'il a soigné la maîtresse de Deneuville et qu'il a croisé ce dernier à cette occasion. Il fait le rapprochement avec la description de l'agresseur faite par la domestique. Il en fait part à la police qui suivra cette piste avec ses méthodes habituelles : interrogatoires, dénonciations et utilisations de « balances ». C'est ainsi que la Sûreté met la main sur les membres de l'expédition de Saint-Mandé. Une fois identifiés, les marlous sont simultanément arrêtés par le service du commissaire Hamard. Lors du procès, Bibi et Loulou ne nient pas leur participation au vol mais se rejettent mutuellement la responsabilité du coup donné à la domestique. Émile, lui, assume ses actes. Le juge a sous la main une de ces fameuses bandes de jeunes qui font de plus en plus les unes des journaux et qui suscitent la crainte de la classe bourgeoise. L'enquête policière a été longue et chacun de ses rebondissements a permis l'écriture d'un nouvel épisode dans les chroniques judiciaires des journaux à sensations. Hier comme aujourd'hui, la surmédiatisation d'une affaire judiciaire permet de préparer l'opinion publique à une sentence particulièrement sévère. Ici, les circonstances sont idéales pour faire un exemple. La condamnation est lourde : le tribunal n'individualise pas les peines, ne considère ni les rôles ni les parcours respectifs des inculpés et prononce pour les trois compères la même peine de travaux forcés à perpétuité.

Le code pénal de 1810 prévoyait ainsi que :

> *[Art. 15] Les hommes condamnés aux travaux forcés seront employés aux travaux les plus pénibles ; ils traîneront à leurs pieds un boulet, ou seront attachés deux à deux avec une chaîne, lorsque la nature du travail auquel ils seront employés le permettra.*
> *[Art. 16] Les femmes et les filles condamnées aux travaux forcés n'y seront employées que dans l'intérieur d'une maison de force.*

Au milieu du XIXe siècle s'ajoute à cette peine la possibilité de son exécution en dehors du territoire métropolitain, mais nous reviendrons sur ce point. Au début du XXe siècle, cette peine permet d'éliminer « proprement » les indésirables de la métropole : le condamné doit disparaître du territoire métropolitain et ne revenir jamais.

Émile refuse sa condamnation. Son dossier est présenté à la cour d'appel le 4 janvier 1905. Le président des assises reconnaît qu'il n'est pas encore un « criminel endurci » et demande, pour permettre son « amendement », le classement d'Émile dans la deuxième classe des *transportés*[58]. Quelques jours plus tard, la décision tombe, une grâce lui est accordée et sa peine est commuée en dix ans de travaux forcés. Dix ans de travaux forcés ou la perpétuité, quelle différence ? C'est bien la mort qu'on promet à Milot. Une condamnation au goût amer, celui du maigre espoir de survivre à dix ans de bagne. Une telle condamnation permet, comme les remises de peines, de garder en tête ce faible espoir de sortir, « debout » et de manière légale. Cette sanction facilite l'objectif de l'Administration pénitentiaire de faire accepter la peine et d'éviter révoltes et évasions. Mais le taux de mortalité aux bagnes (autour de 10 % par an) et l'espérance de vie moyenne (inférieure à six ans[59]) sont tels que ce type de condamnation n'est en fait qu'une peine de mort déguisée. En effet, pour les personnes les plus haut placées dans l'Administration, la mort d'un bagnard n'est en rien un problème. Ainsi le sous-directeur de la transportation écrit-il en 1887 au sujet du risque d'augmentation de la mortalité

58 Les bagnards étaient répartis dans trois classes différentes qui donnaient des droits et des conditions d'enfermement différents, comme nous le verrons plus loin.

59 Parmi les *relégués* entre 1897 et 1917.

que pouvait entraîner une modification de règlement : « Cette considération ne saurait m'arrêter. La France n'hésite pas à verser le sang de ses soldats pour accroître sa grandeur ? Pourquoi hésiterait-elle à sacrifier la vie de quelques hommes tarés pour atteindre le but utile du développement de ses colonies ? » Il touche ici un autre point de l'argumentaire des défenseurs des bagnes coloniaux : le développement des colonies. À ce sujet, les différents travaux d'historiens sur l'impact de ces établissements dans les territoires colonisés, ne soulignent que le funeste de la réalité ! Ainsi, ce que nous pouvons d'abord retenir est l'éloignement et la mort de dizaines de milliers d'individus[60]. Dans un second temps, nous relevons la volonté de la France de renforcer son emprise par l'établissement de nombreux colons et l'installation de camps et d'infrastructures coloniales sur des territoires indigènes. Mais la Guyane résistait à l'installation des colonisateurs sur son territoire, chacune de leurs expéditions se soldant par des échecs retentissants. Selon l'historienne Donet-Vincent, la Guyane était perçue comme une « terre de mort pour l'homme blanc ».

Par ailleurs, l'État français a utilisé les bagnes coloniaux pour réprimer les peuples colonisés : 25 % des bagnards sont arabes, 7 % noirs et 5 % asiatiques[61]. L'histoire de ces derniers est, elle aussi, particulièrement oubliée. Il n'existe que très peu de travaux historiques sur les parcours de ces forçats et leurs représentations sont extrêmement rares[62]. Dans les récits

60 On compte 30 000 *transportés* et *relégués* envoyés en Nouvelle-Calédonie et 67 600 en Guyane.

61 Ces chiffres proviennent des documents de l'Administration pénitentiaire également responsable de cette catégorisation.

62 À noter que les éditions Libertalia ont réédité en 2015 un texte du docteur Léon Collin qui officia notamment sur le *Loire*. Ce récit, *Des hommes et des bagnes*, intègre de nombreuses photos qu'il a pu prendre

et les recherches, il y a très peu d'informations sur le parcours de ces condamnés de la justice coloniale, entraînés de force dans une nouvelle action de colonisation de l'empire français. Les seules informations existantes ne font qu'illustrer la violence de certains d'entre eux qui avaient été nommés *porte-clés*[63], et qui effectuaient leur tâche avec zèle. La *tentiaire*[64] privilégiait des bagnards d'Afrique du Nord pour ce type de poste, même si la plupart d'entre eux comprenaient et parlaient peu le français. Mettant à profit et attisant le racisme qui pouvait exister parmi les forçats, l'Administration pénitentiaire attribuait une bonne partie des basses œuvres de répression aux non-métropolitains. Cette hiérarchisation des places — dans laquelle certains Arabes, vexés d'être traités comme des esclaves, bénéficiaient, en contrepartie, de formes de privilèges —, exacerbait les tensions raciales dans les rangs des forçats. Certains historiens et auteurs ont voulu atténuer l'existence du racisme chez les bagnards en mettant en avant l'exemple de Louise Michel et de ses liens de fraternité avec des Kanaks. Mais il ne faut pas oublier que parmi les communards, certains ont aidé l'administration de Nouvelle-Calédonie à réprimer dans le sang la révolte menée par Ataï en 1878[65].

---

lors de ses visites ; sur ces photos non officielles on peut voir des Kanaks et des Maghrébins.

63 Les *porte-clés*, c'est ainsi qu'étaient surnommés les forçats gradés qui suppléaient les surveillants dans leurs tâches. Particulièrement violents envers les autres bagnards, ils étaient pour la plupart détestés.

64 Nom donné à l'Administration pénitentiaire dans le langage courant à cette époque.

65 En 1878, Ataï, chef d'une tribu kanake monte une insurrection contre l'invasion des colons sur ces terres. Les autorités coloniales répriment dans le sang cette révolte avec l'aide d'autres tribus kanakes, d'employés de l'Administration pénitentiaire et de groupes de *déportés* de droit commun, mais également de prisonniers politiques et notamment de certains communards.

Ainsi l'État a su parfaitement jouer du racisme pour contrer toute éventuelle solidarité entre forçats.

Comme nous l'avons vu avec l'exemple de Louise Michel, durant les premières années de la mise en place des bagnes, les condamnés pouvaient être des femmes. Elles aussi étaient susceptibles d'être envoyées en Nouvelle-Calédonie ou en Guyane. Là-bas, c'est la communauté chrétienne de Saint-Madeleine-au-Maroni, et non l'Administration pénitentiaire, qui régissait leur enfermement. Si elles subissaient également les travaux forcés dans des ateliers, l'objectif de la *tentiaire* en envoyant des femmes en Guyane était principalement qu'à leur libération elles puissent servir d'épouses dociles et reproductrices pour les forçats libérés. Mais ces unions générèrent surtout de nombreux cas de prostitutions et de violences conjugales. La relégation pour les femmes en Guyane prit fin définitivement en 1913.

À Saint-Martin-de-Ré, devant les différents organismes préparant à la transportation, le cas d'Émile fait débat. La commission de classement des condamnés aux travaux forcés acte, le 7 avril 1905, un avis contraire à celui du président d'assises. Il concède un abaissement de la durée de travaux forcés à dix ans, mais décide d'y envoyer Milot en tant que forçat de troisième classe, c'est-à-dire dans la catégorie de bagnard la plus basse. De plus, sur le document officialisant cette décision, on peut voir une note manuscrite avertissant : « À séparer de Deneuville et Bévot, ses complices. » Cette note, qu'on retrouvera sur plusieurs autres éléments de son dossier, peut laisser penser que, malgré leurs arrestations et procès, les trois amis sont restés solidaires. L'Administration pénitentiaire semble craindre les capacités de nuisance de cette bande, toujours soudée malgré l'isolement carcéral et la répression.

Chapitre 13

Saint-Martin-de-Ré et l'antichambre du bagne

Printemps 1905

À PARTIR DE 1873, tout condamné aux travaux forcés est déplacé au dépôt de Saint-Martin-de-Ré[66], étape obligée vers les bagnes de Nouvelle-Calédonie puis vers ceux de Guyane. De nouveau, Émile subit un transfert de plusieurs jours en fourgon et wagon cellulaires. Dans des tout petits box, les trajets sont pénibles et semblent interminables. Dans le silence imposé, le détenu tente juste de se protéger tant qu'il le peut des chocs de la route, et ce malgré les menottes. Ce type de transfert est brièvement abordé par Michel Foucault dans son livre *Surveiller et punir*, mais également par des personnes qui l'ont vécu comme Jean-Guy Le Dano et Mesclon. Ce dernier le décrit ainsi : « Quant au voyage en wagon cellulaire, il fait honneur à son inventeur. Comme supplice, c'est trouvé et cela est aussi odieux et cruel, aussi stupide qu'inutile, étant donné la longueur des séjours dans les boîtes cellules surtout. »

---

66 Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré devint après 1938 un centre pénitentiaire, puis une maison centrale qui enferme encore aujourd'hui plusieurs centaines de prisonniers.

Saint-Martin-de-Ré est pour Émile une étape de plus dans un parcours carcéral déjà bien chargé. C'est une île de la baie de La Rochelle, où la maison d'arrêt a été installée dans l'ancienne citadelle Vauban. Cette prison a donc la particularité d'être tournée vers la mer, vers l'invisible destination : la Guyane. Depuis 1873, l'ensemble des prisonniers partagent la même destinée transatlantique. Si l'horizon est le même, ici cohabitent plusieurs catégories de prisonniers. Émile et ses acolytes font partie de celle des *transportés* et sont considérés comme les bagnards de première classe. Cette catégorie est la plus redoutée et donc la plus surveillée. Créée en 1854 pour éloigner de la métropole les personnes que l'État ne voulait plus voir sur son territoire, elle regroupe les condamnés pour les faits les plus graves (grands braquages, assassinats...). Outre la peine de travaux forcés, le législateur instaure ce qui est appelé le *doublage*. Cela signifie que si l'individu survit, il est ensuite tenu de résider à vie sur place dans une concession coloniale. Toutefois, si la peine est inférieure à huit ans de travaux forcés, la contrainte est de rester un temps égal à la condamnation. En 1885, une nouvelle catégorie de condamnés est créée, celle des *relégués*. Cette division regroupe les individus multi-récidivistes qui, au-delà d'un certain nombre de condamnations pour un même motif, ne peuvent plus rester sur le territoire métropolitain[67]. Ces « irrécupérables » ou « incorrigibles » ne sont pas envoyés au bagne pour un délit particulier mais du fait de leurs parcours judiciaires marqués par les récidives. Les juges ne condamnent plus un délit ou

67 Pendant un temps, il y eut aussi un troisième groupe de condamnés au bagne : les *déportés*. La déportation était une peine concernant les crimes politiques, elle s'appliqua notamment en 1871 aux communards. Mais également, et c'est moins connu, à certains insurgés de luttes anticoloniales comme les Kabyles lors de la révolte des Mokrani en 1871.

un acte isolé, mais une accumulation de faits, même mineurs. Or, les causes de ces parcours délictueux se trouvent bien souvent dans la situation de grande pauvreté de leurs auteurs. La plupart des *relégués* sont sans domicile fixe (45 %) et travaillent comme ouvriers journaliers ou saisonniers agricoles sans terre. Cette catégorie se compose essentiellement de membres du *lumpen* prolétariat. Que ce soit pour les *relégués* ou les *transportés*, le bagne fut surnommé : *la guillotine sèche*. Cette expression exprime parfaitement le sens de cette condamnation au bagne qui, si elle ne tue pas immédiatement, a clairement une vocation d'élimination sociale.

C'est en décembre 1851 que l'Assemblée nationale législative promulgue la loi sur la transportation, c'est-à-dire à peine un an et demi après la loi sur les colonies pénitentiaires pour mineurs. Les députés sont les mêmes et les deux types de condamnation vont présenter de nombreux points communs.

Tout d'abord, une place importante est donnée au travail dans la peine. Ce n'est assurément pas un hasard si *travaux forcés* est le terme juridique de cette condamnation. Un des objectifs annoncé par les défenseurs de cette peine était de mettre au travail les condamnés et ce jusqu'à leur mort. Cette force de travail était destinée à réaliser les importants chantiers devant permettre l'aménagement des territoires coloniaux. Ainsi, les travaux étaient principalement consacrés à la réalisation d'infrastructures : routes, petites voies de chemin de fer pour les *decauvilles*[68] ou encore

68 Le *decauville* est une sorte de petit train qui transbahutait hommes et matériel entre les différents camps. Concernant les difficultés de construction des voies de circulation, on peut citer l'exemple de la voie qui relie Saint-Laurent à Saint-Jean. Dix années seront nécessaires pour la construire. Et les 16 kilomètres à travers la jungle empruntaient 35 ponts.

petits ports. Dans la jungle, les forçats étaient placés dans des chantiers de déboisement préparant le terrain à une future exploitation des terres. À terme, l'objectif était d'atteindre l'autonomie alimentaire au sein des bagnes afin qu'ils soient moins coûteux pour l'Administration pénitentiaire. De manière générale, l'aménagement du territoire devait servir au pouvoir colon pour contrôler totalement ces espaces encore sauvages et piller leurs richesses. Et si les colonies pénitentiaires furent créées peu de temps après une loi limitant l'âge du travail des enfants, les travaux forcés, eux, ont vu le jour quelques années après le décret sur l'abolition de l'esclavagisme de Victor Schœlcher[69]. Le lien entre les deux était souvent fait par les détracteurs de ces institutions et des forçats eux-mêmes. D'ailleurs, cette loi sur les travaux forcés s'adressait également aux anciens esclaves et ne fit que perpétuer leur situation. Certains des instigateurs des bagnes coloniaux assumèrent également cette idée dans un document préparatoire au vote de l'Assemblée nationale où l'on peut lire : « Par suite de l'abolition de l'esclavage dans nos colonies, des bras nombreux vont se trouver libres, de nouveaux besoins vont s'établir » ; et dans le décret du 27 mars 1852 qui parle de coloniser la Guyane et de « raviver son ancienne splendeur perdue par la suite de l'émancipation des Noirs, en lui fournissant les bras nécessaires ».

Un point commun entre colonies pénitentiaires et bagnes coloniaux s'observe également dans l'organisation de ces deux structures punitives. Contrairement aux maisons centrales où les prisonniers subissent un

69 Ce décret signé en 1848 est aujourd'hui présenté comme la fin de l'esclavage légal, mais celui-ci perdurera sous la forme du *travail forcé*. Ce *travail forcé* s'adresse aux bagnards, mais surtout aux anciens esclaves ou aux travailleurs indigènes qui furent enrôlés de force. Il ne fut aboli qu'après la Seconde Guerre mondiale par la loi du 11 avril 1946.

encellulement individuel et bien souvent l'imposition du silence, les bagnards à Cayenne ainsi que les jeunes colons de Bologne et d'Eysses sont généralement regroupés dans des cases ou des dortoirs. Seuls sont isolés les « punis » et les individus particulièrement surveillés. Les photos des dortoirs ou des chantiers de Mettray montrent d'ailleurs d'importantes similitudes avec les cases et les chantiers de Saint-Jean-du-Maroni. Ce fonctionnement « collectif » se retrouve aussi bien dans l'organisation des journées des prisonniers que dans les travaux exigés par l'Administration.

Nous pouvons également établir un rapprochement dans la composition sociale des forçats et des colons. Essentiellement des hommes — les filles, elles, sont placées aux Bons Pasteurs —, les condamnés sont quasiment tous issus des classes les plus populaires, ayant peu ou pas fréquenté l'école et sont principalement issus des faubourgs des grandes villes. En fait, colons et bagnards sont souvent les mêmes, un grand nombre de bagnards sont précédemment passés par les colonies correctionnelles, et même pour certains par les *biribis*. L'étude des populations incarcérées indique que la cible est la même, celle que le pouvoir considère être la « classe dangereuse ».

Enfin, nous pouvons relever une autre ressemblance dans les types de peine. En effet, la quasi-totalité des enfants ou adolescents envoyés en colonie correctionnelle, une fois acquittés, sont contraints à la correction. Comme expliqué précédemment, une partie des bagnards, les *relégués*, se voyaient expulsés du territoire métropolitain après avoir purgé leur peine.

Le dernier recoupement entre les statuts de colon et de forçat repose sur l'objectif d'éloignement de la région originelle du condamné. Si le jeune a des chances de

retourner chez lui à sa majorité, en revanche la probabilité que le forçat retourne chez lui un jour reste très faible. Cet éloignement géographique fait partie intégrante de la stratégie d'élimination sociale mise en place par les législateurs.

Il est bien difficile de garder espoir quand on a connu plusieurs années de colonie pénitentiaire comme Émile ou Deneuville et qu'on vous promet « l'enfer vert ». Et pourtant, à Saint-Martin-de-Ré, des éléments peuvent encore provoquer l'étincelle. Si l'Administration se garde d'informer les forçats de leur futur, des rumeurs circulent dans les cours de promenade sur les conditions de vie en Guyane, les chantiers, la jungle, la météo, la traversée... Il se raconte que le bagne expose tout d'abord à des conditions d'enfermement moins strictes que dans une centrale métropolitaine avec entre autres la possibilité de parler, de fumer… Le bagne prévoit aussi la possibilité de sortir de cellule ou d'un endroit clos, notamment pour les travaux en forêts. Si, en métropole, les histoires les plus incroyables circulent sur la jungle guyanaise et les animaux qui la peuplent, il y a aussi le fol espoir de pouvoir s'évader du bagne, comme certains ont pu le faire. Tous savaient que se faire la belle serait compliqué et dangereux, mais qu'elle serait toutefois plus simple là-bas qu'au fond des centrales françaises.

En attendant, à Saint-Martin-de-Ré comme dans les autres prisons, les journées passent dans le silence absolu. Il s'observe tant dans les ateliers où le travail est obligatoire que dans les dortoirs. Les surveillants de Saint-Martin sont également connus pour être « susceptibles et violents », ils n'hésitent pas à remplir les quartiers disciplinaires ou à envoyer les réfractaires

en cellules à leur manière[70]. Milot et ses codétenus guettent quotidiennement l'arrivée du bateau cellulaire : le *Loire*. Deux fois par an en moyenne, celui-ci vient charger ses cales de futurs forçats. Deux semaines avant d'embarquer, les détenus ont droit à un régime particulier dit « de l'expectative ». L'Administration pénitentiaire tente de leur donner un maximum de forces afin d'affronter le voyage. Le travail dans les ateliers cesse. Les gamelles sont mieux remplies et, pour des raisons d'hygiène, les cheveux sont coupés à ras. Le médecin du dépôt et les surveillants évaluent une dernière fois l'état de santé des prisonniers et rapportent leurs bilans sur des notes jointes à chaque dossier. Sont ainsi écartés de la traversée les malades et les individus qui ne pourraient pas tenir le choc. Dans ces dossiers est également inscrit le type de comportement de chaque détenu afin de prévenir le commandant du bateau et les directeurs des camps en Guyane de la personnalité des forçats les plus difficiles. Les autorités de la prison attribuent aussi la tâche que chaque transporté et relégué est susceptible de réaliser à son arrivée dans la colonie. Milot sera qualifié d'individu en « bonne santé » et « sympathique ». Nous pouvons imaginer que durant cette incarcération, dans l'espoir d'une réponse positive à son recours, Émile ait essayé de faire le dos rond par une conduite qualifiée de « passable ». Pour autant, on ajoute à nouveau à son dossier qu'il est nécessaire de ne pas le laisser en compagnie de ses acolytes, Loulou et Bibi. Selon les surveillants de Saint-Martin, il pourra remplir les tâches de terrassement ou de défrichement. Ces besognes sont réputées

70 Dans son autobiographie, Antoine Mesclon raconte son passage à Saint-Martin-de-Ré et décrit très précisément le travail dans les ateliers, ainsi que les violences des surveillants lors de ce qu'ils appelaient les « descentes en fanfare », c'est-à-dire l'organisation d'un rituel de passage à tabac pour les prisonniers conduits en cellule disciplinaire.

pour être les plus dures et ne promettent en fait qu'un enfer au détenu à qui on les confie. Tandis que l'été 1905 arrive, le *Loire* accoste près de l'Île de Ré. La date d'embarquement reste secrète mais chacun sait que c'est imminent. Il s'agit donc pour Milot de se préparer psychologiquement à la traversée et de consolider des amitiés et des complicités pour la suite. C'est aussi le moment de récupérer un *plan*, sorte de petite boîte en forme d'ogive dans laquelle les forçats mettent leur argent et autres objets pour ensuite la dissimuler dans leur anus. Ainsi caché, le *plan* ne peut pas être trouvé lors des fouilles, ni être dérobé par d'autres. Cet argent tant recherché permet de cantiner dans les *rades*[71] des camps, mais aussi de financer les projets d'évasion ou de se payer des petits plaisirs clandestins.

Au petit matin du vendredi 30 juin 1905, alors qu'un grand soleil se lève, Milot et environ six cents autres forçats sont sortis de cellule. Parmi eux, on retrouve Bibi et Loulou, mais aussi Antoine Mesclon qui racontera dans son autobiographie cet épisode de l'embarquement. Ils sont regroupés dans la cour de la prison de Saint-Martin-de-Ré. Les paquetages de bagnard leur sont distribués dans de grands sacs de toile : le fameux uniforme, des pantalons, des chemises, des souliers, des sabots, une couverture… Puis, alignés en rangs, encadrés de près par les gendarmes et les militaires, les prisonniers en convoi traversent Saint-Martin pour atteindre le port où la foule s'amasse pour voir le départ de ceux qui ont défrayé les chroniques judiciaires. Des cris, un mélange d'insultes et d'encouragements, les accompagnent. Par petits groupes, ils sont ensuite répartis dans des chalands qui permettent

71 Le *rade* est une sorte de petite épicerie gérée par un détenu où il est possible de cantiner et d'améliorer la gamelle avec des marchandises de contrebande.

de rejoindre le bateau amarré un peu plus loin au large. Une fois sur le navire, toujours en rangs, chacun est réparti dans les six cages qui sont installées dans la cale. En ce début d'été, la mer est calme et, après une dernière revue d'effectif menée par l'équipage du bateau, la traversée peut commencer.

Dans un premier temps, le *Loire* prend la direction d'Alger pour embarquer près de trois cents autres condamnés, la plupart arabes. Après cette brève escale, le navire met le cap plein ouest et engage sa traversée de l'Atlantique. Les journées passent lentement dans une odeur d'urine et de vomi, et dans une chaleur suffocante. Dans les cages équipées uniquement de hamacs et faiblement aérées par de petits hublots, la promiscuité est difficile à vivre. Prêts à mater la moindre mutinerie, les surveillants veillent continuellement sur les forçats à travers des grilles. Ceux-ci ne peuvent sortir sur le pont que pour la promenade quotidienne de vingt minutes.

Au bout de trois semaines de traversée, une ligne verte raye l'horizon. Puis l'embarcation se rapproche doucement de petites îles vertes. Ce sont les Îles du Salut.

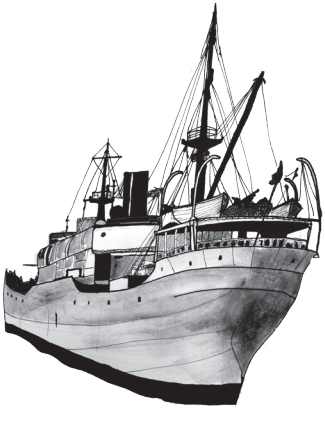

Chapitre 14

L'arrivée au bagne et la tentative d'évasion

Été 1905

Le tirant d'eau du *Loire* étant trop important pour s'aventurer dans les rivières boueuses du fleuve Maroni, Émile et les autres débarquent le 21 juillet sur les Îles du Salut. Les premiers pas sur le ponton après plus de trois semaines de traversée dans des cages sont étranges, ils ressentent comme un mal de terre. C'est la saison sèche en Guyane, la chaleur est suffocante. À peine sont-ils débarqués sous le regard des curieux, que la *tentiaire* impose son emprise sur ces hommes et ces femmes épuisés par trois semaines passées derrière les grilles de la cale du navire-prison. Ils sont mis en ligne puis emmenés au pas pour se faire enregistrer, trier et répartir dans les différents camps, selon leurs capacités, les besoins et les informations contenues dans leurs dossiers préparés à Saint-Martin-de-Ré. Pour beaucoup d'entre eux, les Îles du Salut restent le berceau des bagnes de Guyane, du fait de leur histoire et de leur réputation suite à l'affaire Dreyfus. Cependant, les bagnes ne sont pas seulement confinés sur ces petites îles. Au contraire, la zone principalement occupée par les camps se situe à l'ouest du

territoire, le long du fleuve Maroni où l'agglomération de Saint-Laurent fut construite pour les nécessités de l'Administration pénitentiaire. Cette ville devint au fil du temps une sorte de préfecture de la zone des bagnes, bien souvent en conflit avec Cayenne, siège des autorités de Guyane. Ainsi, si une grande partie des bagnes se concentrait dans le secteur de ce fleuve, il y avait aussi quelques camps vers Cayenne, ainsi que du côté de Kourou.

À partir du XVIIIe siècle, Kourou fut une des principales places où les Français établirent leur emprise coloniale de ce territoire hostile. C'est près de cette ville que Milot est dirigé vers le camp principal : Les Roches. Ce site à vocation essentiellement agricole est situé en bord de mer et fait face aux Îles du Salut. Il regroupe environ 350 détenus, surveillés par 23 gardes-chiourme. Arrivé sur place, Milot découvre que ce site n'encadre pas uniquement des travaux de déboisement, mais également une briqueterie, une carrière et des ateliers qui fournissent aussi les petits camps satellites autour de Kourou et ceux des Îles du Salut. Rapidement, il fait une demande pour être placé à la forge du camp, mettant en avant son expérience à Bologne. Sa demande est acceptée quasi immédiatement, la *tentiaire* étant toujours à la recherche d'ouvriers qualifiés capables de faire tourner au mieux les ateliers qu'elle dirige et d'en accroître la rentabilité. En effet, celle-ci est confrontée à de grandes difficultés structurelles dues aux conditions météorologiques et environnementales guyanaises. À cela s'ajoute la contrainte de répondre aux exigences de gestion, imposées par les bureaux parisiens qui réglementent tout, de la composition des gamelles à la manière dont les tâches et les chantiers doivent se faire. Si le camp

des Roches est considéré dans les documents d'évaluation de l'Administration pénitentiaire comme « salubre », ce camp doit engager d'importants travaux pour faire face aux vents puissants qui causent régulièrement l'inondation des terres par la mer. De même, les conditions dans les chantiers annexes de défrichement sont terribles. Néanmoins, il ne faudrait pas voir dans la proposition de Milot une volonté de soutenir l'Administration pénitentiaire et de permettre un meilleur fonctionnement du camp. Il a certainement déjà à ce moment-là une idée derrière la tête. Il s'agirait de ne pas faire de vieux os dans cet infernal endroit. Lors des journées passées dans les chantiers de déboisement, Émile a pu se faire une idée de la jungle aux abords du camp : il doit maintenant préparer sa belle.

C'est à 5 heures du matin, au son du clairon, que le camp se réveille. S'ensuit une revue d'effectifs dans la cour. Puis les forçats prennent la direction de leurs chantiers. Le travail débute à 6 heures du matin quand il fait relativement frais et ne cesse une première fois qu'à 10 heures. Après un repas bien maigre et un nouvel appel, le travail reprend à 13 heures pour finir à 17 heures. Émile remarque qu'en fin d'après-midi la chaleur étouffante combinée à la fatigue du labeur rend la surveillance un peu plus lâche. C'est donc le moment adéquat pour essayer d'échapper au contrôle des gardes-chiourme et des *porte-clés*.

Ce mercredi 16 août 1905 vers 16 h 30, Milot prétexte d'aller chercher de l'eau pour le service de la forge. Il abandonne son seau et prend son sac préalablement préparé et dissimulé dans un coin du camp. La suite est décrite dans le rapport du surveillant :

> *Voyant qu'il restait trop de temps pour le travail qu'il avait à faire, nous avons rendu compte au surveillant*

première classe Barthélémi, il nous donna l'ordre de nous mettre à sa recherche. Nous avons immédiatement fouillé l'atelier et les environs dans le but de le retrouver, sans résultat. Nous nous sommes rendus à son poste de couchage et avons constaté qu'il n'y restait aucun effet d'habillement et couchage. Nous avons rendu compte à nos chefs et mis en état d'évasion.

Les évasions sont relativement fréquentes aux bagnes. Pour cette année 1905, le taux d'évasion parmi les *relégués* est de 30 %. Mais la plupart sont mal préparées et échouent très rapidement. Il arrive que le détenu revienne le soir-même, de son propre gré. À contrario, certains forçats préparent sérieusement leurs belles et deviennent même des experts de la cavale. Dieudonné, Charrière alias « Papillon », Laporte alias « d'Artagnan » ou encore Tanet, toutes ces personnes marquèrent de leurs cavales l'histoire du bagne, ainsi que la littérature d'aventure. Mais ces réussites ne sont que l'arbre qui cache la forêt… laquelle est particulièrement fournie en Guyane. Combien d'évasions ont été tuées dans l'œuf par des balances ? Combien d'évadés se sont fait attraper, trahis par un compagnon ? Combien sont morts de faim sur le chemin de la liberté ? Combien ont chaviré dans l'océan Atlantique ou dans les eaux boueuses du Maroni ? Combien ont été assassinés par des indigènes ou rattrapés par des « chasseurs d'évadés », ces anciens forçats qui avaient purgé leurs peines et gagnaient leur vie en empochant les primes que chaque capture leur rapportait ?

Pour ceux qui échappaient à tout cela, il y avait plusieurs routes. La première prenait la direction des forêts denses. Les rares bagnards qui parvenaient à traverser la jungle et à passer la frontière pouvaient ensuite essayer de se refaire une vie au Brésil. Mais la plupart de ceux qui survivaient à la traversée achevaient

leur fuite enrôlés dans des chantiers forestiers ou des exploitations minières. L'autre voie était celle de l'ouest : atteindre la Guyane néerlandaise après avoir navigué sur le fleuve Maroni ou l'océan. Les entrepreneurs bataves embauchaient facilement les évadés qu'ils pouvaient exploiter aisément en brandissant la menace de les ramener aux autorités françaises. Les fuyards les plus chanceux espéraient repartir de là au bout d'un certain temps et trouver un bateau qui les ramènerait en métropole ou aux États-Unis. Nous pouvons également citer l'histoire de ce que certains appelèrent à l'époque le « gang Bakli » : en 1933–1934, durant plus d'un an, ces forçats maghrébins évadés, probablement soutenus par des locaux, narguèrent la *tentiaire* et dépouillèrent les orpailleurs dans la région de Kourou, tout en attaquant dans de véritables guets-apens les surveillants et tirailleurs à leur recherche.

Malheureusement, la belle d'Émile ne fut qu'une chimère. Comme quasiment tous les forçats qui ont tenté l'aventure, Émile s'est cassé les dents. Sa fuite dans la jungle n'a duré que trois jours. Il fut repris à quelques kilomètres du camp, très affaibli. Ses illusions s'étaient envolées. Oui, concrètement, s'évader de Guyane s'annonçait extrêmement compliqué ! Il fut réintégré. Et en attendant son procès au Tribunal maritime spécial[72], les surveillants redoublèrent de vigilance contre lui. Mais Milot choisit de ne pas baisser la tête.

72 Le Tribunal maritime spécial succède au Conseil de Guerre en 1889. Il réunit ses membres trois ou quatre fois par an et juge les crimes et délits les plus graves commis par des forçats et des *libérés*.

Chapitre 15

La résistance pour ne pas devenir un forçat

1905 – 1908

À DÉFAUT DE POUVOIR S'ÉVADER, notre *apache* décide de faire face à la *tentiaire* en utilisant l'arme de la dérision. En septembre, il prend huit jours de cellule pour s'être moqué d'un surveillant, puis trente jours pour dissipation des rangs. En Guyane comme dans les colonies pénitentiaires, la répression est graduée. Les surveillants rédigent des notes sur les infractions relevées et leurs auteurs. Les punitions sont décidées les dimanches lors des réunions de la commission disciplinaire. Les peines sont hiérarchisées, allant de la privation alimentaire aux prélèvements sur les pécules des détenus. Plus les fautes sont graves, plus les peines grimpent dans l'échelle de l'Administration. La commission peut décider également de « nuits de prison », c'est-à-dire que le détenu, une fois la journée de travail réalisée, doit retourner dans une cellule isolée avec une cheville entravée. Le degré supérieur correspond aux « jours de cellule », peine qui ne peut dépasser soixante jours consécutifs : le condamné est enfermé dans une petite pièce où, excepté le temps d'une petite promenade quotidienne, il est attaché par une cheville toute

la journée. Le menu est composé de pain sec trois jours sur quatre. Pour les infractions les plus graves, la *tentiaire* envoie le dossier au Tribunal maritime spécial, voire exceptionnellement aux assises. L'Administration pénitentiaire dispose d'un autre volet disciplinaire plus pernicieux encore. Il consiste à envoyer le condamné dans des chantiers extrêmement difficiles, où la discipline est particulièrement stricte. Ce sont les camps des « incos », diminutif d'incorrigibles. Nous pouvons ainsi citer le cas du chantier de la crique de Charvein où de nombreux forçats décédèrent d'épuisement. En 1909, les *porte-clés* de ce chantier se sont particulièrement distingués par leur manière de punir les évadés : ils les ramenaient au camp, amputés de doigts, de mains ou d'un autre membre... Méthode de dissuasion on ne peut plus radicale !

Après son évasion manquée et quasiment un mois et demi passé en cellule, la santé physique et psychique de Milot est atteinte. Cependant, il va continuer à ne pas se laisser faire. En analysant les punitions d'Émile, nous constatons que durant cette période sa résistance change de registre. Il est en effet sanctionné pour de nombreuses « infractions au travail ». Au cours de l'hiver 1905, il est régulièrement condamné à plusieurs journées de cellule ou des nuits de prison pour « mauvaise volonté au travail ». On imagine également qu'à cela s'ajoutent des amendes souvent distribuées pour ce genre d'insubordination. Ce type de condamnation représente un tiers des peines infligées par la commission disciplinaire, mais n'ont pas été répertoriées et conservées dans le dossier d'Émile au sein des Archives nationales de l'Outre-mer.

Il est ensuite transféré à Saint-Laurent-du-Maroni, d'où il est convoyé vers Saint-Maurice. Cette cité a été bâtie de toutes pièces à partir de 1857 par

l'administration du bagne, sur les bords du fleuve Maroni. Large de trois kilomètres, ce cours d'eau boueux marque une frontière naturelle avec la Guyane hollandaise. Rapidement, la ville de Saint-Laurent se développa avec une population composée essentiellement de fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire, de leurs familles et de certains *libérés*. De nombreuses infrastructures sortirent de terre : hôpitaux, lieux de culte, embarcadères... Un réseau de camps se créa tout autour de la cité coloniale et au bord du fleuve : Saint-Jean, Saint-Pierre, Sainte-Marguerite, La Forestière, Charvein, Les Hattes, Saint-Louis...

Le camp de Saint-Maurice, lui, était situé au sud-est de Saint-Laurent. Les autorités l'avaient désigné comme territoire d'implantation de *concessionnaires*[73]. Les forçats envoyés dans ce camp avaient pour mission les travaux de déboisement préparant les parcelles agricoles. Le bois ainsi retiré était destiné aux structures de construction ou transformé en énergie. C'est dans ce chantier de déboisement que Milot est placé. Comme aux Roches, les travaux sont extrêmement difficiles. La mission est de défricher une terre sauvage où l'entrelacement des arbres crée un véritable mur végétal. En outre, la période de pluie transforme cette jungle en marécage boueux. Albert Londres a décrit le chantier forestier de la route qui devait relier Saint-Laurent à Kourou, et son terrible kilomètre 24. Cette description permet d'éclairer la situation dans ces chantiers, mais aussi les motivations de la *tentiaire* :

> *Quelle magnifique route ! Elle doit traverser toutes les Guyanes. On n'a pas ménagé les cadavres. On y travaille depuis plus de cinquante ans. Elle a vingt-quatre*

73 Un *concessionnaire* est un détenu ayant purgé sa peine de travaux forcés à qui on attribue un lopin de terre afin qu'il puisse se conformer à son interdiction du territoire métropolitain, et œuvrer à la colonisation du territoire guyanais.

kilomètres ! La route faisait un trou dans la brousse. Elle manquait à la forêt comme une dent manque à une mâchoire. On pouvait tout de même passer, en visant bien […] Toujours des pri-pri, toujours des savanes tremblantes. Nous arrivons au kilomètre 24. C'est le bout du monde. Et pour la première fois, je vois le bagne ! Ils sont là, cent hommes, tous la maladie dans le ventre. Ceux qui sont debout, ceux qui sont couchés, ceux qui gémissent comme des chiens. La brousse est devant eux, semblable à un mur. Mais ce n'est pas eux qui abattront le mur, c'est le mur qui les aura. Ce n'est pas un camp de travailleurs, c'est une cuvette bien cachée dans les forêts de Guyane où l'on jette des hommes qui n'en remonteront plus. […] Pourtant la question serait de savoir si l'on veut faire une route ou si l'on veut faire crever des individus. Si c'est pour faire crever des individus, ne changez rien ! Tout va bien ! Si c'est pour faire une route…[74]

Parfois dévêtus, souvent pieds nus, Émile et ses compagnons d'infortune doivent faire tomber les arbres, puis les extirper de la boue et les ramener vers le camp, travaux titanesques pour ces hommes sous-alimentés, souvent touchés par les maladies, les fièvres et attaqués par les insectes et les parasites.

Le 17 février 1906, le dossier d'Émile est présenté au Tribunal maritime spécial pour son évasion manquée. Verdict : deux ans supplémentaires de travaux forcés. À défaut de trouver des complicités et des opportunités de mouvements collectifs, à défaut d'occasion de s'évader, Milot décide d'en faire le moins possible et de saboter ainsi sa pénible tâche. On voit dans son dossier se multiplier les condamnations pour « mauvaise volonté au travail », « paresse » ; à chaque fois ces motifs entraînent des nuits en prison et des jours de cellule (vingt jours en 1906, presque deux mois en 1907). Par

74 Albert Londres, *Au bagne*, Arléa, 2008.

exemple, une note datée du 5 octobre 1907 et rédigée par un surveillant raconte qu'il est trouvé assis sur les pièces de bois qu'il est censé ranger. Face aux invectives et aux menaces du surveillant, Milot décide de ne pas baisser la tête et vient se dresser face à l'autre en décrétant qu'il refuse de se remettre au travail. Dans cette anecdote précise, on observe un autre motif de punition, que nous verrons revenir souvent dans son dossier : l'insoumission. Milot décide de résister et fait preuve d'arrogance envers les surveillants. Malgré la répression, il multiplie les provocations. Cela se traduit par des refus de marcher en rangs ou de garder les distances réglementaires, par des moqueries sur les gradés, des refus d'éteindre sa cigarette durant les revues d'effectifs. Il reste silencieux à l'appel de son nom pour perturber cette cérémonie de contrôle de la population carcérale. À ces actes s'ajoute un vol de poule appartenant au chef de camp qui lui vaut trente jours de cellule. « Vaincu mais non dompté », c'est ce que certains, revenant des *biribis*, se tatouaient sur le torse. Milot décide d'appliquer cette maxime ; à défaut d'avoir réussi à s'évader et à échapper à l'autorité de la *tentiaire*, il tente de résister à celle-ci. Destiné à mourir là, il essaye de se tenir debout et ne se laisse pas mettre au rang : comme une dernière tentative de rester libre et vivant. À ces deux mois de cellule pour « mauvaise volonté au travail », il faut donc ajouter près de deux mois de cellule pour « arrogance » et non respect du règlement.

Durant l'année 1908, Milot continue ainsi à purger sa peine avec un comportement similaire. Le 1er septembre, il demande à être placé dans la case avec les malades. Il essuie un refus. Il éclate et insulte les surveillants par un : « Vous me cassez les couilles. » Le lendemain il refuse de travailler et encaisse les observations, remarques et menaces. Il les ignore et, tout en

feignant d'être sourd, il se dirige vers la réserve d'eau pour se désaltérer. Le surveillant tente de l'en empêcher en se mettant sur son chemin. Milot le frappe. Le directeur du camp décide de le condamner alors à trente jours de cellule et quinze supplémentaires de cachot.

Les conditions sont encore plus difficiles au cachot qu'en cellule. À aucun moment le détenu ne peut sortir de ce réduit plongé dans le noir. Nourri de pain et d'eau, il a les deux chevilles attachées à une manille située à l'extrémité du bat-flanc servant de lit. À sa sortie du cachot, Émile est à nouveau condamné pour avoir refusé de se soumettre aux règles disciplinaires du camp, ainsi que pour trafic. Si nous additionnons toutes ces journées de cellule et de cachot pour la seule année 1908, Milot a passé près de quatre mois et demi à l'isolement, du fait de sa persévérance à ne pas se laisser faire, à saboter le travail et à refuser de se soumettre. Début 1909, la direction de Saint-Laurent décide de le transférer aux Îles du Salut. Quand Émile apprend qu'il sera transféré vers la partie disciplinaire de Guyane, il éprouve une terrible colère et se révolte. Pour éviter une probable évasion avant son transfert, l'Administration le maintient enfermé. Il est « mis au fer » et lors de sa fouille, les surveillants trouvent sur lui un jeu de cartes qui leur permettra de justifier trente jours de cellule. Quand fin avril arrive l'heure de son transfert, il n'est physiquement plus en mesure d'être déplacé : il vient de recevoir plusieurs coups de couteau aux deux poumons, dans des circonstances que nous ignorons.

Émile est donc amené aux Hattes, dans un premier temps pour deux mois. Son état semble réellement inquiétant et il passera finalement quatre mois parmi les *impotents*. Il y contractera une pleurésie[75] entraî-

75 Infection de la plèvre causant d'importantes douleurs.

nant de graves troubles de sa respiration. Le camp des Hattes se situe à l'embouchure du fleuve Maroni dans l'océan Atlantique. Il est construit sur une zone souvent inondée où est impossible la construction de routes. Ce camp est ainsi particulièrement isolé et il n'est possible d'y accéder que par la rivière. Il semble donc difficile de s'évader de ce lieu, d'autant que la forêt constitue un impénétrable mur d'enceinte et que l'estuaire du Maroni est traversé par de forts courants rendant périlleuse toute navigation. La population des Hattes, d'un peu plus de deux cents hommes, est divisée en deux : d'un côté, des forçats chargés de faire fonctionner la briqueterie qui permet de bâtir les infrastructures ; de l'autre, les *impotents*, terme employé par la *tentaire* pour désigner les libérés et condamnés blessés ou en fin de vie. Tout comme l'îlot Saint-Louis, appelé aussi « l'île des lépreux », Les Hattes forme un véritable mouroir. Ainsi, en 1911, trente-huit décès y sont comptabilisés.

Fin septembre 1908, Milot est extrait à deux reprises pour être présenté devant le Tribunal maritime spécial. La première fois, le 22 septembre, il est question d'avoir « outragé par la parole » un surveillant. La peine prononcée est d'un an de prison et le règlement des frais de justice. La semaine suivante, il passe pour coups et blessures volontaires sur un codétenu (qu'on devine être un *porte-clés*). Il est condamné cette fois à six mois d'emprisonnement plus les frais de justice. Cette peine sera confondue avec la précédente. Sa libération s'éloigne et sa fin se rapproche.

Chapitre 16

Milot est mort quand il est devenu bagnard

Octobre 1909 – février 1911

Malgré les blessures et la convalescence, pour l'Administration pénitentiaire, la place d'Émile est sur les Îles du Salut. Il y est amené en octobre 1909. Les Îles du Salut sont composées de trois petites îles (pas plus de trente hectares) que sont l'Île Royale, l'Île du Diable (connue pour avoir « accueilli » le capitaine Dreyfus) et l'Île Saint-Joseph. C'est dans ces parcelles insulaires que la *tentiaire* envoie une partie de ceux qu'elle considère comme les « incos », les autres étant envoyés dans des camps forestiers comme celui de Charvein. Pour faire face à ce « public particulier », l'Administration pénitentiaire a mis en place les surveillants les plus virulents. Il était quasiment impossible de s'évader des Îles du Salut. Pourtant, il arrivait que des mutineries éclatent et c'est d'ailleurs sur l'île Saint-Joseph qu'eut lieu en octobre 1894[76] une

76 Cette mutinerie fut appelée également « la révolte des anarchistes ». En réaction à l'assassinat d'un de leurs compagnons, un groupe d'anarchistes attaqua les surveillants. Quatre *gaffes* furent tués dans l'attaque. Quatre assaillants moururent lors des affrontements et deux autres furent condamnés à mort, mais décédèrent dans les cellules avant leur élimination. Cette attaque est racontée dans le livre *Léauthier l'anarchiste. De la*

des rares révoltes collectives de l'histoire du bagne de Guyane. Ce contexte semblerait propice à ce qu'Émile tisse des complicités pour faire face à l'autorité. Mais à peine arrivé sur l'Île Royale, il est une première fois condamné à quinze jours de cellule pour « mauvaise volonté au travail ».

Dans son autobiographie, Antoine Mesclon consacre un chapitre à décrire ce qui est selon lui la « mentalité de bagnard ». Pour lui, parmi les individus déportés en Guyane, si il y a effectivement des individus qui ont commis des crimes, la grande majorité est composée d'hommes et de femmes épris de liberté, victimes d'une société inégalitaire et d'une justice aveugle. Dans ce texte, il critique fortement les déportations vers les bagnes et réclame leur fermeture. Il désigne la justice comme co-responsable avec l'Administration pénitentiaire et ses agents de la destruction de toutes ces personnes et de ce qu'elles ont de meilleur selon lui : la foi en l'autre, l'espoir d'une justice et la solidarité. Les conditions de déportation, de réclusion et d'exploitation transforment ces individus qui, guidés par un instinct de survie, oublient bien souvent toute dignité et tout espoir pour ne devenir que des *bagnards*.

On peut retrouver cette idée dans les travaux de l'historien Michel Pierre : « Les condamnés se préoccupent plus de la "débrouille" que de l'évasion et préfèrent tirer de l'argent de leurs petits trafics plutôt que d'envisager une révolte. » Ce qu'ils appellent la « débrouille » regroupe les arrangements, la prostitution, le jeu, le petit artisanat, les vols de rations, etc. Elle entraîne bien des conflits et une atmosphère de défiance au sein des bagnards qui empêchent

propagande par le fait à la révolte des bagnards d'Yves Frémion (L'Échappée, 2011).

l'établissement d'une forte solidarité. La camaraderie qui aurait pu permettre aux forçats de tenir un rapport de force face aux autorités de la *tentiaire* devient impossible. L'auteur de *Bagnards* considère que les conditions d'enfermement dans les bagnes rendent inéluctable cette évolution négative des réprimés et il continue ainsi : « Passée une période d'adaptation, les forçats ne pensent plus qu'à aménager la vie pénitentiaire en cherchant une bonne place et des conditions d'existence les plus favorables possibles[77]. »

En analysant le dossier de l'Administration pénitentiaire de Milot, on a l'impression qu'il suit ce même processus. Après cette évasion manquée de 1905, après son refus de baisser la tête et sa tentative de faire face aux surveillants, après surtout ces mois passés en cellule et au cachot, après les jugements du Tribunal maritime spécial, après trois ans et demi en Guyane, Milot semble devenir un *bagnard*, selon la définition qu'en fait celui qui croisa son chemin au bagne, Antoine Mesclon.

Aujourd'hui, on peut entendre certains parler de la vie de prisonnier comme d'une vie oisive dans des « hôtels quatre étoiles » ; à l'époque, certains articles décrivaient la vie de forçats comme une vie paisible au bord d'une plage dans des forêts de cocotiers. L'épluchage des archives de la colonie, la lecture de recherches historiques sur le bagne, ainsi que les nombreux témoignages nous montrent que la réalité était tout autre. Pour un bagnard, le temps passe mais la vie est suspendue. Les jours défilent tandis qu'on attend

77 La prudence imposerait à ne pas tirer de conclusions hâtives à ce sujet et à ne pas faire de généralité, surtout qu'il existe tout de même des traces de parcours divergents et que de nombreux forçats ne se sont jamais résignés. De plus en Guyane il ne peut y avoir de situation d'enfermement « favorable », mais peut-être plus sûrement « moins pire ».

une lointaine et hypothétique libération ou la mort. Pour que le temps puisse passer, il faut éviter la mort sur les chantiers et trouver la nourriture nécessaire aux besoins de son corps. Mais certains refusent cette fatalité, cette situation de survie, en cherchant inlassablement la belle. Ceux-ci sont peu nombreux mais écrivent les légendes du bagne. D'autres en plus grand nombre n'en ont pas la force et se contentent comme Milot d'essayer de faire face et ne pas baisser la tête sous les coups. D'autres encore préfèrent se donner la mort[78], une autre forme d'évasion. D'ailleurs, certaines tentatives de cavales paraissent tellement désespérées et vouées à l'échec dès le départ qu'elles pourraient être considérées également comme des suicides. Ces catégories ne sont pas figées, au fur et à mesure que le temps passe et selon l'évolution de sa situation, chaque bagnard peut passer d'un état d'esprit à l'autre. Et c'est ce qui se passe pour Émile.

Sur l'Île Royale, Milot a effectivement changé de comportement. Il essaye comme les autres de trouver des moyens d'avoir de l'argent. Aux bagnes, comme dans les rues du XXe arrondissement lors de son adolescence, un moyen simple de « faire de la fraîche » demeure les jeux de cartes. Aux bagnes, le jeu pratiqué est la « marseillaise ». Instituées à Cayenne par des condamnés méridionaux, ces parties de cartes reposent sur le hasard et les paris. Sous la conduite d'un banquier, des joueurs jouent, gagnent parfois et perdent souvent. Les soirées et les nuits dans les cases sont rythmées par de longues parties qui engendrent également un grand nombre de conflits. L'argent mis en jeu rétribue les tenants du jeu mais aussi les différents forçats travaillant autour de la « table » : ceux qui

78 Voir les annexes III, page 170, et IV, page 174.

surveillent, ceux qui servent les joueurs... Toute une économie se crée et s'alimente autour de cette distraction. Michel Pierre démontre que le jeu est le véritable opium du bagnard : « Survivre, oui, mais pour jouer et rejouer jusqu'à l'oubli, jusqu'à la folie. Défendu par principe, le jeu est toléré dans les faits car il est garant de tranquillité même s'il est responsable de nombreux meurtres, mais qui ne sont qu'affaires de bagnards... »

Milot était joueur. Ainsi est-il condamné le 17 janvier 1910 à passer quinze jours en cellule pour avoir été pris en train de jouer aux cartes. Mais il devait faire un peu plus que jouer, et certainement qu'il faisait partie de ceux qui organisaient les parties, ce qui expliquerait qu'il ait été attrapé à plusieurs reprises avec un jeu de cartes.

Suite à cette condamnation, Milot est transféré sur l'Île Saint-Joseph. Après quelques mois sur cette île, il participe le 17 juin à une rixe entre plusieurs détenus. Les surveillants interviennent et relatent que, dans la mêlée, il se montre l'un des plus véhéments. Émile apostrophe un codétenu en déclarant : « Tu as eu de la chance que je n'aie pas mon couteau tu aurais le ventre ouvert maintenant. Mais tu ne perds rien pour attendre. » Lors de son interpellation, il est fouillé et on trouve sur lui des cartes. Il sera condamné à trente jours de cellule pour la bagarre et quinze de plus pour la possession d'un jeu de carte. Durant son séjour à l'ombre, Émile prit une rallonge de seize jours pour « simulation de maladie » et « paresse et insolence ». Après plus de deux mois en cellule, il semble particulièrement revanchard.

Le 20 septembre, quelques jours après sa sortie, Émile profite de la confusion qui règne après l'appel de midi pour se rendre en direction du septième

peloton. Il se jette sur le détenu portant le matricule n° 35464 et tente de lui donner un coup de couteau que celui-ci pare tant bien que mal avec le couvercle du baquet à eau. Les surveillants interviennent et arrêtent ce même détenu qui vient de répliquer par un grand coup avec une barre en bois. Puis, ils poursuivent Milot blessé au niveau de la tête et le débusquent caché dans les lieux d'aisance. Ils retrouvent dissimulé sous les latrines un couteau à double lame de treize centimètres de long. Lors de l'interrogatoire mené par les surveillants, notre *apache* avoue s'être lui-même fabriqué son arme, mais il refuse de donner le motif de son agression. Il est condamné dans la foulée à trente jours de cachot. Là, sa peine est rallongée de quinze jours pour bavardages. Le cachot de l'Île Saint-Joseph, l'un des pires des bagnes de Guyane, est en activité depuis seulement quatre ans, mais sa réputation est alors déjà faite. Antoine Mesclon n'a jamais été dans ces cellules, mais voici ce que certains « rescapés » lui dirent à ce propos :

> *C'est la vie dans un tombeau : c'est le sépulcre. Pas de lumière venant directement du ciel, pas d'air vous fouettant le visage ; pas de mouvement, pas de bruit, se taire toujours. (…) Sans autre aliment que du pain et de l'eau deux jours sur trois.*

Michel Pierre, lui, décrit ainsi l'endroit :

> *Les cellules sont en ciment armé, avec un plafond composé de lourds barreaux. Accolées deux à deux, elles sont reliées par un chemin de ronde d'où les surveillants peuvent voir les condamnés comme dans une fosse à bêtes fauves. Chacun dispose d'un bat-flanc et d'un baquet pour les déjections. Une discipline sévère empêche tout contact avec l'extérieur, il est interdit de s'adresser aux gardiens et à ses codétenus. Pas question de fumer, de grimper à la grille de la porte, de taper sur les murs, de se coucher avant la nuit, de s'asseoir sur le bat-flanc*

pendant le jour, d'écrire, de lire avant d'obtenir une autorisation qui n'est accordée qu'au bout de trois, six ou huit mois. Comme l'ensemble du bâtiment est recouvert d'une grande toiture de tôle, le soleil n'entre jamais dans les cellules, où règne une humidité malsaine. Les réclusionnaires deviennent souvent tuberculeux, sont victimes de grippes graves ou atteints de scorbut. Le régime inhumain de silence et de claustration totale rend certains à demi fous. Destinée à briser les énergies, la réclusion cellulaire aboutit aussi à attiser la haine.

Le médecin Collin évoque dans son recueil son choc à la découverte de ces conditions et de ce qu'elles engendrent chez ces hommes :

Est-ce la souffrance du manque d'air et d'espace, du froid et de l'humidité de la nuit, de la chaleur accablante des jours, de la mauvaise nourriture, de la vermine qui les ronge, qui rend cette peine intolérable ? Non : ce qui n'est pas supportable, c'est le silence éternel, la solitude et l'inoccupation forcés. Que nos humanistes en chambre l'apprennent : la mort serait mieux accueillie de tous ces tortionnés. […] C'est qu'ils sombrent dans la dégénérescence, le gâtisme, l'imbécillité, la folie. Comme on s'est plu à le dire, la cellule n'est pour eux que l'antichambre du cabanon.

Milot sort de ce mois et demi d'isolement en très mauvais état, vidé de ses forces et plein de rancœur. Au vu de son état physique, il est immédiatement conduit à l'hôpital, où il réalise qu'à quelques lits du sien se trouve le matricule n° 35464. À bout de forces, la colère plein les tripes, Milot trouve un objet tranchant et, à 6 heures du matin, profitant du sommeil des surveillants et des premières lueurs du jour, il se rapproche de ce lit et assène plusieurs coups de lame. La victime aura quatre plaies superficielles (épaule et bras gauches, cuisse et ventre) et survivra à ses blessures. Immédiatement, Émile est reconduit au cachot pour

trente jours. À sa sortie, il récupère son paquetage dans lequel, une fois de plus, le surveillant trouve un jeu de cartes. Il sera en conséquence directement reconduit en cellule pour quatre jours supplémentaires.

Qui est ce détenu au matricule 35464 ? Et quelles pourraient être les raisons de ces tentatives d'assassinat ? Quelle est la source de ce conflit qui marqua cette période de Milot en Guyane ?

C'est à son arrivée en Guyane en décembre 1906 que le numéro de matricule 35464 fut attribué à Félix Apollis. Né en décembre 1886, ce Montpelliérain est tonnelier de profession. Sa première condamnation remonte à 1905 pour vol avec violence. Après avoir purgé sa peine à la centrale de Nîmes, il retrouve ses camarades et son amie Charlotte, qui lui annonce qu'elle désire le quitter. Sa colère est terrible, il la frappe et l'assassine. À peine âgé de vingt ans, il est condamné pour meurtre à dix ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de territoire.

Dans les bagnes, les tentatives d'homicide d'un détenu sur un autre arrivaient régulièrement. Les mobiles sont nombreux, mais le côté public de ces actes et leurs répétitions, permettent d'emblée d'écarter le crime crapuleux ou le conflit entre forçats ivres. Felix et Milot n'étant ni l'un ni l'autre des détenus gradés, on peut écarter également l'hypothèse du conflit d'intérêt entre *porte-clés* et bagnard.

Trois hypothèses nous paraissent plus crédibles. La vengeance est la première : accomplie devant tous les détenus, elle aurait permis à Émile de retrouver un honneur bafoué. Une autre supposition est celle d'un conflit autour du jeu et de son contrôle. En effet, le rôle de croupier au jeu de la « marseillaise » pouvait

rapporter beaucoup d'argent. Des récits racontent comment des bandes — des forçats méridionaux le plus souvent — s'organisaient pour prendre le contrôle de l'organisation des parties et des paris. Or, nous savons que, durant cette dernière période, Milot est à plusieurs reprises attrapé pour des histoires de jeu de cartes. Vu le rôle qu'il devait avoir, ce conflit repose peut-être sur une question de gestion et d'organisation des paris. Il y a aussi l'hypothèse du crime passionnel. Au bagne, il est de notoriété publique que se créaient des couples de détenus. Les relations homosexuelles étaient très répandues[79] et certaines pleinement assumées. Or, dans les rapports sur Milot à sa sortie de la colonie correctionnelle d'Eysses, nous apprenons qu'il a eu des « mœurs mauvaises ». Cette annotation de l'Administration pénitentiaire peut sous-entendre qu'Émile avait des relations avec d'autres hommes. Le caractère passionnel de ces histoires d'amour pouvait être accentué par la difficulté du contexte carcéral où chaque signe d'affection ramenait un peu plus à la vie. L'histoire du bagne est marquée par des couples, des amours et des séparations qui entraînaient parfois de véritables drames. Tel pourrait être la raison de ce conflit.

Enfin, lors des deux derniers épisodes de cette querelle, nous constatons qu'elle n'impliquait pas des groupes de bagnards, mais uniquement Émile et Félix. Ce qui pourrait nous amener à penser qu'il s'agit bien d'un conflit personnel et non d'une embrouille clanique.

---

79 Dans son livre *À perpétuité*, Jean-Lucien Sanchez évoque une étude « sanitaire » diligentée par l'Administration pénitentiaire qui s'inquiétait des bonnes mœurs dans les bagnes. Cette enquête révéla en 1904 que 50 % des *relégués* forçats avaient des rapports sexuels anaux réguliers. En 1907, une tournée d'inspection parmi les *relégués* de Saint-Jean-du-Maroni indiqua que sur les 1 200 hommes du camp, il y avait environ 400 couples.

Après ces tentatives d'homicide et ces longs mois au fond du cachot de l'Île Saint-Joseph, la *tentiaire* décide de transférer une nouvelle fois Milot et l'envoie à Kourou. C'est de ces terres que nous provient l'ultime document de l'Administration pénitentiaire, daté du 19 février 1911 dans le dossier d'Émile. Les surveillants Quainon et Deville y déclarent « qu'Émile Delagrange, surnommé "Milo" âgé de 27 ans[80] est décédé dans la commune de Kourou à 2 h 30 du matin ». En approfondissant les recherches, on en apprend plus sur les circonstances du décès : Émile fut poignardé par un codétenu, qui portait le numéro de matricule 35464 et se nommait Félix Apollis. Nous comprenons ainsi que ce dernier avait aussi été transféré à Kourou. Il put répondre aux attaques de Milot et, lui, ne manqua pas son coup.

Le 22 novembre 1911, Félix comparut pour homicide devant le Tribunal maritime spécial. Il fut acquitté. Selon Antoine Mesclon, l'acquittement pour meurtre était très rare, surtout quand il s'agissait d'assassinats commis dans le cadre d'un conflit autour du jeu. Les membres du tribunal ont-ils considéré ce crime comme une légitime défense au regard des précédentes tentatives de Milot ? Il est difficile de croire que les juges aient eu un tel regard sur un acte de vengeance commis entre bagnards. Alors peut-être pouvons-nous imaginer que cet acquittement fut une forme de remerciement de la *tentiaire* à Félix Apollis pour l'avoir débarrassée de Milot. Pourquoi pas ? Pourquoi a-t-elle continué de maintenir et de transférer ces deux hommes dans de mêmes lieux malgré les violences qu'ils s'infligeaient mutuellement ?

La fin d'Émile Adolphe Delagrange reste donc obscure. Néanmoins, une phrase du livre d'Antoine

80 En réalité, il les aurait eus la semaine suivante.

Mesclon pourrait servir d'éclairage : « N'est-il pas coutume de répéter, dans l'Administration pénitentiaire, ''tant que les forçats se tuent et se mangent entre eux, nous sommes tranquilles'' ? »

Félix Apollis termina ses dix ans de travaux forcés. Il reçut des remises de peine et passa deuxième classe en juillet 1914. Deux ans plus tard, le 2 mai 1916, il fut classé « 4e 1re ». La quatrième catégorie regroupe les forçats ayant purgé leurs peines mais forcés à rester en Guyane à cause du *doublage* ou d'une interdiction de territoire. Le dossier de Félix indique qu'en 1924, il rentra aux *impotents*. On peut retrouver la trace d'une condamnation le 11 janvier 1927 pour une infraction sur le territoire de Guyane. À cette date, il avait purgé sa peine d'éloignement et aurait dû logiquement rejoindre la classe des « 4e 2e ». En réalité, il se trouvait toujours en Guyane, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que même après avoir purgé leur peine, de nombreuses personnes ne parvenaient pas à rejoindre la métropole, par manque d'argent pour payer la traversée. D'autres préféraient rester sur place, n'ayant aucun espoir de pouvoir se réintégrer à la vie normale. Nous n'avons pas trouvé d'éléments sur la fin de vie de Félix Apollis. A-t-il survécu ? Est-il retourné en métropole ? Ou bien est-il mort en Guyane ?

Déjà minés par le conflit latent opposant la direction des établissements pénitentiaires et les autorités guyanaises, mais également par les difficultés structurelles toujours très fortes, les bagnes déclinèrent au point de se trouver considérablement affaiblis durant l'entre-deux-guerres. À partir de 1923, une grande campagne de presse critiqua les fondements mêmes de cette peine. Si les critiques avaient toujours existé,

elles n'étaient alors que très peu sorties des cercles sensibilisés à la question des bagnes. C'est avec la série d'articles d'Albert Londres dans le journal à grand tirage *Le Petit Parisien* que s'élargit considérablement le nombre de personnes informées. Dans ses *Chroniques de Guyane*, le célèbre reporter ne limita pas sa critique aux seules conditions des bagnards, mais il démonta aussi efficacement les arguments du bienfait colonial et de la réhabilitation sociale par les travaux forcés. Par la suite, toute une série d'articles, de reportages photo, mais également de témoignages et d'autobiographies furent publiés. Ces différentes publications contribuèrent à modifier en grande partie l'opinion publique à propos des bagnes. L'Armée du Salut profita de cette mobilisation pour demander leur abolition et certains élus de gauche amenèrent la question au parlement.

Il a pourtant fallu attendre le Front populaire et l'arrivée au pouvoir d'une coalition de partis de gauche pour que cette idée puisse enfin se concrétiser. En 1936, les convoyages de *transportés* furent suspendus et le travail législatif pour mettre fin aux bagnes commença. Il fut long mais finit par aboutir le 29 juin 1938 par un décret du garde des Sceaux Rucard (le même qui s'attaqua aux colonies pénitentiaires). Seulement ce premier texte n'abrogeait que la transportation. D'ailleurs, un convoi de *relégués* partit pour la Guyane au mois de novembre de la même année.

La guerre éclata et le régime de Vichy interrompit le processus d'abolition en laissant pourrir la situation. Sur place, les conditions des bagnards se durcirent et la répression s'accrût... Les taux de mortalité furent terribles. En 1939, l'effectif des *transportés* s'élevait à 2 737 personnes. Six ans plus tard il était passé à 1 168. Les chiffres sont encore plus impressionnants parmi

les *relégués* puisque, durant ce même laps de temps, leur nombre chuta de 1 839 à 344 individus. Rien que pour l'année 1942, un *relégué* sur deux mourut.

Les survivants de cette période furent par la suite rapatriés lentement par petits groupes en France. Finalement, le 8 août 1953, un dernier bateau convoya vers la métropole les 88 derniers forçats rescapés, et vint clore le chapitre des bagnes de Guyane.

D'hier à aujourd'hui, vive la liberté !

Voici les quelques éléments que nous avons pu retracer de la vie de Milot. Bien qu'il soit singulier, ce parcours reflète aussi la vie de bon nombre de *titis* parisiens de la Belle Époque : des vies marquées par la bande et le quartier, rythmées par la débrouille et les larcins plus ou moins réussis, et par l'enfermement en colonie ou en prison.

Bien entendu, un des premiers objectifs de l'écriture de ces pages était de raconter l'histoire des invisibles, certains diront des *vaincus*. Faire entendre cette histoire, face à celle que les dominants diffusent jusque dans le hall des forges de Bologne, est nécessaire. Mais cela ne suffit pas et il est important de dépasser le constat. S'il n'est pas question de comparer la situation de la Belle Époque à celle d'aujourd'hui, nous pourrions ici observer les prolongements et les liens de causalité : dans le contrôle de la « population à risque insurrectionnel », la banalisation du fichage et de la science dans les enquêtes judiciaires, l'emprise coloniale et le contrôle des territoires, l'utilisation du travail dans la répression (sous forme de TIG, d'ateliers dans les prisons, ou d'obligations au travail) mais aussi l'utilisation de la répression pour la mise au travail et les gains de productivité... Sur tous ces sujets nous pourrions écrire bon nombre de pages, mais dans ce

dernier chapitre nous nous concentrerons sur trois points en particulier : la question de l'âge, la lutte contre les *apaches* et les peines d'élimination sociale.

Nous avons brièvement abordé dans le chapitre 10 le dispositif de répression pour les jeunes filles à l'époque d'Émile. Peu intéressé par le devenir de ces adolescentes, l'État se désengage et délègue leur « redressement » à une congrégation religieuse. Les Bons Pasteurs et les institutions du même nom qui se multiplient au cours du XIXe siècle enferment jusqu'à leur majorité les jeunes filles « déviantes » placées par les juges. Ces lieux de privation de liberté perdurent jusqu'au début des années 1970, période à laquelle l'État reprend en main le redressement des jeunes femmes. L'appareil de répression a en réalité suivi l'évolution de la place des femmes dans la société. En effet, le système répressif, qui ne s'exerce pas uniquement par le biais de l'appareil judiciaire, s'adapte à ce que le pouvoir attend d'un individu en fonction de son genre, de sa classe...

Il en est de même pour la question de l'âge : l'histoire d'Émile permet d'observer cette logique. Avec des seuils d'âge déterminés pour le travail, avec l'obligation scolaire, avec la définition d'une majorité civile, d'une majorité pénale, etc., le pouvoir construit des tranches d'âge qui évoluent en même temps que la place des jeunes évolue dans la société. La Justice, l'École et l'Armée s'adaptent pour répondre à l'impératif économique et social d'encadrer l'ensemble de la jeunesse. En même temps que ces besoins évoluent, les prises en charge se modifient. Comme le souligne l'historienne Véronique Blanchard[81], au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'État a eu besoin de

81 Notamment dans le documentaire *Enfances difficiles, affaire d'État* d'Adrien Rivollier, 2010.

« forces vives » et a mis en place de nouvelles modalités de contrôle de la jeunesse *via* l'ordonnance de 1945. L'étude des données statistiques concernant la population envoyée dans les colonies agricoles et industrielles montrent que le nombre d'enfants détenus en ces lieux diminua à partir du moment où la législation prolongea l'âge de l'enseignement scolaire obligatoire. Il y a donc transfert de l'exercice du contrôle de la jeunesse, des structures répressives vers l'Éducation nationale. Ce temps scolaire, comme a pu l'être par le passé le service militaire, a pour objectif que le jeune devienne ce que la société attend de lui, afin que le fonctionnement du pouvoir puisse perdurer.

À cet *âgisme* institutionnel s'ajoute une autre forme d'*âgisme*, dans la prise en compte de la parole des plus jeunes d'entre nous notamment lors des révoltes. Nous avons en effet pu constater que des mouvements protestataires dans les colonies ont été passés sous silence, ignorés ou minimisés. Et quand ceux-ci ont finalement été pris en compte par les adultes, c'était pour satisfaire les choix de ces derniers concernant l'aménagement du contrôle sur les plus jeunes. Aujourd'hui, les choses ont-elles changées ? Quand le Centre éducatif fermé (CEF) de Lusigny — qui enfermait des jeunes filles — a brûlé en 2004, qui a pris cette rébellion au sérieux ? Il en va de même pour celui de la Jubaudière en 2015, ou encore pour les mutineries successives dans les Établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) de Lavaur, Meyzieux, Marseille… Les révoltes sont nombreuses, mais sont-elles relayées et soutenues comme elles le devraient ?

Par ailleurs, le récit du parcours de Milot permet de s'interroger sur la construction de l'image des *apaches*. Celle-ci participa à la stigmatisation d'une catégorie

particulière d'individus au sein de la population générale : celle des groupes de jeunes garçons des faubourgs urbains. La création de cet « ennemi » aux portes de la ville permit son rejet par le corps social et facilita sa répression. La médiatisation de cette répression spécifique favorisa, à son tour, le maintien sous contrôle du reste de la population, en accentuant la crainte de l'autre et la dépendance à l'État et à ses organes sécuritaires. Comme évoqué plus tôt, ce processus a été le même pour les *blousons noirs* et, plus près de nous, pour les « racailles ». Cela permet à chaque fois d'accentuer et de justifier de nouvelles mesures sécuritaires sur une population exclue économiquement et issue des quartiers populaires.

Le parallèle établi par le pouvoir avec les indiens Apaches fait aussi écho à la guerre coloniale menée par les Européens en Amérique du Nord sur les territoires des tribus autochtones. Dans les conquêtes coloniales, tout comme dans les batailles pour la pacification des faubourgs, l'*apache* est l'ennemi. Il est intéressant d'étudier les fortes corrélations entre la stratégie que le pouvoir déploie dans ces colonies avec celle menée aujourd'hui dans les quartiers considérés comme des foyers insurrectionnels. Le sociologue Mathieu Rigouste, dans son livre *L'ennemi intérieur : la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, démontre que la doctrine de la guerre (contre) révolutionnaire (DGR) en œuvre dans les guerres coloniales a par la suite inspirée la répression dans les quartiers populaires.

Nous pouvons également comparer les peines infligées aux prisonniers et prisonnières d'hier à celles infligées aujourd'hui. Depuis la loi Badinter de 1981, la France s'enorgueillit d'avoir mis fin à la peine capitale.

Mais, si aujourd'hui on ne parle plus de peine d'élimination physique, il est toujours question de peines visant l'élimination du corps social. Depuis trente ans, les réformes pénales se succèdent et vont dans le même sens. Les dernières mesures les plus significatives, comme les peines de sûreté ou encore les peines planchers, ont conduit à une augmentation du nombre d'incarcérations (en 1980 la France comptait 35 655 détenus, ce chiffre a passé la barre des 80 000 en août 2016) et à un allongement des condamnations (qui a doublé entre 1975 et 2008 pour atteindre une durée de détention moyenne de plus de 8 mois[82]). À cela s'ajoute la construction de prisons de haute sécurité comme à Condé-sur-Sarthe ou à Vendin-le-Vieil, sans compter les internements de très longues durées en hôpitaux psychiatriques ressemblant de plus en plus à des prisons… Nombreux sont les prisonniers et prisonnières qui résistent à l'Administration pénitentiaire et qui payent en années supplémentaires leurs résistances courageuses. La volonté de maintenir enfermé et isolé est d'ailleurs clairement assumée par les juges. Prenons pour exemple le procureur de la cour d'appel de Montauban qui a réclamé une « peine d'élimination sociale » à l'encontre de Philippe Lalouel[83]. Cette

82 Statistiques trouvées sur le site de l'Administration pénitentiaire et dans l'article de Marie-Danièle Barré « 130 années de statistique pénitentiaire en France » lisible sur le site internet Persee.fr.

83 Philippe Lalouel est entré en prison en 1986. Lors de son arrestation, il est blessé par la police. À l'hôpital, il sera transfusé avec du sang contaminé. La Justice le condamne à 8 ans de prison fermes. Philippe décide de ne pas se laisser mourir du sida en prison et s'évade à deux reprises. À chaque fois, il est repris. Après avoir purgé 20 ans (dont 10 à l'isolement), il sort en conditionnelle. Mais les conditions sont extrêmement dures, et surtout, il reste isolé de ses proches. Il va commettre des petits vols avec une arme non chargée. Il est rapidement arrêté et condamné de nouveau. Le procureur demanda une peine « d'élimination sociale » [sic] et sera entendu. Philippe Lalouel est libérable en 2039. La prison et le sida ne risquent pas d'attendre si longtemps pour le tuer. Pour plus d'infos : http://lenvolee.net/contre-lelimination-sociale-de-philippe-lalouel.

orientation n'est qu'une mise en pratique d'un désir qui reste très présent au sein même des arcanes du pouvoir. L'exemple le plus marquant reste la proposition de réouverture de bagnes en Guyane. Cette idée fut avancée la première fois le 20 novembre 2014 par le député souverainiste Dupont-Aignan afin d'enfermer les prisonniers présumés djihadistes[84]. Cette proposition a depuis trouvé de nombreux échos allant jusqu'à la construction de centres de rétention pour toutes les personnes ayant une fiche de surveillance de « type S » auprès des renseignements généraux. Finalement, comme un siècle plus tôt, la justice française ne condamne pas simplement un délit, mais enferme et éloigne certains individus pour leurs conditions sociales. Bref, les notions d'« incorrigible » ou d'« indésirable » du siècle dernier perdurent encore.

Ce bouquin se termine ainsi, mais pour autant ce dernier chapitre reste ouvert. Il y a tant de choses à dire, à interroger. Espérons que le récit de la vie de ce petit parigot puisse nous servir à échanger sur ces thèmes et bien d'autres encore. Les traces que Milot nous laisse, ses révoltes, sa rage... résonnent avec les colères qui tonnent autour de nous. Puissent-elles nous servir à faire notre route sans baisser la tête et à détruire ce qui nous enferme !

Et comme disait le biffeton trouvé à la Petite Roquette : « Vive la liberté ! »

---

84 Nicolas Dupont-Aignan fit cette déclaration à l'antenne de *Sud Radio* le 20 novembre 2014. Charles Pasqua a par la suite développé cette idée dans une interview au *Figaro* en mars 2015. Depuis, régulièrement, cela revient dans les déclarations de divers hommes politiques.

Cartographie du récit

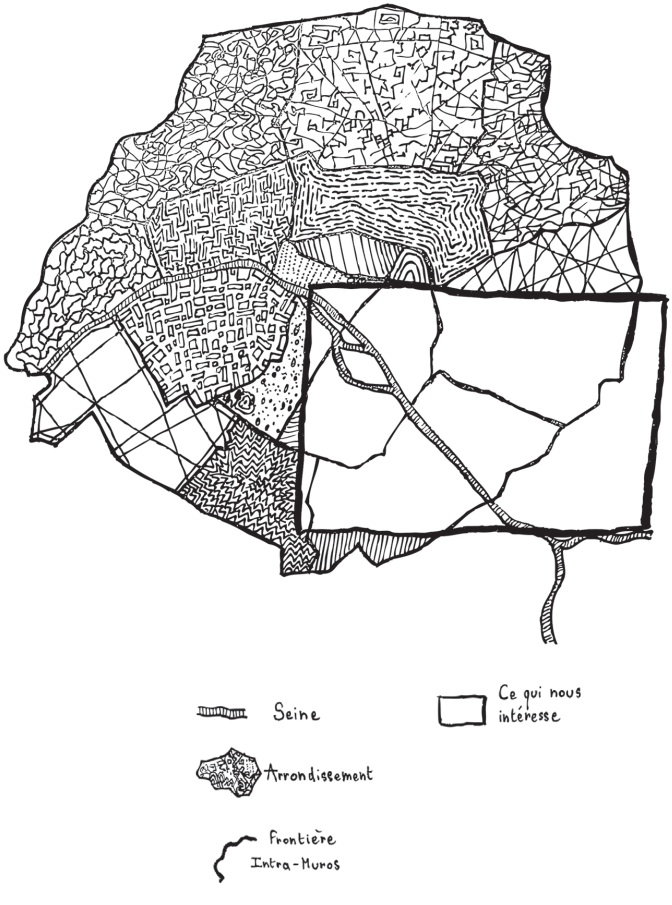
Seine
Ce qui nous intéresse
Arrondissement
Frontière Intra-Muros

① Petite Roquette

② Conciergerie

③ Palais de Justice

④ Place du Trône (Nation)

⑤ Prison de la Santé

⑥ Square

Belleville

Charonne

Seine

Enceinte de Thiers

Rues

Places

Hôpital St Antoine

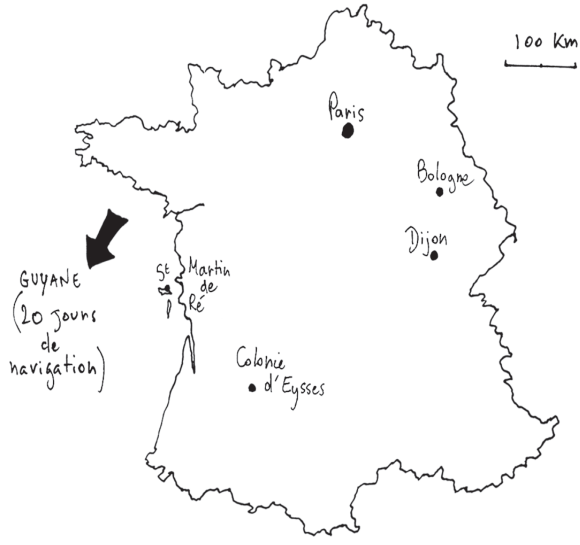
100 Km
Paris
Bologne
Dijon
Colonie d'Eysses
St Martin de Ré
GUYANE (20 jours de navigation)

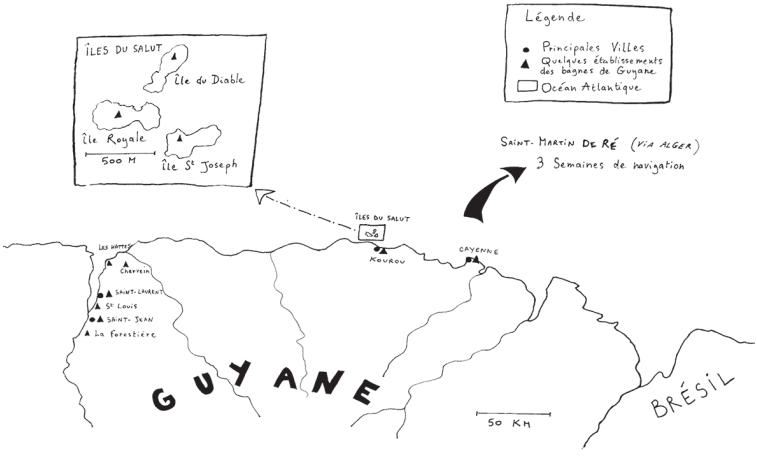
Légende
Principales Villes
Quelques établissements des bagnes de Guyane
Océan Atlantique
ÎLES DU SALUT
Île du Diable
Île Royale
Île St Joseph
500 M
SAINT-MARTIN DE RÉ (VIA ALGER)
3 Semaines de navigation
ÎLES DU SALUT
KOUROU
CAYENNE
LES HATTES
CHERVEIN
SAINT-LAURENT
St LOUIS
SAINT-JEAN
La Forestière
GUYANE
50 KM
BRÉSIL

Annexes

ANNEXE I :
Un exemple de tentative d'évasion de la colonie de Bologne

Voilà la retranscription de l'enquête menée par l'Administration pénitentiaire et par la gendarmerie nationale sur la tentative d'évasion du 24 juin 1884 impliquant les colons Théophile Demaux et Gustave Quéquez et lors de laquelle ce dernier décéda. Cet extrait des Archives, suivi du rapport et des interrogatoires de gendarmerie, permet de se faire une idée du déroulement des tentatives d'évasions. Ce document permet également d'en savoir plus sur la vision qu'avaient l'Administration et la gendarmerie des colons.

Rapport de l'Administration pénitentiaire :

« Monsieur le préfet

Conformément aux instructions contenues dans votre télégramme du 25 de ce mois, je me suis transporté, le 26, à la colonie de Bologne à l'effet de procéder à une enquête sur le cas d'évasion qui a amené la mort du colon Quéquez [l'orthographe du nom est assez aléatoire et change selon les documents] *le 23 juin courant.*

Le 23 après le repas de midi, Quéquez et le nommé Demaux se sont introduits pendant la récréation du préau au réfectoire en passant par une fenêtre, et se sont cachés derrière la chaise servant au lecteur. Après la rentrée des enfants à l'atelier, à une heure, Quéquez et Demaux sont repassés dans le préau dont ils ont ensuite escaladé le mur de clôture après avoir grimpé sur les cabinets qui y sont adossés, une fois dehors, ils se sont dirigés, à travers les blés et les prés, dans la direction de Bologne, entre la route de Neufchateau à gauche et la Marne à droite. Des ouvriers de la colonie, qui revenaient à leur travail, les ayant aperçus, ont aussitôt prévenu l'instituteur, [mot illisible] *d'inspecteur et le gardien-chef qui étaient déjà à leur recherche, mais sans savoir au juste quels étaient les deux enfants qui manquaient. M. Henry, instituteur, le gardien-chef, une domestique de la colonie et un gardien se sont mis aussitôt à leur poursuite. Comme les deux*

évadés se sentaient serrés de près, le gardien-chef et le domestique n'étant plus guère qu'à 400 mètres en arrière, Demaux, qui sait nager, a proposé à Quéquet de se jeter à la Marne pour gagner la rive opposée. Celui-ci répondit : « Je ne sais pas nager, mais tant pis, je risque tout ! » Aussitôt et sans plus réfléchir ils se sont jetés à l'eau. En cet endroit, la Marne forme bien, ses eaux étant utilisées comme force motrice par un moulin situé en aval. La largeur est de 12 mètres, la profondeur de 4 mètres : la berge est escarpée et surplombe les eaux de 0,75 mètre. À peine Quequez se fut-il jeté à la nage qu'il disparut ; Demaux lui prêta d'abord secours, mais l'instinct de la conservation le porta à se débarrasser des étreintes de son compagnon et ne songea plus qu'à gagner l'autre rive, pour se sauver ensuite à toutes jambes. Les agents de la colonie, qui n'avaient pu voir cette scène, crurent d'abord que Quequez s'était caché derrière quelques touffes d'herbes ou de roseaux et le recherchèrent quelques temps. Mais Demaux ayant été repris, ils n'eurent plus de doute en apprenant qu'il s'agissait de Quéquez, que cet enfant, dont l'intelligence était bien bornée, se fut jeté à l'eau quoique ne sachant pas nager et fut disparu dans le lit de la rivière. Des gardiens montés sur une barque ont aussitôt pratiqué des sondages, mais on n'a pu retrouver le cadavre que le lendemain à 6 heures du soir, à l'endroit même où Quéquez s'était jeté à l'eau. La gendarmerie de Vignory vint, dans la nuit, constater le décès.

Les circonstances de cette évasion et de l'accident qui l'a marquée m'ont été très nettement indiquées par les agents de la colonie et le nommé Demaux que l'on avait pris soin de placer à l'infirmerie pour le préserver des suites de son imprudence.

Quéquez, Gustave, Georges était né à Elbeuf le 7 décembre 1865, envoyé en correction jusqu'à 20 ans par jugement du tribunal de la Seine en date du 21 mai 1881, il était entré à la colonie le l6 juillet suivant. Dénué d'intelligence, il avait pour idée fixe de s'évader et avait déjà cherché à entraîner d'autre colons. Son complice d'évasion, le nommé Demaux, Théophile n'est à la colonie que depuis le 24 mai dernier ; né à Paris le 23 avril 1869, il a été envoyé en correction jusqu'à 20 ans par jugement du tribunal de la Seine en date du 29 décembre 1883. Tous deux souhaitaient regagner Paris.

Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'hommage de mon profond respect.

Le directeur Vary »

Rapport de gendarmerie :

« Ce jourd'hui 24 juin 1884 à 10 heures du soir.

Nous soussignés Hessagier Paul, Léonard Xavier brigadier et Simon Antoine gendarme à cheval à la résidence de Vignory département de la Haute-Marne, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, informés par monsieur le suppléant du juge de paix qu'un jeune détenu de la colonie de Bologne s'était noyé dans la Marne à environ un kilomètre de ladite colonie « [mots illisibles] *corne des vaches » nous nous sommes transportés sur les lieux accompagnés de monsieur le maire de Bologne et de monsieur le docteur Blanchard, à notre arrivée avons trouvé le cadavre d'un jeune homme déposé sur le bord de la Marne.*

Nous nous sommes livrés à une enquête et avons recueilli les renseignements suivants :

1- En l'absence de Monsieur Sommelet, directeur de la colonie, né Henri Constant, âgé de 32 ans, employé de ladite colonie, nous a déclaré ce que suit ;

« Le cadavre est de celui de Monsieur Quequez, Gustave, Georges né à Elbœuf [sic] *(Seine inférieure) le 7 décembre 1865. Fils de Joseph, Auguste et de Mélanie Lecandé, jeune détenu de la colonie, hier 23 courant vers 2 heures du soir* [14 heures], *ce jeune homme s'est évadé avec le monsieur Demaux ; poursuivis tous deux par le gardien chef et d'autres employés de la maison, ces deux jeunes détenus afin de consommer leur évasion se sont jetés dans la Marne pour la traverser à la nage, le monsieur Quéquez qui ne savait pas nager s'est noyé et nous ne l'avons retrouvé que ce soir vers 6 heures et demie.*

2- Monsieur Hudelet Antoine, gardien chef de la colonie déclare :

« hier, 23 au courant, vers deux heures du soir, j'ai été averti que deux jeunes colons s'étaient évadés accompagné de quelques employés de la maison, je me suis aussitôt mis à leur recherche et les ai vus se dirigeant du côté de Bologne en longeant la Marne. Je me trouvais à environ 400 mètres d'eux lorsqu'ils se sont jetés dans la rivière, pour la traverser à la nage, à mon arrivée, je n'ai plus revu que Demaux qui atteignait avec peine la rive opposée. Quand il a été sorti de l'eau je lui ai demandé où était son camarade, il ne m'a pas répondu et a continué sa course à travers

champs où il a été rejoint par un employé et réintégré à la colonie. Comme je n'ai nullement revu Quequez, j'ai supposé qu'après avoir eu traversé la Marne, il s'était caché soit dans les saules, soit dans les herbes, après de nombreuses recherches restées sans résultats, nous avons pensé qu'il s'était noyé et l'avons recherché dans la Marne où nous l'avons découvert ce soir vers 6 heures et demie. Après son arrestation Demaux interrogé sur la disparition de son camarade Quéquez n'a pu ou n'a voulu nous donner aucun renseignement. »

3- Demaux, Théophile, âgé de 15 ans, jeune détenu déclare :

« mon camarade Quéquez et moi avons formé il y a 7 à 8 jours le projet de nous évader lorsque hier 23, vers deux heures nous avons mis notre projet à exécution ; nous nous sommes dirigés du côté de Bologne en longeant la Marne, arrivés à 800 mètres environ de cette commune nous avons aperçu devant nous des individus qui fauchaient et derrière nous le gardien-chef qui nous poursuivait, nous voyant sur le point d'être atteints par le gardien-chef ou arrêtés par les faucheurs et ne sachant de quel côté passer nous avons décidé de traverser la Marne à la nage. Quequez s'est jeté à l'eau le premier, je l'ai suivi, comme il ne savait pas nager et qu'à cet endroit la rivière est très profonde, j'ai remarqué qu'il se noyait, j'ai essayé à deux reprises de le retirer, mais je n'ai pu y parvenir, sentant que mes forces m'abandonnaient j'ai regagné avec grand'peine l'autre rive, sans m'occuper davantage de Quéquez que j'ai même revu une fois sur l'eau. Quand le gardien-chef m'a interpellé je ne lui ai rien répondu je me suis mis à courir sans savoir où j'allais et j'ai été rejoint à environ un kilomètre de cet endroit par un employé de la maison qui m'a ramené. »

Monsieur le docteur Blanchard après avoir examiné le cadavre qui ne portait aucune blessure, ni trace de violence a déclaré que la mort était purement accidentelle et qu'elle avait été produite par l'asphyxie.

Sur ordre de monsieur le maire le cadavre du sus-nommé Quequez a été transporté à la colonie et il sera inhumé dans les délais réglementaires.

Procès verbal rédigé en vertu de l'article 283 du décret du 1er mars 1854… »

ANNEXE II : Deux exemples de mutinerie à la colonie de Bologne

Dans les archives de la Haute-Marne, on retrouve dans le carton consacré aux révoltes et insubordinations des informations assez complètes sur certains moments de protestation qui jalonnèrent l'histoire de la colonie de Courcelles-les-Nogent puis de Bologne. Leur étude nous en apprend beaucoup sur l'organisation de la colonie, les revendications des colons et l'organisation de ces mouvements. Les observateurs de l'époque, journalistes, intellectuels, rapporteurs pour l'Administration pénitentiaire ou judiciaire ne donnent pas grand crédit et intérêt à ces révoltes. Présentées souvent comme des caprices juvéniles ou des actes commis par des individus « tarés », ces protestations ne sont ni écoutées ni véritablement prises au sérieux. Aujourd'hui des chercheurs reprennent un peu trop rapidement cette idée selon laquelle ces révoltes individuelles ou collectives étaient quelque peu inconséquentes. Nous ne sommes pas d'accord sur ce point. Pourtant, comment ne pas voir dans ces actes parfois fatals les signes d'une résistance désespérée au joug de l'autorité carcérale et à l'oppression instituée dans les colonies ? Il nous semble important de décrire les mouvements collectifs des 23, 24 et 25 avril 1882 et du 3 juin 1896. À travers le récit que le directeur de la colonie adresse au préfet, le rapport de l'Administration pénitentiaire et l'enquête de gendarmerie composée des interrogatoires et des témoignages des gendarmes intervenus ces jours-là à Bologne, on pourra mieux appréhender les motivations des mutins, leurs moyens d'organisation et leurs revendications.

Comme tous les dimanches, ce 23 avril 1882, M. Sommelet fait une revue d'effectifs sur la place de la chapelle de la colonie à la sortie de la messe. Le directeur fait une observation au détenu Daillard qui n'a pas chaussé les sabots réglementaires. Malgré les injonctions à obéir, ce

colon exprime des « réticences » et provoque le directeur en se mettant pieds nus. Ne pouvant accepter qu'on se moque de son autorité, le directeur le menace de sanction.

À midi et demi, lors de la promenade, les détenus se mettent en cercle et parlent entre eux. Les surveillants entendent des bribes de discours, des cris, des huées et des chants, que l'ensemble des deux cours reprend en chœur. Mais tout se calme avec la fin de la promenade.

À la sortie du prétoire dominical, où sont listées les gratifications et les punitions, et où l'on a entendu la punition infligée à Daillard, des « chants séditieux » sont entonnés à nouveau et des insultes fusent contre les surveillants. Les gardiens sont pris à partie et bombardés de « cailloux et de sable ». Ils appellent en renfort le directeur ; Cyprien Sommelet ainsi que son cousin interviennent pour stopper ce début de révolte et attrapent trois colons considérés comme étant les meneurs. Puis un quatrième qui a tenté de profiter du chaos pour s'évader. Une quinzaine d'autres colons se réunissent et demandent au directeur « la libération de leurs camarades enfermés au cachot ». Il y a alors dans la colonie un véritable « brouhaha inquiétant » et des « cris pour leur libération ». Conspués, les surveillants commencent à être débordés. Dans son rapport, M. Sommelet se contente de signaler que, grâce à une forte surveillance, le souper et le coucher se sont passés dans le calme. Il remarque cependant que dans le dortoir des grands « on s'agite, on se réunit, on discute, on convient qu'on fera du tapage, mais pas de travail jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'*élargissement* [c'est-à-dire la libération du cachot] des quatre ». La révolte couve.

Le lendemain matin, les surveillants tentent d'organiser un retour à la normale. Le réveil au clairon se fait à 4 h 30 comme d'habitude, mais il règne dans les rangs un terrible sentiment de colère vis-à-vis de la répression de la veille. À 5 heures, à leur entrée dans les ateliers, les jeunes brisent le silence et organisent un « vote pour ou contre la grève ». Dans l'atelier des limeurs-ajusteurs le résultat est sans appel, soixante-trois enfants présents croisent les bras en signe de refus de travail, seul quatre décident de travailler. Dans les autres ateliers le travail est effectué, malgré certains réfractaires. Cette situation perdure jusqu'au déjeuner. À la sortie

des réfectoires, de nouveaux chants sont lancés dans les cours. Dans les cellules du cachot les quatre punis de la veille brisent le silence qui leur est imposé et reprennent à leur tour les chants venus de l'extérieur. Les colons répondent à chacune des injonctions de retour au calme par : « Nous nous conduirons bien quand on aura sorti nos camarades du cachot. » C'est à ce moment-là que le directeur décide d'aller demander le recours à la force armée auprès du procureur et de la gendarmerie à Chaumont. Quelques heures plus tard, les gendarmes arrivent sur place et tentent de ramener le calme. Tout l'après-midi, la première division (composée des colons les plus âgés) refuse de réintégrer les ateliers et reste dans la cour. Le chaos est tel que ce sont finalement tous les colons qui n'iront pas travailler. La situation est « la plus confuse jusqu'au moment du coucher » où les gendarmes tentent d'isoler sept colons que le directeur a désignés comme meneurs. Mais dans le dortoir des grands, qui comprend cent cinquante colons à ce moment-là, la résistance est très forte. Après l'interpellation des prétendus meneurs, les agents secondés par les surveillants mettent plus d'une heure à faire revenir le calme. Les colons clament qu'ils « voulaient partir et que dès le lendemain ils refuseraient de travailler ». Ils exposent des doléances qui portent sur les conditions d'enfermement et principalement contre les violences dont sont coupables quatre gardiens. Espérant que l'éloignement des « meneurs » ramène le calme, les gendarmes envoient dans la nuit les dix mutins vers la maison d'arrêt de Chaumont et le onzième, qui est blessé, au cachot de la colonie. À leur arrivée à la maison d'arrêt, les dix déclarent qu'ils ne veulent pas retourner à la colonie et protestent contre la violence des surveillants et la nourriture. Ils déclarent également « qu'il n'y a pas de meneur principal », et que leur sentiment est partagé par tous les colons et que « tous sont bien décidés à partir ».

Choses promises, choses dues ! Après le départ de ce premier convoi vers la prison de Chaumont, les autres se montrent « encore plus bruyants et insolents qu'avant ». Dès le lendemain, la mutinerie reprend. Ce mardi 25 avril au matin, les gendarmes sont une nouvelle fois appelés en renfort. Ils reviennent plus nombreux cette fois-ci. Ils doivent

arrêter et transférer dans un second convoi trente colons de plus qui refusent de se soumettre et qui sont répartis entre la prison de Chaumont et celle de Wassy.

Quelques jours plus tard, un représentant de l'Administration pénitentiaire vient faire un rapport. Il se félicite du retour au calme et de la situation de la colonie. Il ne trouve rien à redire sur les conditions d'hygiène bien que la description qu'il fera ne soit guère reluisante. Concernant la nourriture, le rapporteur note que l'observation des registres d'achats et de quantités permet d'affirmer que la colonie achète suffisamment de nourriture pour les colons. Or on sait très bien qu'entre ce qui est acheté et ce qui arrive dans les assiettes des colons, il y a une grande différence. Une bonne partie était interceptée et revendue par les gardiens, ce qui leur garantissait un confortable complément de salaire. D'ailleurs le médecin intervenant à la colonie explique dans ce rapport qu'il est nécessaire de modifier quelque peu le régime alimentaire des colons, vu que nombre d'entre eux souffrent de colique du fait d'une alimentation faible et de mauvaise qualité. Bref tout va bien dans le meilleur des mondes, voire même dans ce qui sera qualifié d'« une des plus belles colonies privées » qui existe.

Au bout de quelques jours, le directeur de la colonie rappelle à l'ordre deux gardiens. Il demande également le transfert définitif de plusieurs colons, et que soient retirés de la liste des candidats à l'intégration dans l'armée les colons qui ont participé à la révolte. L'Administration pénitentiaire accèdera à la demande de transfert pour dix des mutins.

Suite à la lourde répression infligée aux colons, on pourrait croire terminé cet épisode de révolte. Mais après un mois d'enfermement dans les prisons de Chaumont et Wassy, les quarante mutins sont ramenés à Bologne. Ils retrouvent leurs camarades mais ils découvrent également que les surveillants sont toujours en place, et donc, d'une certaine manière, que les comportements violents ont été légitimés. Ce 25 mai, le jour de leur retour, ils déclenchent une nouvelle mutinerie. Mais l'isolement, la répression et les transferts ont fait leur effet. Il est difficile pour eux de retrouver une unité et seulement trente enfants se mettent en grève.

Elle est à nouveau férocement réprimée et trois colons sont transférés à leur tour vers une colonie correctionnelle.

Si cette révolte pourrait sembler vaine, nous pensons qu'aucune révolte n'est une véritable défaite. En effet, toutes sont des moments de refus francs face à l'oppression, et démontrent par l'organisation et la solidarité une force collective. La révolte d'avril 1882 à la colonie de Bologne contre l'Administration pénitentiaire tient à l'intelligence collective, à la résonance entre revendications et méthodes d'actions.

Cette observation peut également être faite à propos de la révolte de juin 1896. Tout commence suite au vol d'un sécateur dans les ateliers ; le directeur décide de faire une retenue du montant du sécateur sur le pécule de chaque colon. L'annonce est faite lors du prétoire du 31 mai. Face à la sanction collective et disproportionnée, et peut-être aussi sous la pression de certains de ses codétenus, le coupable décide de se dénoncer. Malgré tout, la direction maintient la punition collective particulièrement intéressante pour elle économiquement parlant.

Les jours suivants les colons tentent de se mettre en grève, refusant de travailler pour la colonie qui leur vole leur pécule. Mais ils subissent une forte répression. Les surveillants tentent de les obliger par la force, à coups de « barre de fer et de marteau », à cesser leur mouvement de protestation. Alors, après deux jours de répression, le mercredi 3 juin, les colons choisissent la désertion rendant effective leur grève. Quarante-sept colons de l'atelier des limeurs-ajusteurs se saisissent des couteaux et des lames qui viennent d'être fabriquées et en menacent les surveillants jusqu'à parvenir à sortir, dans un premier temps dans la cour puis de la colonie. La petite troupe marche groupée jusqu'au village de Darmannes à sept kilomètres de la colonie. Sachant que tous ne pourront pas gagner la liberté, ils vont se poster sur la place du village. Aux adultes qui essaient de s'approcher d'eux, ils annoncent qu'ils refusent de rentrer à la colonie pour la bonne raison qu'ils refusent de travailler. Ils veulent dénoncer la décision du prétoire mais aussi les conditions de travail et leur impossibilité de se faire entendre. Ils

annoncent donc qu'ils ne rentreront que le soir venu pour le repas. Ce qu'ils feront. Mais la direction de la colonie a déjà organisé sa riposte. Le lendemain matin un groupe de gendarmes arrive à la colonie et interpelle dix colons considérés comme les meneurs. Ils sont directement transférés à la maison d'arrêt de Chaumont avant d'être envoyés dans la terrible colonie correctionnelle d'Eysses. Les archives n'indiquent pas si les colons ont obtenu gain de cause, mais cette révolte démontre une belle organisation collective, qui dura plusieurs jours malgré la répression.

ANNEXE III : Beaugé, Pauthier, Samson, Loulette, Bibi... Que sont-ils devenus ?

Si nous avons choisi de concentrer nos recherches sur la vie de Milot, les parcours de certains de ses amis et complices nous permettent d'élargir un peu le champ de vision, et de décrire quelques fragments de la vie de ces jeunes révoltés.

Les mutins de Bologne

Parmi les quatre complices de la mutinerie de Bologne qui ont été transférés à Eysses avec Milot, nous avons vu que l'un d'eux est mort dans cette colonie sept mois après son intégration : Louis Gilman. Après avoir été l'un des plus insoumis de la colonie de Bologne (212 jours de cellule en à peine quatre ans), Louis avait continué de braver l'autorité à Eysses et enchaîné les condamnations au cachot et à la privation de nourriture. Sa fiche d'écrou n'indique pas les circonstances de sa mort le 1er septembre 1903. Il n'était âgé que de dix-huit années. Et les cinq dernières de sa vie, il les avait passées à se révolter continuellement derrière les murs des bagnes pour enfants.

Charles Pauthier, lui, a été libéré d'Eysses le 29 novembre 1903 après avoir purgé une peine pour vol avec coups et blessures. Il retourna chez ses parents à Besançon où nous perdons sa trace. On notera seulement que sur sa fiche d'écrou il n'y a aucune mention de son procès et de la somme qu'il a gagnée devant le tribunal de Chaumont pour avoir perdu ses doigts dans les machines à limer de Bologne.

Louis Samson, le plus jeune de la bande, sortit en dernier de la colonie d'Eysses en septembre 1906. Sur sa fiche d'écrou on apprend qu'il fut un « mauvais sujet sous tous rapports ». Bien qu'il ait obtenu son certificat d'étude en 1904 et qu'il ait fréquenté plusieurs ateliers des émouchettes, des tailleurs et des ébénistes, les surveillants garderont de lui le souvenir d'un colon rebelle. Il enchaîna les punitions tout au long de son passage à Eysses. Il entraînait les autres avec lui, ce qui lui a valu d'être désigné comme meneur dans plusieurs révoltes. À sa sortie, il partit rejoindre sa famille avec laquelle il avait gardé contact par courrier et s'installa comme ébéniste à Saint-Ouen dans les faubourgs nord de la capitale. Il sera appelé à faire son service militaire et sera intégré dans un bataillon de chasseurs en octobre 1907. Mais ses années dans les colonies ont considérablement altéré son état de santé. Un peu plus d'un an après son intégration, il sera une première fois réformé pour une bronchite chronique antérieure à son incorporation. Puis, en 1909, réformé définitivement pour tuberculose pulmonaire. Mais cinq ans plus tard, lorsque la guerre éclate, la France a besoin de chair à canon. C'est dans les classes populaires qu'on recrute en masse et, en bonne ou mauvaise santé, nombreux sont les appelés au front qui auront pour unique destin de voir leurs noms gravés sur un quelconque monument aux morts quelques années plus tard. Louis sait d'ores et déjà ce qui l'attend et ne se présente pas le 1er août 1914. Les gendarmes vont le chercher chez lui à plusieurs reprises, mais ne le trouveront jamais. Il sera classé comme insoumis. Nous ne trouvons alors plus aucune trace de lui dans les différents documents officiels.

Reste Léopold Beaugé. Après un passage par la colonie de Montesson, quatre ans à Bologne, plusieurs mois à la

Petite Roquette et vingt mois à Eysses, Léopold retrouve enfin la liberté en octobre 1904. Durant ces vingt derniers mois passés dans la colonie du Lot-et-Garonne, il a travaillé dans l'atelier de menuiserie. Les surveillants ont noté qu'il avait le goût du travail et qu'il était un bon ouvrier. Il laisse également le souvenir d'un jeune au caractère violent, que le régime extrêmement autoritaire et dur de la colonie n'a pas soumis. À sa libération les surveillants émettent donc un sérieux doute sur la probabilité de son retour à une vie honnête. Sitôt libéré Léopold remonte sur Paris d'où il est originaire et où ses parents sont toujours installés. Il habite à Ivry-sur-Seine et travaille en tant que tourneur sur cuivre. Frère de militaire, il est dispensé de faire ses trois ans de service. Logiquement et légalement il doit donc rentrer dans l'armée pour une année seulement quand il intègre son régiment d'infanterie en octobre 1905. Mais c'est le début d'un grand combat contre les autorités militaires et ses gradés. En mai 1906 il est condamné à un mois de prison pour bris de clôture. Suite à cette condamnation, un général zélé décide de le suspendre de sa dispense et lui ordonne donc de faire deux années supplémentaires dans la Grande Muette. Quelques jours après sa date anniversaire qui devait le voir retourner chez lui à Ivry, il manque à l'appel. Il est alors classé comme déserteur. Retrouvé deux mois plus tard à l'étranger, il est condamné à un an de prison. Après sept mois d'emprisonnement, il est réintégré dans son corps d'armée. Mais en novembre 1907, il se soulève contre ses supérieurs, tente de s'enfuir et tire sur l'un d'eux. Il est alors de nouveau condamné à un an de prison. Après sept mois il bénéficie d'une remise de peine et est incorporé dans un régiment d'infanterie installé à Langres en Haute-Marne d'où il tente encore de déserter. On le place alors au bataillon disciplinaire de l'île d'Oléron jusqu'au 28 juin 1909. Quand la guerre éclate il est rappelé et envoyé sur le front. En mars 1915, alors que fait rage la guerre de tranchées et ses terribles attaques au gaz, Léopold est réformé puis classé comme auxiliaire du fait d'une « hernie musculaire et d'asthme bronchite ». Dans les années 1920, il aura de nouveau affaire à la Justice et sera condamné à deux mois

de prison dans une histoire de vol et recel. C'est la dernière trace qu'il laisse aux archives.

Bibi et Loulou

Deneuville, alias Bibi, a fait partie de l'expédition de Saint-Mandé. Il sera dans le même convoi qu'Émile Delagrange le 30 juin 1905 à bord du *Loire*. Il a lui aussi rapidement essayé de fuir sa condamnation aux travaux forcés à perpétuité. Le 19 février 1906 d'abord, puis le 31 octobre 1913. Entre temps, il a participé à une mutinerie en octobre 1905 qui lui a valu vingt-cinq jours de cachot. Après sa deuxième tentative, à défaut de parvenir à s'évader physiquement, il essaie de partir psychiquement. Les condamnations qu'il reçoit pour ivresse se succèdent.

Vaille que vaille, son corps aura plus ou moins tenu le choc des travaux forcés et enfin en 1926, après vingt et un ans de bagnes, la commission de révision des peines accéda à sa demande de grâce. Sa peine à perpétuité fut ramenée à vingt ans, à compter de la date de la commission. C'est à ce moment-là que Deneuville craqua : comment se dire, après vingt et un an de bagne, qu'on repart pour au moins la même durée de peine ? Son état de santé s'effondre et un an plus tard il est classé aux impotents. Il fait alors un énième recours en grâce. En 1928 sa peine est réduite à dix ans ; Bibi devient libérable au 4 septembre 1948, soit plus de quarante-quatre ans après sa condamnation pour cambriolage. Mais, impotent, il est évident qu'il ne tiendra pas dix ans... Et pour quel avenir ? Le 25 avril 1932, il décide de s'évader définitivement. Il sera retrouvé pendu au bagne de Cayenne.

Lucien Bévot, Loulou, a une trajectoire similaire à celle de ses camarades. Embarqué dans le même convoi que ses compères en juin 1905, il essaie lui aussi de s'évader dès ses premiers mois en Guyane. Il s'échappe du camp de Saint-Laurent le 27 avril 1907, sa cavale dure plus de deux semaines, mais il est finalement repris. Il n'a rien à perdre, le Tribunal maritime spécial ne peut pas ajouter des années à sa condamnation à perpétuité. Après cet échec, il essaie de faire le dos rond et de gagner des remises de peines.Il

passe deuxième classe en 1909, puis première classe en 1912. En 1916, on commue sa peine à vingt ans à compter de la décision de la commission. Son état de santé ne lui permettant plus de tenter une cavale, Lucien n'espère plus que les faveurs de la commission pour réduire sa peine. On ne lui voit plus de condamnation pour insubordinations ; par contre, à partir de 1918, malgré son statut de « privilégié » du fait de sa classe, il enchaîne les condamnations pour ivresse. En 1919, il obtient une remise de peine de quatre ans. Il multiplie ses demandes de grâce et en octobre 1925 la commission de révision des peines lui accorde de nouveau quatre ans. Il est alors libérable au 11 juillet 1928.

Moins de trois mois plus tard, vidé de force et d'espoir, il met lui aussi fin à ses jours en se pendant au bagne de Saint-Laurent le 16 décembre 1925 après vingt ans de bagne et presque autant de liberté.

Pour les trois compagnons du cambriolage à Saint Mandé la *guillotine verte* a bien porté son nom.

ANNEXE IV : Paroles d'enfermés

Lors des recherches, nous avons lu de nombreux textes et autobiographies. Certains sont des témoignages publiés de longue date et largement diffusés comme ceux d'Apollinaire ou d'Alexandre Jacob, d'autres comme ceux qui suivent sont davantage restés dans l'anonymat. Les extraits que nous avons choisis de livrer ici expriment la rage d'être enfermé, la révolte, la colère, la haine contre la justice de classe...

Biffeton, non daté, trouvé à la Petite Roquette signé « la fouine de Seine-Saint-Denis » :

« Si il me file la 21ième, je ferais rappelle parce que j'en ai marre de rester dans une cellule toute la journée, on serait mieux à se baigner avec les amies. […] M.O.V. [Mort aux Vaches], courage et sang ! Vive la Classe ! Vive la liberté ! »

Extrait de La Mouscaille ***de Jean-Guy Le Dano à propos de la révolte d'Aniane du 27 août 1937 :***

Tout débute après un souper où un tiers des colons n'a pas reçu de nourriture. Après quelques protestations, bousculades et cris hostiles dans le réfectoire, les gamins sont contraints à faire des tours de la cour et certains sont convoqués au prétoire pour le lendemain. En remontant aux dortoirs, on brise des ampoules et les *gaffes* se dépêchent d'enfermer les jeunes dans leurs cages. À Aniane, les enfants sont séparés les uns des autres, répartis dans des cages individuelles.

« Le corse se met à hurler :

— Première rangée, attention, je ferme.

Les portes claquent les unes après les autres. Le balancier se déclenche, assurant la fermeture.

— Attention deuxième rangée !.. Troisième rangée !.. Quatrième rangée !.. ceux qui ne seront pas dans leur cellule à la fermeture du balancier iront coucher au quartier [disciplinaire].

Lorsque j'entends cette menace, il est trop tard. Ma porte est fermée. Je suis seul dans l'allée. J'appelle le corse pour lui demander de m'ouvrir. Bon prince, il va se décider, lorsque Le Glonnec me demande de défoncer sa porte. Je n'hésite pas une seconde. Vlan ! À nous deux, nous défonçons celles des copains, certains se libèrent eux-mêmes. Les ampoules volent en éclats. Les gaffes précipitamment quittent les lieux en prenant soin de fermer la porte derrière eux. Les colons déchaînés galopent sur les cages à poules, brisent les carreaux, arrachent les fenêtres et les jettent à travers les barreaux. J'appelle […] :

— Il faut absolument défoncer la porte et se tirer !

À coup d'épaule, nous essayons vainement de la faire sauter. C'est à ce moment que le brigadier Pourcel commet une impardonnable erreur. Courageusement, il ouvre et essaye de rétablir l'ordre. Autant vouloir arrêter une locomotive roulant à cent à l'heure. Fanfan, grimpé sur une cage à poule, décroche une fenêtre, et coiffe proprement ce malheureux bricard qui s'enfuit en hurlant. La meute le suit, lui arrache son trousseau de clefs, et ouvre la porte donnant sur la cour. Tous les gaffes ont disparus, laissant leur brigadier à la merci de cette bande de démons. Dans la nuit une voix s'élève :

— Tous au mur de ronde !

Pour y parvenir, il faut défoncer la porte des ateliers. Un jeu d'enfant. Dans l'atelier de mécanique il y a des échelles. Les premiers arrivés enjambent la nuit et disparaissent dans la nuit. Avant de les imiter, j'estime qu'un feu d'artifice ferait assez bien dans le décor. À quatre, nous courons vers l'atelier de menuiserie. En quelques secondes, les premières flammes s'élèvent au milieu d'un énorme tas de copeaux. Sur le brasier nous jetons : planches, meubles, bidons d'huile… L'atelier de menuiserie n'est bientôt plus qu'un immense feu de joie. Charlot, qui travaille à l'atelier mécanique, n'ignore pas que dans le placard du contremaître se trouve un gros bidon d'essence. Nous en répandons le contenu dans les ateliers mécanique, chaudronnerie, ferblanterie et les douches. Tout n'est bientôt plus qu'une fournaise. Quelques colons, occupés à fouiller les placards, ont failli brûler vifs. Grimpés sur le toit des douches, je m'apprête à sauter dans l'enceinte du mur de ronde. De ma place j'aperçois les ombres monter l'échelle et disparaître. La majorité a déjà filé quand je me décide à en faire autant. Soudain le toit de la menuiserie s'effondre, provoquant une gerbe de flammes et d'étincelles qui éclairent comme en plein jour le mur de ronde. Ce fut la perte de ceux qui à ce moment-là sautaient le mur. Les habitants d'Aniane, les ayant repérés, s'empressèrent de les cueillir. Les cris, les hurlements des colons vinrent jusqu'à moi. Les retardataires ont compris. Pour eux, il est trop tard. Tous, tant que nous sommes, nous n'oublierons jamais la sauvage réaction de ces salauds de paysans ! Quand ils apprirent que la colonie se révoltait et qu'ils aperçurent les premières flammes s'élever dans la nuit, chacun s'arma de son fusil. Ceux qui n'en avaient prirent une trique. Et dans le tas ! C'était facile ! Les gosses sautaient le mur

par groupe de trois ou quatre, les indigènes du coin étaient une cinquantaine à les réceptionner, tapis dans l'ombre. Les coups pleuvaient sec, sans égard pour le point de choc. Je suis un des premiers à me rendre compte que sauter le mur, c'est courir à l'abattoir :

— Ne sautez plus les gars, les paysans massacrent tout le monde. Écoutez les hurlements !

Nous ne leur avions rien fait à ces salauds-là, pourquoi matraquaient-ils des gosses sans défense ? Nous en voulions ni à leurs femmes ni à leur biens ! Chacun ne demandait qu'à quitter leur sale bled dans les délais les plus rapides.

Devant l'impossibilité de m'évader, je quitte mon perchoir. Il était temps les flammes jaillissent de toutes parts du bâtiment des douches et, au loin, dans le fond de la cour, j'aperçois des casques briller à la lueur de l'incendie qui fait rage. Les gardes mobiles, mandés d'Agde, foncent, sabre au clair, frappant sans distinction tout ce qui bouge. […] Tapis derrière un platane dont le feuillage tourne au roux, j'aperçois une dizaine de mes camarades écroulés comme des quilles. […] Cernés de toutes parts, nous nous rendons. Soudain je me sens fier, d'avoir fait jaillir la première étincelle. »

Extrait d'une lettre d'un ancien colon adressée au journal la Feuille *:*

Suite à un article de Zo d'Axa paru dans son journal à propos de la colonie d'Aniane, un ancien colon lui écrit une lettre qui sera publiée dans un numéro ultérieur.

« Paris, le 23 novembre [1895].

Monsieur,

J'ai lu La Feuille, *intitulée* L'Enfant martyr, *dans laquelle vous dévoilez sous les yeux du public les abominables tortures que les enfants subissent à Aniane.*

Eh bien, ce que vous racontez est véridique, puisqu'à l'époque où se passaient toutes ces infamies j'étais encore le pensionnaire du cruel bourreau qui dirige ce lieu de torture. J'ai connu toutes les victimes dont parle votre feuille, et particulièrement Tissier. Je peux vous affirmer que les gardiens, notamment Berlingué, l'ont frappé jusqu'à ce qu'il tombe, et une fois par terre ils

s'acharnaient encore sur lui. Tenez, moi qui justifie les faits que vous avez la franchise de dévoiler, je vais vous en raconter un qui rien que d'y penser vous fait frémir d'horreur.

Le 1er novembre 1897, un jeune pupille, ayant à se plaindre de la sévérité des surveillants à son égard, résolu d'en finir avec ses souffrances : le soir du même jour nous nous trouvions tous réunis sur la cour, quand tout à coup le bruit d'un corps tombant dans l'eau se fit entendre (car il y a un énorme bassin dans la cour). Il y eut parmi nous une minute d'angoisse et comme je me trouvais là je m'élance avec plusieurs de mes camarades pour retirer notre ami Leinen (c'était le nom du désespéré), enfin nous parvenons à le retirer. Inutile de vous dire que pendant ce temps aucun des gardiens n'est accouru pour lui porter secours, au contraire, ils riaient tous comme des fous.

Une fois sorti de l'eau Leinen en avait tellement absorbé qu'il avait perdu connaissance. Quand survint le farouche Berlingué qui, prenant Leinen par une jambe, le traîna à la salle de police, arrivé là lui donnant un formidable coup de pied dans les reins le livra au gardien chargé de l'exécution de cette torture.

Tout ça s'était passé devant les yeux de quatre cents enfants qui, devant ces actes de brutalités inouïes, laissèrent échapper un murmure d'indignation : moi pour ma part, les larmes me coulaient des yeux.

Devant de tels faits, nous étions unanimes à nous révolter, si bien que le lendemain dix-huit enfants, parmi lesquels je faisais parti, s'évadèrent de la colonie dans l'intention d'aller déposer une plainte à Montpellier. Mais nous n'eûmes pas la chance d'aller jusque-là, les gendarmes, lancés à notre poursuite, nous arrêtèrent à 7 ou 8 kilomètres de la colonie. Là, revolver au poing, ils nous sommèrent de nous rendre. Nous leur répondîmes plutôt mourir sur place que d'être reconduits à la colonie, et plusieurs d'entre nous découvraient notre poitrine en leur criant tirez donc, nous préférons la mort que de souffrir à la colonie.

Voyant nos énergiques résolutions, le brigadier nous prit par la douceur, et usant d'un stratagème hypocrite parvint à nous persuader qu'en nous rendant à la gendarmerie nous serions de suite dirigés sur Montpellier. Bref, après des pourparlers avec le Directeur de la colonie, le brigadier résolut de nous reconduire à la colonie, ceci avait duré deux jours, pendant lesquels nous

n'avions rien mangé. Bref, on nous passe les menottes et on nous enchaîne de telle façon tous ensemble comme un paquet de saucissons, que nous ne pouvions pas marcher. Force leur fut d'amener des voitures pour nous reconduire à la colonie.

Enfin arrivés à destination, ils nous ont rasé la tête et en route pour le cachot où quatre d'entre nous furent punis à 60 jours, d'autres à 90 jours, et enfin quatre, et j'étais de ces quatre là, furent punis à 120 jours. Inutile de vous dire que dès les premiers jours de notre punition la plupart de nous était malade. On leur donnait un matelas et ils restaient couchés dans leur cellule.

Vous ne vous figurerez jamais les tortures, les privations, les vexations que nous avons subies pendant notre séjour au cachot, surtout quand le surveillant Calverac était de service pour nous garder. Ce terrible garde-chiourme, la terreur des petits enfants (car il ne s'en prenait qu'aux petits), était redouté de la population où il ne commettait que des injustices.

Excusez-moi, Monsieur, si je vous retiens si longtemps dans ce chapitre, mais je vous assure que ça vaut la peine de s'occuper de ces pauvres martyrs, qui encore à l'heure actuelle gémissent sous le poids des bâtons, des coups de poing.

Pour plus ample renseignement je vous prie de vous adressez à moi, soit par lettres ou verbalement, car je suis à votre disposition.

Extrait d'une Lettre d'adieu *signée Copineau Jean-Maurice :*

Le matricule n° 40731, se suicida par pendaison à l'hôpital colonial de Cayenne le 15 février 1917. Sur lui on trouva cette lettre :

« N'incriminez pas mon camarade de dortoir de ce qui est fait ici, j'avais menacé de le frapper s'il appelait. Las de souffrir et trop bien soigné ici, je mets fin à mes jours, n'ayant pu m'enfuir. Si j'étais retourné au camp, je tuais certainement quelques surveillants, voleurs et mangeurs de rations, vomissures cent fois plus dégoûtantes que nous, transportés. Faire le procès de ces sangsues n'est pas en mon pouvoir, je ne suis pas assez bon avocat pour cela, si j'avais pu trouver seulement dix hommes possédant ma

volonté… […] Maintenant, pour ma patrie, je voudrais que les boches tuent tout ce qui reste de français et de françaises. C'est une race exécrable et cela en commençant par ma famille, ne croyant ni à dieu ni à diable, je m'en vais donc bien tranquille dans l'au-delà.[…] »

Lettre d'Arthur Roques :

Cette lettre d'Arthur Roques (matricule n° 32835) est une réponse à l'article de Jacques Dhur paru dans *Le Journal* le 23 avril 1915 et intitulé « Les Embusqués des prisons et du bagne ». Dans cet article le journaliste réclamait qu'on envoie les forçats au front, en première ligne. Cette lettre sera intégrée au livre d'Antoine Mesclon.

« Quel bonheur trouvez-vous à poursuivre, à confondre, à désoler quelqu'un qui ne peut vous répondre ? Ce triomphe honteux de la méchanceté réunit la bassesse à l'inhumanité.

Monsieur, voilà des années que vous vous posez, dans vos articles de journaux, en champion de l'honnêteté et de la morale publique ; que vous vous spécialisez dans les questions du bagne.

Si l'honneur, si la probité, si la générosité n'étaient pas des enseignes de boutique pour les haineux de votre espèce, on serait tenté de croire à votre vertueuse indignation quand vous traînez dans la boue toute une catégorie de gens dont le seul crime est de n'être pas nés, de n'avoir pas été élevés, de ne pas vivre comme vous, dans un milieu de braves gens, d'honnête gens, veux-je dire.

Honnêtes gens ! Qu'entendez-vous par là, monsieur ?

Sont-ce ceux qui, comme vous, acquièrent de la fortune et de la considération, de la gloire par leurs vertus et par leurs talents et que l'on considère comme leur génération, voire de leur siècle ? Si oui vous êtes, sans flatterie aucune, unique en ce genre car je me suis donné la peine d'apprendre et j'ai acquis le droit d'affirmer que l'honnêteté, depuis un temps immémorial, s'est réfugiée chez les bêtes, imbéciles, et que l'argent seul dans la société actuelle en tient lieu.

En effet ! N'est-ce pas l'argent qui règne partout et qui triomphe de tout ? N'est-ce pas l'argent qui est le critérium du juste, du bien, du beau ? À qui accorde-t-on du crédit, de la considération, des

faveurs, si ce n'est à lui qui nous tient tous à la gorge ? Pourriez-vous me citer quelqu'un dont il ne soit pas le cœur, la conscience, la vie ? Quel est celui qui pour l'obtenir ne fait pas la guerre sans se préoccuper si les moyens qu'il emploie sont autorisés par la morale, c'est-à-dire honnêtes ? Réussir, n'est-ce pas tout ce que l'opinion publique, tout ce que la morale, tout ce que l'honneur demande ? Tromper, duper, voler le voisin n'est-ce pas le mobile de toutes les transactions humaines ? Venu au monde avec le Second Empire, j'ai grandi à l'abri de son élévation et à peine arrivé à l'adolescence, je l'ai vu sombrer dans la honte et l'ignominie. C'est dire que mon existence d'homme pensant a commencé avec la IIIe république et que je connais les dessous de ces deux formes de gouvernement : l'un personnifiant la pourriture physique et morale et l'autre la corruption sous toutes ses formes. Mon expérience des événements et des hommes ne m'a pas encore permis de comprendre la véritable signification des mots que chacun prostitue à sa guise. Qu'est-ce que la vertu, que l'honneur, que la justice, que la morale, que la conscience, que la religion, que la patrie ? Personne, mais ce que je comprends bien, ce que je sais bien c'est que l'impunité est toujours assurée aux crimes illustres et que les bagnes ne sont réservés qu'aux crimes obscurs. Ce que je sais bien aussi, c'est que l'esprit universel des lois est de favoriser le fort contre le faible et celui qui possède contre celui qui n'a rien. Tout le monde sait, d'autre part, que depuis l'origine des sociétés, les hommes se dévorent entre eux et que l'esclavage, sous toutes ses formes, règne partout ; que les abus de pouvoir sont toujours les mêmes et que les préjugés de classe, de religion, de nationalité, de race, sont toujours aussi enracinés dans l'esprit et dans le cœur des gens vertueux.

C'est de là que découle le mépris que les riches professent ouvertement pour les meurt-de-faim. Ajoutons que ce mépris justifie leur règne et qu'il sert à le prolonger. En effet, quoi de plus simple que de se draper dans sa vertu et de dire que ceux qui enfreignent les lois sont des êtres vils et dignes de la servitude, sinon de la potence. On peut se permettre, on doit user envers eux de toutes les rigueurs. Quant aux fils de famille, protégés par de puissantes influences, ils peuvent se livrer à tous les écarts de la jeunesse, se laisser dominer par leurs passions, commettre toutes les vilenies et courir au-devant de toutes les hontes. Ils n'encourront pas la moindre flétrissure. Tout leur est permis : ils sont assurés de l'impunité. Ce n'est pas qu'ils encourent et ne méritent pas cent fois

d'être arrêtés, jugés et condamnés, non ! C'est que la famille, c'est que le papa, que le protecteur puissant, que l'argent sont là pour éluder les poursuites de la loi.

Comparez les trésors d'indulgence et de mansuétude qui président à la justification des coupables agissements des fils de famille à la sévérité, à l'inflexibilité et à l'injustice qui président à la condamnation des meurt-de-faim et dites-moi de quelle honnêteté peut se targuer un homme dont le casier judiciaire est resté immaculé.

N'avez-vous pas connu, monsieur, ne connaissez-vous pas encore dans votre entourage bon nombre de personnes qui, à l'abri d'une réputation d'honnêteté solidement établie, font, à la sourdine, de petits ou de grands coups, ou bien qui se passent, gratis, la fantaisie d'un objet quelconque qui à l'heur de leur plaire ? Si, n'est-ce pas monsieur ? Alors définissez-moi de grâce ce que vous entendez pas l'honnête et par le déshonnête, car je ne comprends rien à toutes ces subtilités de la morale. Cela m'incite, au contraire, à croire qu'il n'y a ni droits ni devoirs absolus ; qu'il n'y a que des conventions, et que ces conventions n'ont de consécration que par la force et par la crainte des châtiments.

Précisons : qu'Émile Girardin ait été considéré par les actionnaires de Saint-Berain comme un honnête homme, soit, que Bontoux de l'Union générale, que Soubeyran de la société des cuivres, que les Wilsonistes, que les panamistes et tant d'autres soient de fort honnêtes gens, je n'y vois pas d'inconvénient. Que Rouet, que Hamon, que Chédame, confidents de ministres et officiers de la légion d'honneur, ne soient pas au bagne, j'y souscris volontiers ; que Valensi, avocat à la cour, ainsi que Démenti, Meulemon et Cie, ses compéres, courent paisiblement les rues, j'en suis tout aise ; que Louis Rivier, Peyre de Bétouzet, Candide, Syveton, Marix, Rochette continuent de vaquer tranquillement à leurs affaires, tant mieux ! Que Thérèse Humbert, que Gréta, Jeanne Weber, Mme Jolais, Jeanne Gilbert, Mme Stenheil, Mme Caillaux aient été acquittées, je m'en réjouis ; que Flachon, du Petit Parisien, *que les membre de la « chochotte Club », de la rue Cavalotti, ayant à leur tête comme président la princesse des Canaries et comme membre actif la comtesse Brise Miches, Bidon sucré, Diane de Condebois, Chichinette la flutiste, etc. n'aient eu qu'à changer le titre de leur raison sociale, c'est on ne peut mieux, car je suis partisan de toute œuvre philanthropique qui tend au soulagement de l'humanité souffrante.*

Je passe sous silence l'affaire des Poudres, l'affaire des gabégies au budget de la guerre, l'affaire de l'empoisonnement de nos garnisons de l'Est par la charogne de Lévy, l'affaire des mœurs des marins de Lorient, celle des fiches de délation, celle des fonctionnaires coloniaux, la grande affaire et cent autres qu'il serait trop long d'énumérer ici. À quoi bon, d'ailleurs ? Si l'honneur de la République, si le bon renom de la France n'a pas sombré sous cette avalanche de scandales, c'est que les honnêtes gens veillaient et que grâce aux hautes et basses polices que nous possédons, tous les malandrins de mon genre étaient sous les verrous.

Quoi qu'il ne m'appartienne pas d'interroger, permettez-moi, monsieur, de vous poser une seule question, la voici : quand une nation a sur la conscience de pareils scandales de rapine, de vol, de mœurs, de concussions, d'assassinats, restés impunis, quel est celui de ses habitants qui a le droit de se targuer de son honnêteté, celui de se vanter de sa justice et celui surtout de vilipender les cambrioleurs de poulaillers et de cabanons à lapin ?

Votre appel aux pouvoirs publics pour faire verser, en qualité de soutiers, à bord des navires de l'État les embusqués du bagne, part de votre cœur, c'est certain. J'y applaudis des deux mains, mais où nous ne sommes plus d'accord, c'est quand vous affirmez que le bon sens, que la logique, que l'égalité devant l'impôt du sang réclament impérieusement ce devoir. Quelle aberration mentale, ou mieux quelle mauvaise foi ! On ne peut vous justifier, monsieur, qu'en invoquant la haine qui vous aveugle. C'est de parti pris, de propos délibéré à bon escient que vous mentez monsieur. C'est me donner le droit de vous rappeler qu'en déclarant les forçats hors du droit commun, vous les avez aussi déclarés hors du devoir, hors de l'humanité même. Je ne vous dois, les forçats ne vous doivent donc rien, et si j'ajoute que ce sont les honnêtes gens qui nous doivent des réparations morales et physiques pour le préjudice qu'ils nous ont occasionné, non pas en nous privant de notre liberté mais en nous réduisant à l'esclavage, vous comprendrez que je donne au mot patrie un autre sens que vous paraissez devoir lui donner.

La France a été pour moi une marâtre ; elle m'a pris au berceau et ne me quittera qu'à la tombe. En 1870, j'avais dix-huit ans, je me suis engagé volontaire au régiment d'artillerie dès le début de la guerre Franco-allemande. J'ai subi toutes les horreurs du siège de Paris et toutes les hontes de la capitulation. J'ai pris part au

second siège de Paris, la Commune et, comme remerciement de mon juvénile et ardent patriotisme, j'ai été condamné à la déportation et envoyé en Calédonie.

L'amnistie générale du 14 juillet 1880 m'a rejeté à la rue sans un sou vaillant en poche, sans effets, sans références, sans famille et sans profession. J'avais alors vingt-huit ans sur lesquels je venais d'en passer neuf dans les fers. Resté en butte à l'aversion et au mépris publics, je n'ai pas eu comme Rochefort, les Monteil, les Auer, les Brousse et tant d'autres rescapés de la Nouvelle-Calédonie une coterie politique pour m'aider à reprendre ma place au banquet de la vie. J'ai donc dû me contenter des copieuses rations de vache enragée que la justice des hommes m'a octroyées. Quoi d'étonnant qu'ayant eu tous les besoins, je me sois arrogé le droit d'avoir tous les appétits ? Quoi d'étonnant qu'ayant subi toutes les tortures du corps et de l'esprit, je m'arroge le droit à toutes les colères ? Vous, Monsieur l'honnête homme, descendez au fond de votre conscience si tant est que vous en ayez une, et après avoir comparé votre sort au mien, inscrivez-vous en faux, si vous l'osez, contre mon raisonnement et continuez de vitupérer contre les embusqués du bagne. Pour moi qui n'aspire plus qu'à l'oubli du passé et qu'au repos de la tombe, je mourrai comme j'ai vécu, c'est-à-dire sans haine au cœur pour personne, car s'il me fallait maudire tous les honnêtes gens dont j'ai eu à souffrir et dont je souffre encore, une nouvelle existence ne me suffirait pas.

J'admire, d'autre part, le miséricordieux conseil que vous donnez à nos gouvernants en leur donnant à entendre que si, dans le nombre des embusqués du bagne que l'on enverra à l'abattoir, quelques-uns en réchappent, on devra les faire bénéficier non pas d'une grâce entière et de la réhabilitation mais d'une réduction de peine. C'est ce que vous appelez être juste, même envers les bandits. Quelle grandeur d'âme ! Ô tartuffe ! Ô pied plat ! De qui tiens-tu ce pouvoir de lier et de délier, d'avilir et de réhabiliter qui bon te semble ? De ta conscience d'honnête homme, dis-tu ? Hélas ! Que j'en ai connu de ces saints là ! Et puis, moi aussi, j'ai une conscience que je peux ériger en tribunal. J'estime même que ma conscience érigée en tribunal rendrait des arrêts cent fois plus équitables que ceux rendus par des justiciards en toge cent fois plus crapuleux que les scélérats qu'ils condamnent à tort et à travers.

Parlerai-je du mépris que vous professez pour mes pareils ? À quoi bon ? J'ai acquis la conviction que l'égoïsme des classes

dirigeantes est la base de notre société actuelle, que l'hypocrisie en est la clé de voûte et que le mensonge en est le faîte ; n'est-ce pas suffisant pour moi ? Si. D'ailleurs, ouvrez l'histoire et citez-moi une époque où l'on rencontre un si bel assemblage de scélératesse, de honte, d'animalité, d'abaissement moral, de putréfaction générale. Est-ce à l'armée du crime qui gémit au bagne qu'est dû ce retour à la bestialité préhistorique ?

Il faut être foncièrement inique par haine de classe pour publier comme vous le faites que le pouvoir central est d'une sollicitude toute paternelle pour les embusqués des prisons et des bagnes. Quel cynisme dans le mensonge ! Écoutez ! En fait de légumes verts, de lait, de chocolat, de confiture et de que sais-je encore nous avons journellement comme hors-d'œuvre des pruneaux de revolver ou de carabine, et comme plat de résistance soixante grammes de mauvais riz cuit à l'eau et sans sel. [...]

Saturé de bien-être comme je le suis, il se peut que je ne me rende pas bien compte du bonheur qui m'accable et que mes plaintes ne trouvent pas d'écho dans votre cœur de roche. Je le regrette, mais je ne peux pas résister au désir de vous écrire et de vous crier dans ma lettre que condamner un être humain à une existence plus affreuse que la mort est un crime plus odieux qu'un meurtre, et que ce crime, il n'y a que les honnêtes gens comme vous, qui le commettent depuis l'origine des sociétés policées ou soi-disant telles. D'où je conclus que si la justice des hommes n'était pas un attrape-nigauds, ce serait les honnêtes gens de votre acabit qui peupleraient les prisons et les bagnes et non pas les tire-laine et les vide-goussets de mon genre.

Le sort des forçats est si enviable que je voudrais, non pas par vengeance mais pour voir un plus grand nombre d'heureux, qu'on fit la chasse aux politiciens, aux magistrats, aux moralistes, aux philosophes, etc., qu'on les déclarât hors-la-loi, infâmes, et qu'après avoir confisqués leurs personnes et leur biens on les envoyât à la Guyane qu'il vous a plu de décrire comme une vallée de Tempe doublée d'une abbaye de Thélème. Peut-être qu'une fois là, vous changeriez les cordes de votre lyre. […]

Je ne me dissimule pas que mes paroles seront sans importance à vos yeux ni que mes opinions modifieront les vôtres. Je n'ai donc pas la prétention, en répondant à votre article, d'enseigner, encore moins, celle de réformer. Ce que je voudrais, c'est que

vous donnassiez à cette réponse la publicité qu'a eu votre article pour que tous les penseurs dignes de ce nom puissent me lire et rester juges dans la cause que vous plaidez et que je défends. C'est bien mon droit, je pense, d'en appeler de l'opinion publique mal informée par vous, à l'opinion des penseurs mieux informés par moi. Ce serait en même temps faire ouvrir les yeux sur de grandes misères sociales dont tout homme à conscience droite doit déplorer la réalité sans pouvoir pourtant la contrôler.

Il ne sera peut-être pas inutile de vous rappeler, Monsieur, cet axiome de droit universellement mis en pratique : toute violation de la loi morale ou politique qui n'est punie que de la privation de la liberté laisse au coupable le plein exercice de ses droits naturels. En est-il ainsi dans les bagnes de la Guyane ? N'y sommes-nous pas réduits à l'état d'esclaves, de bêtes de somme, d'instruments de travail, de bétail en consommation ? Tout le monde ici et ailleurs n'a-t-il pas le droit de nous insulter, de nous voler, de nous frapper, de nous tuer ? Est-ce à cela que la loi m'a condamné ? Est-ce là ce que réclament l'expiation, l'amendement, la préservation sociale ? Répondez, Monsieur, et dites-moi que c'est là la lettre et l'esprit de la loi, je vous tiendrai quitte de tout le reste. Encore un mot, Monsieur, et j'ai fini. J'ai lu quelque part ceci : « si infâmes que soient les canailles ils ne le seront jamais autant que les honnêtes gens ». Si cela est vrai, je ne vois pas que vous ayez sujet d'être fier. De quoi seriez-vous fier du reste ? De votre esprit ? Allons donc ! Belle foutaise que d'avoir de l'esprit aujourd'hui qu'il court les rues comme les catins ! Serait-ce de vos vertus ? Mais quelles sont-elles ? On ne vous connaît que la haine, que le mensonge, que l'orgueil de classe. Si c'est là tout votre bagage d'honnête homme, il n'y a vraiment pas de quoi se poser en moraliste. Votre pudibonderie me fait rire et pourtant le ciel m'est témoin que j'ai souvent les larmes aux yeux quand je pense que je sens en moi un peu de cette fierté d'âme qui, d'un scélérat, fait souvent un homme de cœur et qu'il me faut endurer, moi lion, les coups de pied d'un âne.

Sur ce, salut, Monsieur ! Venez au bagne et vous verrez que les hommes qui y sont sont aussi bons et aussi méchants que partout ailleurs et que ce que vous appelez, avec mépris, la mauvaise société, est encore la meilleure. Venez, je vous en conjure ne serait-ce que pour goûter à nos douceurs.

A. Roques (n° 32835), embusqué aux Îles du Salut »

Sources & bibliographie

LES SOURCES

Archives départementales de Haute-Marne, des Yvelines, du Lot-et-Garonne et de la Seine. Archives nationales de l'Outre-mer. Archives de la préfecture de police de Paris.

SUR LES COLONIES PÉNITENTIAIRES

- Monique Perron Buffet, mémoire de maîtrise sur *« La colonie industrielle Nogent – Bologne »*, Paris vii, 1979.
- Pierre Jacquin, *Souvenirs recueillis par M. l'abbé Pierre Jacquin, aumônier de la colonie de Bologne*, 1885.
- Pierre Jacquin, *Bouts rimés aux chers enfants de la colonie de Bologne*, 1880.
- Bruno Carlier, S*auvageons des villes, sauvageons aux champs. Les prises en charge des enfants délinquants et abandonnés dans la Loire (1850–1950)*, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2004.

SUR LES BAGNES

- Jean-Lucien Sanchez, *À perpétuité, relégués au bagne de Guyane*, Vendémiaire, 2013.
- Michel Pierre, *Bagnards, la terre de la grande punition – Cayenne 1852–1953*, Autrement, 2000.
- Michel Pierre, *Le dernier exil. Histoire des bagnes et des forçats*, Gallimard Découverte, 1989.
- Danielle Donet-Vincent, *De soleil et de silences. Histoire des bagnes de Guyane*, éditions La boutique de l'histoire, 2003.
- Magazine *L'Histoire*, *Le temps du bagne*, hors-série n° 64, 2014.
- Elise Yvorel, *Les enfants de l'ombre. La vie quotidienne des jeunes détenus au xxe siècle en France métropolitaine*, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- Dr Léon Collin, *Des hommes et des bagnes. Guyane et Nouvelle-Calédonie, un médecin au bagne 1906–1913*, Libertalia, 2015.
- Henry Marty et Philippe Martinez, *Les derniers forçats*, Albache, 2014.

SUR LES PRISONS EN GÉNÉRAL, LA POLICE ET LA JUSTICE

- Catherine Baker, *Pourquoi faudrait-il punir ? Sur l'abolition du système pénal*, Tahin party, 2004.
- Collectif, *Brique par brique – Se battre contre la prison et son monde (Belgique 2006–2011)*, Tumult, 2012.
- Michel Foucault, *Surveiller et punir, naissance de la prison,* Gallimard, 1975.
- Alain Brossat, *Pour en finir avec la prison,* La Fabrique, 2016.
- Mathieu Rigouste, *L'ennemi intérieur : la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, La Découverte, 2009.

SUR LA PÉRIODE

- Émile Henry, *Coup pour coup*, Plasma, 1977.
- Dominique Kalifa, *Biribi. Les bagnes coloniaux de l'armée française*, éditions Perrin, 2009.
- Gérald Dittmar, *Histoire du XXe arrondissement de Paris (1860–2010)*, Dittmar, 2010.
- Patrick Gaboriau, *SDF à la Belle Époque*, éditions Desclée de Brouwer, 1998.
- Michelle Perrot, *Mélancolie ouvrière*, Grasset, 2012.
- Fabrice Laroulandie, *Les ouvriers de Paris au XIXe siècle*, Christian Édition, 2008.
- Bulletin de l'Association d'histoire et d'archéologie du XXe arrondissement de Paris, nos 8, 16, 22, 23 et 47.

RÉCITS, ROMANS, BIOGRAPHIES ET AUTOBIOGRAPHIES

- Victor Serge, *Les hommes dans la prison,* Flammarion, 2011.
- Raul Léger, *La colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, souvenir d'un colon 1922–1927, punir pour éduquer. Témoignages, suivi de contribution d'Eric Pierre et Jacques Bourquin*, L'harmattan, 1998.
- Paul Rousseng, *L'enfer du bagne*, Libertalia, 2016.

• Alexandre Jacob, *Extermination à la Française*, L'Insomniaque, 2000.
• Jean-Guy Le Dano, *La mouscaille*, Flammarion, 1974.
• Antoine Mesclon, *Comment j'ai subi quinze ans de bagne*, éditions Sociales, 1926.
• Marie Rouanet, *Les enfants du bagne*, Payot, 2009.
• Henri Charrière, *Papillon*, Pocket, 2002.

LES JOURNAUX CONSULTÉS

La plupart sont numérisés et trouvables sur le site *gallica.bnf.fr* ou dans les archives, d'autres se trouvent en les demandant dans une bibliothèque anarchiste parisienne : *Le Petit Journal*, *L'Humanité*, *L'Anarchiste*, *La Feuille* (les deux numéros sur les bagnes sont sortis, sous le nom *Le Biribi des gosses*, en brochure téléchargeable sur infokiosques.net), *Le Petit Champenois*, *Gil Blas*, *La Presse*, *Le Rappel*, *L'En avant*, *L'Avenir de la Haute-Marne*, *Le Petit Méridional*.

SITES INTERNET

• *Infokiosques.net* : notamment les brochures *Biribi des gosses* de Zo d'Axa, *Même pas sage… même pas mal !*, *« Science » et « délinquance »*, *Pour en finir avec les prisons pour mineurs*, *« Ouvrez la bouche » dit le policier…* et tant d'autres.
• *Criminocorpus.org* : le dossier sur Bertillon, mais beaucoup d'autres textes : « L'enfermement des mineurs en France au XXe siècle » ; « Histoire des prisons et de l'Administration pénitentiaire française de l'Ancien Régime à nos jours » ; « Le profil des jeunes insoumis d'un quartier correctionnel à la fin du XIXe siècle » ; « Les prisons de Guillaume Apollinaire » ; « Le bagne des Îles du Salut (Royale, Saint-Joseph, Diable) », etc.
• *Cairn.info* : de nombreux textes dont « Le discernement : construction et usage d'une catégorie juridique en droit pénal des mineur », et « Historique du placement des enfants délinquants et en danger », etc.
• *Bagnedeguyane.fr*

DES IMAGES ET DU SON

- *Filles au secret*, documentaire de Chloé Hunzinger, 2013.
- *Enfances difficiles, affaire d'État*, documentaire d'Adrien Rivollier, 2010.
- *Au nom de l'ordre et de la morale*, documentaire de Bruno Joucla et Romain Rosso, 2016.
- *Une histoire de la délinquance des mineurs*, documentaire de Valérie Manns, 2012.

- *Les révoltés de l'île du diable*, film de Marius Holst, 2010.
- *The Magdalene sisters*, film de Peter Mullan, 2001.
- *Papillon*, film de Franklin J. Shaffner, 1973.
- *La révolte des enfants*, film de Gérard Poitou-Weber, 1992.
- *Les hauts murs*, film de Christian Faure, 2001.

- Reportage sonore *Bande organisée*, 2011, écoutable sur le site internet bandeorganisee.fr.

Table des matières

Point de départ p.7
1 – Les premiers larcins d'Émile Delagrange.....p.13
2 – Premier passage à la Petite Roquette p.21
3 – La condamnation à la correction p.29
4 – La colonie de Bologne.....p.37
5 – La routine de la colonie de Bologne.....p.45
6 – L'hiver 1901 à Bologne.....p.55
7 – L'évasion du 11 octobre 1901 .....p.61
8 – De retour à Bologne.....p.69
9 – Plan d'évasion collective et mouchardage p.77
10 – La colonie correctionnelle d'Eysses p.83
11 – Le retour à Paris et le cambriolage de Saint-Mandé.....p.91
12 – Le procès du cambriolage de Saint-Mandé
et la fin de la liberté.....p.101
13 – Saint-Martin-de-Ré et l'antichambre du bagne p.111
14 – L'arrivée au bagne et la tentative d'évasion.....p.121
15 – La résistance pour ne pas devenir un bagnard.....p.127
16 – Milot est mort quand il est devenu bagnard.....p.135
Et maintenant que faire de tout ça ?.....p.149

Cartographie du récit.....p.155

Annexes :
I – Tentative d'évasion de la colonie de Bologne p.161
II – Mutineries à la colonie de Bologne.....p.165
III – Beaugé, Pauthier, Samson, Loulette, Bibi.
Que sont-ils devenus ?.....p.170
IV – Paroles d'enfermés p.174

Sources & bibliographie.....p.187

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

Collectif Ne var ne yok
« Serhildan » : Le Soulèvement au Kurdistan

Mathieu Pérez
Contre l'État islamique, contre la guerre

Mathieu Rigouste
État d'urgence et business de la sécurité

Collectif
Calais, face à la frontière

Lucia Le Maquis
« Nous ne ferons pas marche arrière ! »
Luttes contre la frontière franco-italienne à Vintimille, 2015 – 2017

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN UNION EUROPÉENNE
POUR LE COMPTE DE NIET!ÉDITIONS
AU MOIS DE JANVIER 2018

ISBN : 979-10-96195-03-9
1er DÉPÔT LÉGAL : 4e TRIMESTRE 2016

2e TIRAGE : JANVIER 2018